



VILLE DE GENÈVE

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES**

1994

Rapport de gestion du Conseil administratif pour 1994.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>1^{re} partie</i>	
I. <i>Considérations générales</i>	2
1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats	2
2. Analyse des principaux écarts	4
3. Evolution de la fiscalité	9
4. Compte des investissements	11
5. Financement des investissements en 1994	12
6. Variation de la fortune de la Ville de Genève	13
7. Conclusions.....	13
II. <i>Gestion du Conseil administratif</i>	13
1. Département des finances et de l'administration générale	15
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	40
3. Département des affaires culturelles	73
4. Département des sports et de la sécurité	122
5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	140
<i>2^e partie</i>	
III. <i>Principaux écarts et liste des dépassements de crédits</i>	172
1. Commentaire des principaux écarts	172
2. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.....	175
IV. <i>Projets d'arrêtés</i>	177
1. Dépassements des crédits budgétaires.....	178
2. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1994	178

1^{re} partie

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 48, lettres d) et e), de la loi sur l'administration des communes,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1994.

Ce rapport comprend quatre chapitres principaux.

Le premier présente les résultats de l'exercice ainsi qu'un certain nombre d'explications financières permettant, notamment, de comparer dans quelle mesure le budget voté par le Conseil municipal présente des écarts et d'en expliciter les causes.

Dans le deuxième, chaque membre du Conseil administratif présente le rapport de gestion de son département sur l'exercice écoulé.

Le troisième chapitre mentionne les principaux écarts observés entre le budget et les comptes ainsi que la liste des dépassements de crédits.

Enfin, le quatrième comprend les projets d'arrêtés relatifs à l'approbation, par le Conseil municipal, des comptes de l'exercice 1994.

1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 1994

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève, pour l'exercice 1994, présente une:

amélioration de 23,4 millions de francs

par rapport au budget voté par le Conseil municipal le 18 décembre 1993.

Le Conseil administratif s'en déclare particulièrement satisfait; cette amélioration découle de substantielles économies réalisées dans les charges de fonctionnement.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, les revenus de l'exercice écoulé sont inférieurs de 0,3 million de francs aux estimations portées dans le budget.

Les charges de fonctionnement courantes ont été de 23,7 millions de francs moins élevées que celles budgétisées. Après le remboursement de la contribution de solidarité de 5,9 millions, l'amélioration s'élève à 17,5 millions de francs.

Le Conseil administratif est heureux de constater que les directives d'économies données en vue du rétablissement, à moyen terme, de l'équilibre des finances municipales ont été scrupuleusement respectées par l'administration.

Il remercie les cadres, les collaborateurs et collaboratrices qui, par une gestion efficace des crédits alloués, ont contribué aux bons résultats de l'exercice 1994.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 1994 comparé au budget

	(en millions de francs)			
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Ecart</i>	<i>%</i>
<i>Revenus</i>				
Revenus courants	684,4	686,1	- 1,7	- 0,2
Taxes d'équipement	4,4	3,0	+ 1,4	+ 46,7
Total	688,8	689,1	- 0,3	-.-
<i>Charges</i>				
Charges courantes	636,9	658,8	- 21,9	- 3,3
Taxes d'équipement	4,4	3,0	+ 1,4	+ 46,7
	641,3	661,8	- 20,5	- 3,1
<i>Amortissements:</i>				
- réglementaires	59,8	63,0	- 3,2	- 5,1
Amélioration du résultat utilisé comme suit:	<u>23,4</u>			
1. Remboursement de la contribution de solidarité				
- personnel de la VG	4,2			
- retraités	1,0			
- personnel Petite enfance	0,7			
2. Diminution du déficit	17,5			
Total	<u>23,4</u>			

Les conséquences financières découlant de cette amélioration sont les suivantes:

1. La contribution de solidarité sera remboursée conformément aux accords conclus avec la Commission du personnel et l'Association des retraités, ainsi qu'à l'article 10 voté par le Conseil municipal le 18 décembre 1993 acceptant le budget 1994.
2. Le déficit s'élèvera alors à 18,2 millions de francs au lieu des 35,7 budgétisés.

Il en résulte ainsi un autofinancement global de 46,0 millions de francs ou 49,5%.

2. Analyse des principaux écarts

Les écarts observés entre les chiffres budgétisés et les chiffres effectifs sont de nature diverse.

Les commentaires qui suivent explicitent, d'une manière synthétique, les principales différences observées:

Analyse des revenus

– 0,3 million de francs

Chapitre 40: Impôts (– 6,7 millions, – 1,3%)

La production effective globale des divers impôts et des taxes perçus en 1994 est inférieure aux prévisions budgétaires.

Le texte inséré dans le sous-chapitre 3 ci-après intitulé «Evolution de la fiscalité» explique d'une manière détaillée les causes de cette situation.

Chapitre 42: Revenus de biens (+ 2,5 millions, + 2,3%)

Les intérêts encaissés sont supérieurs de 0,5 million aux prévisions, cela malgré la baisse des taux. Cette performance a pu être réalisée grâce au placement d'une trésorerie plus importante que prévue.

Le taux du dividende sur les parts et bons de participation de la Banque hypothécaire du Canton de Genève s'est élevé à 3,5% contre 3% budgétisés, soit une plus-value de 0,5 million.

Les loyers, fermages et rentes foncières du patrimoine financier ont été supérieurs de 1,4 million au montant budgétisé.

La redevance des SIG pour l'utilisation du domaine public dépasse de 0,7 million le montant prévu au budget alors qu'au contraire les taxes d'empiétement du domaine public sont inférieures de 0,7 million aux prévisions budgétaires.

Chapitre 43: Revenus divers (+ 0,9 million, + 3,9%)

Les divers groupes composant ce chapitre se présentent comme suit:

– 431 «Emoluments administratifs»	—.—
– 434 «Autres redevances d'utilisation et prestations de services»	– 1,7 million

– 435 «Ventes»	+ 0,2 million
– 436 «Dédommagements de tiers»	+ 1,1 million
– 439 «Autres contributions»	+ 1,3 million

Chapitre 44: Parts et contributions, Taxes d'équipements (+ 0,5 million, + 7,3%)

Les impôts spéciaux sur les bénéfices immobiliers, les aliénations et les remises de commerces, très dépendants de la conjoncture économique, enregistrent des moins-values de 0,9 million par rapport aux prévisions budgétaires. Par contre la taxe d'équipements présente une amélioration de 1,4 million en raison de l'ouverture de nouveaux chantiers de construction.

Chapitre 45: Dédommagements des collectivités publiques (+ 2,2 millions, + 10,5%)

La participation de l'Etat pour l'entretien des artères municipales est en augmentation de 2,8 millions par rapport au budget. Par contre, la participation du fonds communal d'équipement à Cheneviers III, budgétisée à 0,9 million, a été supprimée. En effet, la décision qui avait été prise en 1989 n'était valable que pour quatre ans.

Chapitre 46: Subventions et allocations (+ 0,1 million, + 11,1%)

Ce chapitre enregistre des résultats globalement conformes aux prévisions budgétaires.

Analyse des charges (sans les amortissements)

– 16,0 millions (ou – 2,4%)

Chapitre 30: Charges de personnel (– 8,2 millions, – 2,9%) (après remboursement de la contribution de solidarité)

Les efforts entrepris depuis plusieurs années ont été poursuivis en 1994 et ont permis de diminuer la part des charges de personnel par rapport à l'ensemble des charges de fonctionnement à 39,6%.

Cette performance est à saluer d'autant plus que c'est la première fois depuis 1991 que ce ratio est inférieur à 40%.

La politique de gestion des ressources humaines conduite par le Conseil administratif s'est notamment traduite par l'application des propositions N^{os} 45

et 59 des «101 Propositions pour une meilleure gestion des affaires municipales» (rapport du 17 mars 1992). Il s'agit de la réduction de l'effectif du personnel, respectivement:

- a) réduction au budget 1994 de 1,5% de l'effectif du personnel;
- b) action de mise en retraite anticipée (57 ans) et d'aide au départ volontaire en 1993,

soit au total 48 postes supprimés au 1^{er} janvier 1994;

- le transfert de 41 postes à l'AMAF;
- postes gelés et non repourvus: 12,5;
- une réduction du traitement de 0,5 à 1,25% en compensation de la diminution de l'horaire hebdomadaire de travail d'une demi-heure en 1994, soit 39 heures et demie.

La diminution du coût des charges de personnel est de 8,2 millions par rapport au budget. L'examen des groupes y relatifs permet d'identifier les différents domaines ayant contribué à ce résultat.

Le groupe 304 «Caisse de pensions et de prévoyance», bien que ne représentant que 8,5% de l'ensemble des charges de personnel, permet à lui seul une économie de 4,5 millions, soit – 15,9%, par rapport au budget. 2,8 millions s'expliquent par le fait que les salaires assurés ont régressé en raison de la diminution d'horaire. Ainsi les cotisations et rappels CAP ont suivi la même courbe descendante.

Les groupes 300 et 301 «Traitements» enregistrent 2,3 millions de moins que le budget (– 1,1%). Il est à noter qu'avant la restitution de la contribution de solidarité le non-dépensé s'élevait à 6,5 millions (– 3,0%).

Le groupe 303 «Assurances sociales», corollaire du poste 301 «Traitements», a permis une économie de 1,2 million, soit – 4,9% par rapport au budget.

A l'exception du groupe 308 «Personnel intérimaire» qui enregistre un dépassement de 0,4 million, tous les autres groupes restent en deçà des prévisions budgétaires.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises (– 9,9 millions, – 8,1%)

L'économie réalisée en 1994 sur ce chapitre permet une fois de plus de saluer l'effort de rigueur de l'ensemble de l'administration municipale quant au respect scrupuleux des consignes données par le Conseil administratif, et ce sur l'ensemble des groupes du chapitre 31 (aucun des dix groupes n'est en dépassement).

Le non-dépendé représente 9,9 millions, soit – 8,1% sur le budget prévu.

L'accent a surtout été mis au niveau du groupe 318 «Honoraires et prestations de services» qui permet une diminution à lui seul de 4,8 millions, soit – 14,0% par rapport au budget du groupe 318.

Les frais d'emprunts ont enregistré 3,1 millions de moins grâce, d'une part, à un emprunt privé permettant d'éviter les frais d'émission inhérents à des emprunts traditionnels et, d'autre part, au fait que les besoins de financement ont été inférieurs aux prévisions.

La continuité de l'effort fourni par le Service de l'énergie de la Ville de Genève est à saluer. En effet, la politique d'économie d'énergie qui y est conduite porte une fois de plus ses fruits. L'économie sur le groupe 312 «Eau, énergie, combustibles» s'élève à 1,7 million, soit – 10,6% par rapport au budget.

Les économies réalisées sur les groupes 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», 313 «Achats de fournitures et marchandises» et 314 «Entretien des immeubles par des tiers» sont aussi remarquables, à savoir, respectivement 1,0 million (– 11,7%), 0,5 million (– 5,0%) et 0,4 million (– 1,4%).

Le reste des groupes représente une économie globale de 0,8 million.

Chapitre 32: Intérêts passifs (– 2,1 millions, – 2,4%)

Cette année encore, les investissements réalisés ainsi que les charges de fonctionnement ont été inférieurs aux prévisions budgétaires.

En outre les emprunts ont été contractés à des taux inférieurs aux prévisions en fonction de l'évolution du marché de l'argent et des capitaux.

Chapitre 33: Pertes sur débiteurs (+ 3,3 millions, + 52,5%)

En 1994, les créances irrécouvrables relatives aux contribuables présentent un dépassement de 1,0 million par rapport aux prévisions budgétaires. Depuis 1993, les remises sont comptabilisées avec les pertes sur débiteurs. Elles représentent, en 1994, un montant de 1,0 million.

En outre, en 1994 la Ville de Genève a essuyé une grosse perte sur débiteur dans le cadre du droit de superficie accordé au CCMM (1,1 million) suite à la cessation d'activité de l'entreprise Sonor SA, éditrice du journal *La Suisse*.

De plus, des provisions complémentaires ont dû être constituées en raison de la situation économique.

Chapitre 34: Contributions à d'autres collectivités (- 1,2 million, - 8,8%)

La rétrocession aux communes frontalières françaises est inférieure de 1,2 million aux prévisions budgétaires. Cela provient de la diminution des frontaliers travaillant à Genève.

Chapitre 35: Dédommagements à des collectivités publiques (+ 0,7 million, + 1,8%)

Globalement le chapitre 35 enregistre des dépenses supérieures de 0,7 million aux prévisions budgétaires, soit un excédent de charges de + 1,8%.

Ce dépassement est essentiellement dû à la contribution de la Ville de Genève aux frais de police versée au Canton. Ce poste accuse en effet une augmentation de + 2,5 millions sur un budget de 11,6 millions, soit un excédent de dépenses de 21,6%.

Cependant, il faut noter que cet excédent de dépenses est compensé par l'excédent de recettes (+ 2,8 millions) relatif à la participation de l'Etat à l'entretien des artères municipales (chapitre 45).

Les frais payés à l'Etat pour la perception des impôts sont inférieurs de 1,1 million par rapport au budget, corollaire direct de la moins-value des recettes liées aux centimes additionnels et impôts spéciaux.

Le coût de destruction des résidus ménagers est de 0,6 million inférieur aux prévisions budgétaires.

Chapitre 36: Transfert à des tiers: subventions et allocations (+ 1,2 million, + 1,2%)

Le chapitre 36 enregistre un excédent de charges de 1,2 million (après restitution de la contribution de solidarité de la Petite enfance de 0,7 million).

La Petite enfance dégage un non-dépensé de 0,6 million (- 1,1%).

Par contre l'aide personnalisée aux locataires enregistre un dépassement de 1,6 million par rapport au budget.

Analyse de l'autofinancement

46,0 millions de francs (49,5%)

Chapitre 33: Amortissements et taxes d'équipements (64,2 millions)

Après remboursement de la contribution de solidarité retenue au personnel de la Ville de Genève (4,2 millions), aux retraités (1 million) et au personnel de la

Petite enfance (0,7 million), l'autofinancement 1994 se monte à 46 millions (amortissements ordinaires et taxes d'équipement 64,2 millions, moins le déficit de 18,2 millions), soit une amélioration de 15,7 millions (+ 51,8%) par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette amélioration a permis de relever le taux d'autofinancement de 30% à 49,5%.

Ce pourcentage demeure toutefois insuffisant par rapport au taux de 60% généralement admis comme étant un minimum.

3. Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont constitué, en 1994, 75,5% du total des revenus, contre 76,4% prévus au budget et 74,8% dans les comptes 1993.

Le tableau synoptique publié ci-après permet de comparer les chiffres réalisés avec ceux du budget.

Variations enregistrées entre le budget et les comptes 1994

	Comptes	(en millions de francs)		
		Budget	Différence	
			Montant	%
<i>Revenus</i>				
Personnes physiques	352,4	374,5	- 22,1	- 5,9
Personnes morales	97,7	87,8	+ 9,9	+ 11,3
Fonds péréquation pers. morales	7,2	7,0	+ 0,2	+ 2,9
Sous-total I	457,3	469,3	- 12,0	- 2,6
Taxe professionnelle	62,4	57,1	+ 5,3	+ 9,3
Sous-total II	519,7	526,4	- 6,7	- 1,3
Impôt sur bénéfices immobiliers	1,1	2,0	- 0,9	- 45,0
Impôt sur remises de commerces	0,2	0,3	- 0,1	- 33,3
Total	521,0	528,7	- 7,7	- 1,5

Charges

Rétrocession aux communes frontalières françaises	11,9	13,1	- 1,2	- 9,2
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	6,5	5,5	+ 1,0	+ 18,2
Sous-total I	18,4	18,6	- 0,2	- 1,1

Pertes sur créances irrécouvrables				
taxe professionnelle	1,1	0,7	+ 0,4	+ 57,1
Sous-total II	19,5	19,3	+ 0,2	+ 1,0
Frais de perception impôts	12,8	13,9	- 1,1	- 7,9
Total	32,3	33,2	- 0,9	- 2,7
Revenus nets	488,7	495,5	- 6,8	- 1,4

Ce tableau conduit aux principaux commentaires suivants:

- Le rendement des centimes additionnels «personnes physiques» accuse un manco de 22,1 millions de francs ou - 5,9% par rapport au budget. Il représente une diminution de 5,2 millions (- 1,5%) par rapport à 1993. La reprise de l'indexation des barèmes fiscaux, la diminution des salaires réels d'une partie importante des travailleurs et l'augmentation du chômage en 1993 en sont les causes.
- Les impôts versés par «les personnes morales» ont été supérieurs de 9,9 millions au montant budgétisé ou + 11,3%. Le montant encaissé en 1994 est supérieur de 14,9 millions à celui de 1993.
- La taxe professionnelle communale a produit 62,4 millions, soit 5,3 millions (+ 9,3%) de plus que les chiffres budgétisés. A relever qu'en 1993 cette taxe avait produit 55,3 millions.
- Les impôts spéciaux (sur les bénéficiaires immobiliers et les remises de commerces) ont été à nouveau influencés par la conjoncture économique, particulièrement dans le secteur immobilier. Les montants enregistrés dans les comptes 1994 sont globalement de 1 million inférieurs aux prévisions mais représentent une augmentation de 0,2 million par rapport à 1993.
- Malgré les difficultés rencontrées par certains contribuables et sociétés, les remises d'impôts et les pertes effectives comptabilisées en 1994 demeurent modestes. Elles ne représentent, en effet, que 1,4% de la production des impôts et taxes.

La valeur de production d'un centime additionnel en 1994 a été la suivante:

	<i>Personnes physiques</i>	<i>Personnes morales</i>	<i>Total</i>
Comptes	7 745 271.—	2 147 781.—	9 893 052.—
Budget	8 230 000.—	1 930 000.—	10 160 000.—
Différence	- 484 729.—	+ 217 781.—	- 266 948.—
Différence en %	- 5,9%	+ 11,3%	- 2,6%

Comparaison avec 1993

Entre 1993 et 1994, la valeur d'un centime additionnel a évolué comme suit:

- Personnes physiques: – 106 759 francs, soit – 1,4%
- Personnes morales: + 327 922 francs, soit + 18 %
- Valeur totale: + 221 164 francs, soit + 2,3%

La production fiscale (tous contribuables confondus) a donc augmenté en 1994 grâce à l'amélioration substantielle des personnes morales.

4. Compte des investissements

En 1994, les investissements bruts se sont montés à 107,2 millions de francs. Ils sont inférieurs de 2,8% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements bruts opérés depuis 1990 et leur taux de réalisation.

Année	<i>(en millions de francs)</i>		Taux de réalisation %
	Budget	Comptes	
1990	210,4	166,7	79
1991	197,0	139,1	71
1992	155,3	153,6	99
1993	159,2	126,9	80
1994	110,2	107,2	97

Il appelle les observations suivantes:

- Malgré la sensible réduction des crédits votés, le total des investissements réalisés en cinq ans atteint la somme importante de 832,5 millions de francs, soit une moyenne annuelle de 166,4 millions de francs.
- Il est à noter que le taux de réalisation des investissements en 1994 est pratiquement conforme aux prévisions.

Crédits extraordinaires votés en 1994

Durant l'année 1994, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 83,1 millions de crédits extraordinaires nouveaux, soit une diminution de 8,7% par rapport à 1993.

Ces crédits concernent:

- Le patrimoine administratif: 76,4 millions
- Le patrimoine financier: 6,7 millions

Au cours de ces cinq dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

(en millions de francs)

1990	111
1991	129
1992	62
1993	91
1994	83
Total	<u>476</u>
Moyenne annuelle	95

On observera que la moyenne des cinq années est conforme à la motion votée le 13 juin 1990 par le Conseil municipal demandant de limiter les investissements du patrimoine administratif à 100 millions par an.

Ce niveau d'investissement est la résultante de la politique du Conseil administratif énoncée dans le 12^e Programme financier quadriennal 1992-1995 (présenté au Conseil municipal le 7 avril 1992), limitant les investissements communaux aux projets répondant à des obligations légales ou de sécurité.

5. Financement des investissements en 1994

La structure du financement des investissements en 1994 s'est présentée comme suit:

	<i>En millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
– Amortissements réglementaires	59,8	63,0
– Taxes d'équipements	4,4	3,0
Sous-total	64,2	66,0
– Excédent de charges	18,2	35,7
Autofinancement total	<u>46,0</u>	<u>30,3</u>
Investissements nets	<u>93,0</u>	<u>102,1</u>
Insuffisance de financement	<u>47,0</u>	<u>71,8</u>
Taux d'autofinancement	<u>49,5%</u>	<u>29,7%</u>

En faisant abstraction de l'année 1990 qui a connu un résultat inespéré, le taux d'autofinancement de 49,5% est le meilleur réalisé depuis 1987.

<i>Année</i>	<i>Taux</i>
1987	43%
1988	36%
1989	24%
1990	59%

1991	41%
1992	40%
1993	40%
1994	49%

Les 46 millions d'autofinancement ont permis de couvrir 56,2% des investissements opérés dans le patrimoine administratif, grâce à une amélioration de l'autofinancement réel en 1994.

6. Variation de la fortune de la Ville de Genève

Conformément à l'article 10 de l'arrêté voté le 18 décembre 1993, l'amélioration du résultat des comptes 1994 est affectée en priorité à la restitution de la contribution de solidarité retenue sur le traitement du personnel.

L'excédent de charges des comptes de l'exercice 1994 de 18 241 127,11 francs est porté en diminution de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 1994, à 325 331 314,91 francs.

7. Conclusions

Grâce à des recettes globalement conformes aux prévisions budgétaires et à une remarquable maîtrise des charges de fonctionnement par l'administration municipale, le résultat des comptes 1994 est encourageant. Il a permis de rembourser intégralement la contribution de solidarité et de limiter l'excédent des charges.

Cependant, le Conseil administratif poursuivra avec rigueur l'objectif visant à redresser les finances municipales à moyen terme.

Les effets de la poursuite de la mise en application progressive des «101 Propositions pour une meilleure gestion des affaires municipales», énoncées le 17 mars 1992, améliorent à nouveau les comptes de l'exercice écoulé.

II. GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Délégation de l'aménagement et de l'environnement

Constituée en 1991 par le Conseil administratif, cette délégation est composée de M^{me} Jacqueline Burnand, MM. Michel Rossetti et Alain Vaissade.

Au cours de l'exercice 1994, la délégation a été présidée par M^{me} Jacqueline Burnand jusqu'au 31 janvier 94 et par M. Alain Vaissade, dès le 1^{er} février 1994.

La délégation s'est réunie 6 fois en commission restreinte et 3 fois en commission élargie.

Les thèmes suivants ont été traités avec rapport au Conseil administratif:

- plan localisé de quartier de Villereuse;
- Contamines;
- Jean-Violette;
- Colombettes;
- commission environnement des eurocités;
- étude globale sur la Ville de Genève - indicateurs énergétiques et environnementaux;
- programmation scolaire;
- colloque sur l'environnement;
- Maison de l'Europe;
- sensibilisation des Genevois à la problématique de l'environnement en milieu urbain;
- recensement du patrimoine industriel sur le territoire de la Ville de Genève;
- plan localisé avenue Frédéric-Soret;
- quartier de l'Hôpital cantonal;
- plan localisé de quartier du plateau de Frontenex;
- rue de Marcossay;
- avenue Eugène-Pittard;
- implantation d'un musée d'art islamique;
- terrains de Tavano SA;
- terrains des Services industriels de Genève, rue du Stand;
- plan localisé de quartier de Contamines/Michel-Chauvet;
- extension de l'OMPI;
- rencontres environnementales de Genève 1995.

Délégation de l'habitat

Composée de M^{mes} Jacqueline Burnand, Madeleine Rossi et de M. Michel Rossetti, la délégation s'est réunie trois fois afin de traiter essentiellement les problèmes liés à l'occupation marginale de locaux Ville de Genève et pour aborder aussi les problèmes de mise en droit de superficie de bâtiments à rénover.

1. DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M^{me} Madeleine Rossi, conseillère administrative

1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1.1 Secrétariat du Conseil municipal

Mission du service

Responsable du travail administratif lié au fonctionnement du Conseil municipal, il traite toute la correspondance adressée audit Conseil et prépare le planning et l'organisation des séances plénières et des séances de commissions. Il tient le procès-verbal des séances ainsi que le *Mémorial* (reprise intégrale écrite des débats du plénum). Il assure le soutien logistique nécessaire au président, à son bureau et aux commissions dans l'accomplissement de leur tâche.

Structure, personnel et locaux

L'effectif du service est de 10 personnes, dont 2 personnes affectées au secrétariat, 7 personnes (5,3 postes) à la rédaction du *Mémorial*, et 1 huissier.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Le service n'a pas eu recours à des demandes de crédit extraordinaire.

Commentaires sur les comptes

A l'exception des frais d'affranchissements postaux (dépense liée), aucun dépassement n'est à enregistrer sur les comptes de fonctionnement du Conseil municipal et de son secrétariat.

1.1.2 Secrétariat du Conseil administratif

Mission du service

Le secrétariat du Conseil administratif gère les dossiers du Conseil administratif et assume toutes les tâches en découlant.

Structure, personnel et locaux

Suite aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée, la réduction du personnel est devenue effective en 1994. Un poste de chauffeur du Conseil administratif n'a pas été renouvelé.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Environ 4700 lettres du Conseil administratif ainsi que 1000 extraits ont été établis. 1500 dossiers ont été constitués et 200 manifestations organisées par la section des réceptions. Grâce à une saine gestion, aucun crédit supplémentaire n'a été demandé.

Commentaires sur les comptes

Le crédit concernant les frais de réceptions du Conseil administratif n'a pas été entièrement utilisé en 1994.

Divers

En 1994, d'importants objectifs ont été définis en ce qui concerne l'activité future du secrétariat du Conseil administratif: rendre le secrétariat plus performant avec de meilleures prestations vis-à-vis des autres services de l'administration et du public.

A cet effet, une nouvelle gestion administrative tendant à simplifier les procédures et à améliorer l'information interne et externe a été envisagée.

Dans ce but, il a été décidé que les moyens techniques devaient suivre cette évolution. La mise en réseau du Palais Eynard et l'introduction d'une gestion électronique de l'information font partie de ces moyens qui devront être introduits à l'avenir.

1.1.3 Archives

Mission de la fonction

Les archives ont pour mission de constituer le fonds d'archives historiques de la Ville de Genève et de le rendre accessible à l'administration et au public.

Structure, personnel et locaux

a) Structure:

Les archives sont au service de toute l'administration et dépendent directement du secrétaire général.

b) Personnel:

La fonction comprend:

- un poste d’archiviste;
- une secrétaire à mi-temps;
- un employé de bureau à 70%.

Outre le personnel régulier, les archives ont bénéficié, en 1994, des services:

- d’un archiviste, chargé de la consultation publique et des recherches, à raison d’une journée et demie par semaine pendant les trois derniers mois de l’année;
- d’une bibliothécaire diplômée qui s’est occupée de la mise à jour annuelle du catalogue, au cours des deux premiers mois de l’année;
- d’une chômeuse en fin de droit;
- de trois étudiants pendant l’été.

Activités

Versements

Les fonds suivants ont été versés aux archives de la Ville:

- Secrétariats du Conseil municipal et du Conseil administratif; Communication; Centre vidéo; Planification à long terme; CORA et CORI; Comptabilité générale; Gérance immobilière; Direction des affaires culturelles; Grand Théâtre; Cabinet des estampes; Muséum; Service des sports; Protection civile; Direction affaires sociales, écoles et environnement; crèche Pomme d’Api.

Classements et inventaires

Société médicale (archives appartenant au Musée de l’histoire des sciences), Musée d’ethnographie; Cabinet des estampes; Musée d’art et d’histoire (expositions temporaires); Incendie et secours, Pompes funèbres (registres des factures).

Préarchivage

Etablissement et envoi des tableaux de tri (liste de ce qui doit être conservé et de ce qui peut être détruit) à tous les services, à l’exception de quatre d’entre eux.

Consultations publiques

Les consultations publiques se sont élevées au nombre d’environ 400 (sans compter les consultants de l’administration), les recherches écrites à 41.

Bibliothèque des archives

La bibliothèque comprend 1690 titres.

Formation

Un licencié en histoire a effectué un stage de six mois aux archives de la Ville. D. Grange a suivi un stage de deux mois aux archives de la Ville de Montréal. L'archiviste a donné deux cours dans le cadre du Module A.

Associations professionnelles

L'archiviste a pris part aux séances des commissions de la formation et de celle des archives d'entreprises de l'Association des archivistes suisses et du comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

L'archiviste a participé avec son collaborateur au colloque international sur la normalisation des règles de description d'archives à San Miniato, Italie.

Dépassements du budget

F 1102.3100.00 Fournitures et frais de bureau: 24,95 francs

Explication: le devis concernant l'acquisition de boîtes d'archives qui devait rester dans les limites de l'argent disponible a été dépassé dans la facture car il ne comprenait pas l'Icha.

F 1102.3170.00 Frais de déplacement: 327 francs

Explication: les séances des commissions de l'Association des archivistes suisses ont été plus nombreuses que prévu.

F 1102.2199.00 Frais divers: 382,20 francs

Explication: n'ayant pas de ligne de budget pour l'acquisition de microfilms vierges, ceux-ci ont été imputés aux frais divers pour éviter l'arrêt d'une opération de reproduction.

En 1995, une ligne particulière pour les microfilms a été prévue.

Divers

L'archiviste a contribué à la présentation de la commune et de son histoire aux candidats à la naturalisation. Dans ce cadre, elle a collaboré à la réalisation d'une cassette vidéo traitant de Jean-Gabriel Eynard et de son Palais.

Les archives ont commencé la préparation de l'exposition sur les archives de Sécheron, prévue pour octobre 1995.

1.1.4 Information et communication

Notre mission de conseil, gestion et planification de la communication pour l'ensemble des services est de plus en plus sollicitée.

Notre structure de 1,5 poste n'est pas modifiée. Un 60% à l'Arcade du Molard est occupé par une hôtesse. En développant la collaboration avec l'Office du tourisme, un deuxième poste a pu être créé dont le salaire est pris en charge par cette institution.

Nos activités se sont concentrées dans les domaines de conseils, créations, gestion de la production de plusieurs concepts de communication pour les services ainsi que production de plans, plaquettes, brochures.

L'Arcade du Molard grâce à son ouverture non-stop de 9 h à 18 h 30, 6 jours sur 7, a atteint 28 500 visiteurs soit un 42% d'augmentation sans élévation des coûts.

A relever une augmentation des revenus résultant de la vente d'espaces publicitaires sans majoration des nombres et frais de supports.

Une nouvelle branche d'activités est venue se greffer: démocratie et participation locale. Il s'est agi d'envisager et de prévoir les éléments de décision quant à la faisabilité et de préparer un concept de réalisation.

1.1.5 Office du personnel

Mission du service

La mission de l'Office du personnel est définie à l'art. 101 du statut du personnel de l'administration municipale et consiste dans l'étude, le contrôle et l'exécution des décisions du Conseil administratif.

Il s'occupe également de:

- coordonner par des préavis les mesures ayant trait au personnel;
- veiller à l'application du statut du personnel de l'administration municipale;
- centraliser tous les renseignements relatifs au personnel.

Structure, personnel et locaux

L'Office du personnel relève administrativement du conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale. Il est placé sous l'autorité du secrétaire général du Conseil administratif.

Sa structure est la suivante:

- a) la direction;
- b) la section «Gestion des ressources humaines» qui comprend la formation et les évaluations des fonctions;
- c) la section «Administration», soit les salaires et les assurances maladie et accidents, ainsi que l'informatique et les archives;
- d) la section «Sociale» (l'assistante sociale et le visiteur-conseil).

L'Office du personnel occupe vingt personnes. Les locaux de ce dernier se situent à la cour de Saint-Pierre 2.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Aucun crédit extraordinaire n'est géré actuellement à l'Office du personnel.

Parmi les activités exercées par l'Office du personnel, on peut relever les éléments suivants:

La formation professionnelle

En 1994, deux programmes de formation ont été proposés au personnel de la Ville de Genève.

Le premier, destiné à l'ensemble du personnel, prévoyait 45 séminaires (hormis les cours «informatique»). Au total, 931 personnes se sont inscrites, dont 220 en provenance des communes genevoises, des Services industriels ou de l'Hôpital cantonal.

A ces chiffres s'ajoutent 568 inscriptions pour des formations en informatique.

De plus, 236 demandes de formation individuelles ont été prises en charge par la Ville de Genève.

Enfin, le programme réservé aux cadres proposait une douzaine de séminaires répartis en trois volets (connaissance de l'administration, management et connaissance de soi). 105 inscriptions ont été enregistrées.

La base de données du personnel temporaire

Après de nombreuses discussions avec diverses administrations publiques de Suisse, il a été décidé d'acquérir le progiciel Sigagip de la Société CGI Informatique SA, dans le but d'informatiser la gestion du personnel temporaire.

Depuis le mois de septembre dernier, la date à laquelle les contrats ont été signés, la Direction des systèmes d'information, la Société CGI SA et l'Office du personnel collaborent activement afin que la mise en place de ce nouveau logiciel s'effectue dans les meilleures conditions.

Actuellement, les travaux de développement se trouvent dans la phase de l'étude détaillée. Une fois celle-ci terminée, les tâches de réalisation de la mise en exploitation pourront être entamées.

L'action chômage

L'action chômage destinée à engager des chômeurs en fin de droits en vue de leur permettre d'obtenir à nouveau des indemnités a été accentuée en 1994.

Ainsi 61 personnes ont émargé au fonds spécial qui figure au budget. La Ville de Genève a par ailleurs employé 250 chômeurs dont le traitement est pris en charge par l'Etat de Genève.

Les apprentissages

Les 38 apprentis en cours de formation en fin d'année 1994 se répartissent comme suit dans les différentes professions:

- employés de bureau (5);
- employés de commerce (10);
- horticulteurs (18);
- dessinateur paysagiste (1);
- menuisiers (2);
- photographe (1);
- cordonnier (1).

1.1.6 Service des achats

Le Service des achats, dans le cadre de l'exercice 1994, a poursuivi la politique d'économie fixée par le Conseil administratif.

Indépendamment du moratoire qui a été appliqué sur la fourniture des équipements de l'administration placés sous sa compétence (mobilier, machines de bureau et appareils de nettoyage), le Service des achats a repris la gestion générale des contrats de nettoyage des différents locaux de notre administration, avec mise en forme de nouveaux documents qui ont permis de standardiser les prestations des fournisseurs et d'effectuer un contrôle efficace des dépenses.

D'autre part, le Service des achats a négocié le renouvellement des contrats de location-entretien des fax de l'administration, opération dans le cadre de laquelle un effort particulier a été porté sur la rationalisation des modèles de fax et des consommables utilisés par ces derniers. Cette action a eu comme but une économie substantielle sur les coûts desdits contrats.

En outre, pour optimiser la convention-cadre liant notre administration à notre fournisseur de photocopieurs, une standardisation des appareils a été opérée durant l'année 1994. Cette opération a permis d'obtenir de meilleures conditions financières pour l'ensemble des services.

Pour la gestion des véhicules et engins spécifiques placés sous la compétence du Service des achats, l'élaboration et la planification de la tranche de crédits prévus au 14^e PFQ pour 1995 ont été réalisées avec les services spécifiques en matière d'engins, pour aboutir au dépôt d'un crédit extraordinaire auprès du Conseil municipal à fin 1994. Cet objet a été voté dans le courant du premier trimestre 1995.

1.1.7 Direction des systèmes d'information (DSI)

Mission

La DSI participe à l'élaboration, à l'application et à la mise en œuvre de la stratégie des systèmes d'information de la Ville de Genève. Elle en effectue une actualisation permanente.

Elle recherche, promeut et informe des solutions applicables aux clients-utilisateurs et les aide dans l'expression de leurs besoins.

Elle permet et favorise la création d'«ateliers flexibles» en fournissant les ressources nécessaires en métiers, au bon déroulement des projets, incluant la formation, l'assistance et le support aux utilisateurs.

Elle est garante du fonctionnement du réseau fédérateur, des réseaux locaux et de la messagerie électronique commune à la Ville de Genève, de l'intégrité des bases de données mises à disposition des clients-utilisateurs et de la cohérence des systèmes, matériels et logiciels mis en place et interconnectés par le réseau fédérateur «Ville de Genève».

D'une manière générale, la DSI gère et maintient l'existant. Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

Structure, personnel et locaux

Organisation

Conformément au plan d'action «Stratégie informatique, étape III» adopté par le Conseil administratif le 1^{er} juillet dernier, les responsables de la Direction des systèmes d'information ont été nommés avec effet au 1^{er} octobre 1994. La poursuite des travaux prévus par ledit plan d'action prévoyait la mise en place de cette nouvelle unité, pour le 31 décembre dernier.

Le 21 décembre 1994, le Conseil administratif a approuvé la structure proposée par le directeur et le directeur-adjoint de la DSI.

Cette structure se décompose en 7 groupes, comme suit:

- pilotage;
- conception & architecture des systèmes d'information;
- conception & développement informatiques;
- communication & systèmes informatiques;
- production;
- support utilisateurs;
- soutien.

Personnel

Le budget de la DSI prévoit 39 postes. La répartition des collaborateurs dans cette nouvelle organisation est la suivante:

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Pilotage	3,8	–	3,8
Conception & architecture de systèmes d'information	4	–	4
Conception & développement informatiques	6	1	7
Communication & systèmes informatiques	6	1	7
Production	5	1	6
Support utilisateurs	5	1,8	6,8
Soutien	–	4,3	4,3
Total	29,8	9,1	38,9

Locaux

L'ensemble des collaborateurs de la DSI sont regroupés dans le complexe immobilier des «Schtroumpfs», rue du Grand-Pré/rue Louis-Favre. Cependant, de par la diversité des actions menées par les différents métiers (assistance technique, conseils, dépannages, etc.), les collaborateurs sont appelés à se rendre régulièrement dans les services de l'administration.

Par ailleurs, le personnel spécialisé dans les télécommunications et celui chargé de la production doit se rendre fréquemment dans des sites informatiques et télécommunications secondaires, disséminés sur le territoire genevois.

Activités; gestion des crédits extraordinaires

Activités

L'application de gestion du matériel de fête a été finalisée et mise en production à la division de la voirie. Un développement personnalisé dans un environnement de micro-ordinateurs a été effectué et financé par la CAP. Il s'agit de la gestion des prêts hypothécaires. L'application utilisée par l'Office de l'état civil pour l'élaboration des documents officiels a été testée en vue de sa migration intégrée dans l'environnement Windows.

Les collaborateurs chargés du support (infocentre) sont intervenus 1990 fois.

Le réseau fédérateur (fibres optiques) a été rendu opérationnel. Différents sites ont été connectés durant l'année:

- | | |
|--|----------|
| – Direction des systèmes d'information, rue du Grand-Pré 9 | mars |
| – Sites géographiques de la rue de l'Hôtel-de-Ville 4 et 5 | mars |
| – Office du personnel, cour Saint-Pierre 2 | mars |
| – Service de l'urbanisme, rue de Jargonant 4 | août |
| – Service des pompes funèbres, rue de Jargonant 4 | août |
| – Conservatoire et jardin botaniques, ch. de l'Impératrice 1 | décembre |

Réseaux locaux installés:

- | | |
|--|-----------|
| – Services des pompes funèbres | janvier |
| – Division de la voirie | février |
| – Service de l'urbanisme | août |
| – Conservatoire et jardin botaniques | septembre |
| – Caisse d'assurance du personnel (CAP) | novembre |
| – Contrôle financier, direction des services financiers, comptabilité générale et titres, budget et planification financière, assurances | décembre |
| – Direction des affaires sociales, écoles et environnement, Service des écoles (mise à niveau) | décembre |

Gestion des crédits extraordinaires

- | | |
|--|------------------|
| – Proposition N° 327, votée le 28 juin pour différentes mises à niveau de machines (réaffectations de crédits) | Fr.
1 070 000 |
|--|------------------|

- Proposition N° 309, votée le 28 juin pour la billetterie informatisée 1 000 000
- Proposition N° 337, votée le 13 septembre pour la base de données du personnel temporaire (réaffectation de crédit) 618 000
- Elaboration et dépôt de la proposition N° 366 du 3 novembre 1994 concernant la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans la première tranche du plan informatique quadriennal 1995 (PIQ) d'une part, 2 850 000
et réaffectation partielle d'un crédit extraordinaire nécessaire à une première étape du système d'information du territoire de la Ville (SIT-V), d'autre part 850 000

Commentaires sur les comptes

Le budget de fonctionnement de l'exercice 1994 voté pour l'IGVG correspondait à environ 1,5% des charges du budget total de la Ville.

Ce budget prévoyait:

- un montant de recettes de 120 000 francs,
- un montant de dépenses de 10 891 937 francs.

1.2 DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES FINANCES

1.2.1 Gestion financière

Les objectifs de gestion financière figurant dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1994 ont été atteints.

a) *Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 1994*

Le Conseil administratif a été autorisé, par l'article 9 de l'arrêté du Conseil municipal du 18 décembre 1993, à:

- emprunter un montant maximum de 70 millions de francs;
- renouveler, sans autre, les emprunts et les dépôts de la CAP venant à échéance;
- procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émissions étaient favorables.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes:

<i>Emissions</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Prix d'émission</i>
4,25 % Notes Merrill Lynch Capital Market	1994-2004	70 millions	100%
5,125 % Emprunt AVS	1994-2004	20 millions	100%
5,55 % Emprunt CAP	1994-2004	15 millions	100%
4,0625% Emprunt à court terme	31 jours	40 millions	100%
4,00 % Emprunt à court terme	11 jours	40 millions	100%
4,25 % Banque Cantonale de Genève	du 8.12.94 au 31.3.95	<u>50 millions</u>	100%
		<u>235 millions</u>	
<i>Remboursements</i>			
5,00 % Emprunt AVS	1984-1994	20 millions	
4,25 % Bons de caisse	1986-1994	20 millions	
5,00 % Emprunt CAP	1984-1994	50 millions	
3,875 % Emprunt à court terme	4 mois du 15.12.93 au 15.4.94	50 millions	
4,0625% Emprunt à court terme	31 jours	40 millions	
4,00 % Emprunt à court terme	11 jours	<u>40 millions</u>	
		<u>220 millions</u>	

L'augmentation nette des dettes consolidées de la Ville de Genève s'est donc élevée en 1994 à 15 millions de francs contre 70 millions budgétisés.

Cette modeste augmentation de la dette montre à l'évidence les efforts déployés dans une gestion optimale des finances de notre ville.

Le Conseil administratif n'a donc pas utilisé en totalité l'autorisation que lui avait accordée le Conseil municipal. Le montant des investissements a notamment été inférieur de 9 millions à celui budgétisé. En outre, l'amélioration du résultat 1993 par rapport aux prévisions a amélioré la trésorerie.

Sur le plan des conditions d'émissions, il y a lieu de relever l'évolution importante des taux d'intérêts à long terme. De 4,50% au début de l'année, ceux-ci atteignent 5,50% environ à fin 1994.

Les nouveaux emprunts ont été conclus sur la base de taux moyens plus favorables (4,392%) que ceux venus à échéance durant l'année (4,514%).

b) *Placements de capitaux*

Le rendement des placements de capitaux (à court et moyen termes) a diminué de 1,4 million en 1994 par rapport à 1993. Il est toutefois supérieur aux prévisions budgétaires (+ 0,5 million).

Les taux des placements à court terme sont demeurés stables durant l'année 1994. Par contre, la trésorerie a diminué.

c) *Financement des investissements et montant des engagements futurs*

Le chapitre I «Considérations générales» du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 1994 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 1994, le Conseil municipal a voté pour 83,1 millions de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant inférieur de 7,9 millions à celui de 1993 (91 millions).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 1994, à 215 millions.

Une rétrospective sur les neuf dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:

1986	390 millions	
1987	424 millions	+ 34 millions
1988	439 millions	+ 15 millions
1989	387 millions	- 52 millions
1990	317 millions	- 70 millions
1991	315 millions	- 2 millions
1992	240 millions	- 75 millions
1993	223 millions	- 17 millions
1994	215 millions	- 8 millions

La régression des engagements résulte de la diminution des crédits extraordinaires proposés par le Conseil administratif et votés par le Conseil municipal.

d) *Information financière permanente*

Le Conseil administratif a poursuivi en 1994 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, avant de procéder à

un vote, le Conseil municipal connaît l'incidence financière future de ses décisions grâce au panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Par lettre du 23 janvier 1995, la conseillère administrative, responsable du département des finances, a fourni à chaque conseiller municipal la situation annuelle 1994 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spécialisées avec leurs incidences budgétaires futures.

Au 31 décembre 1994, la situation se résumait de la manière suivante:

	<i>Montant en millions</i>	<i>Incidence budgétaire annuelle</i>
Crédits votés	83,1	7,4
Crédits à l'examen	42,9	3,1
Total	<u>126,0</u>	<u>10,5</u>

Ces 10,5 millions représentent approximativement la valeur d'un centime additionnel.

1.2.2 Rapports des services

a) **Taxe professionnelle communale**

Mission du service

Au bénéfice de la délégation de compétence prévue à l'article 311, alinéa 2, LCP, le Service de la taxe professionnelle communale est chargé de prélever auprès d'environ 20 000 contribuables l'impôt du même nom.

Il assure la tenue du rôle des contribuables, la production des bordereaux de taxe et leur encaissement.

Structure, personnel et locaux

Le Service de la taxe professionnelle est divisé en trois sections: celle des enquêtes, dont la mission est la tenue du rôle des contribuables par la collecte et la mise à jour des données; celle de la taxation, laquelle produit les bordereaux de taxe et les expédie aux contribuables et enfin celle de la comptabilité et du contentieux, responsable du recouvrement des sommes dues.

La direction est responsable des relations avec les contribuables ou leurs mandataires; elle veille au respect des dispositions légales en la matière et coordonne l'activité des différentes sections.

L'effectif du personnel compte 13 postes 1/2 dont 1 chef de service, 1 adjoint de direction, 2 enquêteurs, 4 1/2 taxateurs (dont l'adjointe de la comptabilité et du contentieux), 1 secrétaire, 2 collaborateurs administratifs (dont la responsable de la comptabilité et du contentieux), 1 employé administratif et 1 employé temporaire.

Le service poursuit son activité dans des locaux relativement exigus (250 m²) par rapport au nombre de personnes qu'il emploie. Des démarches ont été menées afin de trouver des locaux plus adaptés (+ 50 m²) mais n'ont pour l'instant pas abouti.

Activité

Le service a poursuivi son activité habituelle en assumant ses responsabilités légales.

Les travaux de la commission permanente chargée par le Conseil d'Etat de revoir les coefficients de taxation applicables aux chiffres d'affaires des contribuables pour chacun des groupes professionnels, tâches auxquelles est étroitement associé le Service de la taxe professionnelle, ont abouti à la révision d'une quarantaine de coefficients.

Le chef de service participe aux séances de la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale, laquelle est composée exclusivement de personnalités indépendantes de l'administration municipale. Il se tient à la disposition des commissaires pour leur présenter les dossiers des contribuables ayant formulé une réclamation contre la décision de taxation. Au besoin, il peut être amené à justifier la position de l'autorité de taxation et à informer le président de la commission sur les revirements récents en matière de jurisprudence fiscale.

La direction du service a également assuré le suivi du développement, par l'Association des communes genevoises et son mandataire, d'une nouvelle application informatique «taxe professionnelle».

Commentaires sur les comptes

La production de l'exercice est supérieure de 5,3 millions de francs au montant budgétisé. Cela s'explique essentiellement par les résultats de certaines entreprises importantes du secteur tertiaire qui ont vu leur chiffre d'affaires augmenter en dépit des circonstances économiques difficiles. Il convient également de ne pas perdre de vue qu'en matière fiscale les conséquences d'une baisse de l'activité économique ne se concrétisent au niveau de la taxe professionnelle communale qu'avec deux à trois ans de retard.

Les pertes sur débiteurs et les remises enregistrées en 1994 ont été supérieures de 0,4 million de francs par rapport au budget.

Divers

L'engagement d'un contrôleur, agissant tant sur le plan interne qu'externe, prévu par toute loi fiscale, permettrait probablement de dégager de nouvelles recettes.

b) Service de la comptabilité générale et titres

Mission du service

Le service est chargé de tenir les comptes et d'établir le bilan de la Ville de Genève. Il assure le paiement des fournisseurs ainsi que le suivi d'une partie du contentieux. Il gère la trésorerie et établit des documents statistiques.

Structure, personnel et locaux

Le Service de la comptabilité générale et titres dispose d'un effectif de 9 1/2 personnes se décomposant comme suit:

- 1 cheffe de service;
- 1 sous-chef de service;
- 3 collaborateurs pour la gestion des mandats;
- 1 collaboratrice pour la gestion des liquidités;
- 3 comptables;
- 1 employée administrative (mi-temps).

Le service se situe au 5B, rue de l'Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée.

Activité

Plusieurs collaborateurs ont participé activement à la mise en place de la nouvelle base de données comptables de même qu'aux phases de tests et d'organisation de la mise en exploitation. Ils ont également assuré en partie la formation du personnel concerné de tous les services de l'administration municipale.

La mise en exploitation de la première étape a démarré au début 1995.

Commentaires sur les comptes

Les charges du service sont composées presque exclusivement de charges salariales et sont conformes au budget.

c) Service du budget et de la planification financière

Mission du service

Le Service du budget et de la planification financière est chargé d'élaborer et de suivre l'exécution du budget voté par le Conseil municipal. Il est responsable également de publier le budget ainsi que le compte rendu financier.

De plus, il est chargé de transmettre à la Confédération ainsi qu'au Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales, diverses informations financières à des fins de statistiques.

Structure, personnel et locaux

Quatre personnes composent l'effectif du service.

Les locaux du service se trouvent au 5A, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3^e étage.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Comme indiqué plus haut, l'essentiel des activités est de suivre le budget de l'ensemble des services de l'administration municipale. Chaque collaborateur est responsable d'un ou de deux départements.

Commentaires sur les comptes

Le budget du service est constitué à 98% par la masse salariale.

Divers

L'outil «base de données comptables» doit permettre au Service du budget et de la planification financière d'assurer un meilleur suivi des charges et des revenus de l'ensemble de l'administration municipale.

d) Service des assurances

Mission du service

C'est, en quelque sorte, l'agent d'assurances de l'administration municipale.

Il est seul compétent pour négocier et gérer les contrats d'assurance.

Structure, personnel et locaux

Ce service fait partie du département municipal des finances. Il se compose de 2 postes occupés par 3 personnes.

Ses bureaux se trouvent au 3^e étage, 5A, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Activité

La part la plus importante de son activité est constituée par la gestion des sinistres.

En outre, il est le spécialiste interne auquel s'adressent les divers services de l'administration municipale, pour toute question en matière d'assurance.

Il a également pour mission de sensibiliser les services comportant des risques inhérents à certaines activités.

Commentaires sur les comptes

Globalement, les charges du service sont inférieures de 0,6 million par rapport au budget (– 10,4%). Ce résultat provient principalement de la ventilation des primes véhicules et transports concernant les expositions dans les services concernés (0,45 million).

Les recettes sont quant à elles conformes au budget.

Divers

Contrairement à certaines années antérieures (1986: grêle du siècle, 1987: Palais Wilson, 1992: affaire de la saumure), l'année 1994 n'a heureusement pas enregistré de gros sinistres.

e) Gérance immobilière municipale

Mission du service

- Gestion du patrimoine immobilier financier de la Ville de Genève en application du règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève.
- Gestion des droits de superficie, de propriétaire et des terrains.
- Gestion des fermages.
- Gestion des salles de réunions.

Structure, personnel et locaux

Structure et personnel:

La Gérance immobilière municipale est composée de trois unités, à savoir:

- location;
- gérance;
- logistique.

Le personnel se décompose comme suit:

– 1 chef de service	
– 3 chefs d'unité	
– 33 collaborateurs	37 personnes
– une équipe de surveillants de salles	11 personnes
– huissiers et concierge administratifs	3 personnes
soit un total de	51 personnes

38 personnes constituent l'équipe de concierges professionnels à laquelle s'ajoutent 105 concierges à temps partiel. 2 apprentis de commerce sont formés par le service.

Locaux:

Les bureaux administratifs et l'accueil des demandeurs de logement se trouvent au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, aux rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages.

Commentaires sur les comptes

– Patrimoine financier:

L'état locatif réel de l'ensemble des immeubles s'établit à 68,1 millions de francs, soit une diminution par rapport au budget de 0,1 million (– 1,3%). Ce résultat est principalement dû à la difficulté de location de certains appartements (2 et 3 pièces) en début d'année. De plus, pour la location des locaux commerciaux, des rabais ont dû être accordés de manière à rester compétitif par rapport à la situation du marché.

Les pertes sur débiteurs se sont élevées à 0,7 million en 1994 (1% du revenu locatif).

L'aide personnalisée s'est élevée à 12,1 millions, soit une augmentation de 1,6 million par rapport au budget (+ 14,9%).

Les conditions conjoncturelles plus défavorables que prévues expliquent ce phénomène. L'augmentation de l'aide personnalisée est donc inéluctable puisqu'elle découle de l'application du règlement d'attribution des logements.

– Droits de superficie:

En ce qui concerne les droits de superficie, les recettes sont supérieures de 0,3 million par rapport au budget (+ 6,2%), dont 0,1 million concerne des remboursements de travaux.

Les charges sont supérieures de 1,2 million par rapport au budget (+ 47,6%). Cela provient presque exclusivement de l'abandon de créances (1,1 million) en faveur du CCMM suite à la cessation d'activité de Sonor SA, editrice du journal *La Suisse*.

– Fermages:

Les revenus sont supérieurs de 0,4 million (+ 39,1%) par rapport aux prévisions. Cette amélioration provient du patrimoine administratif qui a bénéficié de la reprise économique.

– Salles de réunions:

Les salles de réunions ont fait l'objet depuis plusieurs années d'une restructuration de la gestion afin d'optimiser les locations. On constate une diminution des charges de 0,1 million soit – 5,5% et une augmentation substantielle des recettes de 0,2 million, soit + 36,4% par rapport au budget.

Divers

La mise en location des deux derniers immeubles neufs au 19, rue du Môle et 2-4, bd Carl-Vogt a eu lieu au début de l'année 1994. Il en est de même pour l'immeuble Grand-Rue 26 - Saint-Germain 3, dont la réhabilitation s'est terminée au printemps 1994.

1.2.3 La gestion hôtelière

a) Hôtel Métropole

Résultats des comptes 1994

La fréquentation des hôtels «5 étoiles» genevois s'est légèrement améliorée durant l'année 1994. L'Hôtel Métropole a vu son taux d'occupation passer de 54,9% en 1993 à 57,3% l'an dernier. Ce pourcentage demeure toutefois inférieur au taux de rentabilité nécessaire pour atteindre un résultat bénéficiaire.

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 1994 à 13,6 millions de francs contre 12,9 millions de francs en 1993. L'amélioration s'élève à 700 000 francs ou 5,4%. Il demeure toutefois inférieur à celui réalisé avant la récession (13,8 millions en 1990).

Si l'amélioration des recettes peut être considérée comme positive, vu la conjoncture actuelle, les résultats des comptes 1994 sont en revanche insatisfaisants.

En 1994, pour la troisième année consécutive, l'Hôtel Métropole enregistre un déficit qui se chiffre à 499 000 francs contre une perte de 894 000 francs en 1992 et 448 000 francs en 1993. De ce fait, aucun amortissement des investissements n'a pu être comptabilisé depuis 3 ans. Les charges d'exploitation et financières ont marqué une forte progression par rapport à celles de 1993: + 775 000 francs ou 5,8%. Quatre groupes de dépenses ont particulièrement augmenté en 1994:

Les dépenses pour le personnel: + 107 000 francs

Cette augmentation provient principalement d'une amélioration des salaires de la catégorie de personnel la moins rémunérée et de l'incidence de l'augmentation prévue par le contrat collectif de travail avec l'octroi de 3 jours de vacances supplémentaires en 1994. Le personnel bénéficie aujourd'hui d'une durée de vacances annuelles de 5 semaines.

Les frais d'entretien: + 166 000 francs

Après plus de dix ans d'activité, les frais de renouvellement et d'entretien du matériel s'alourdissent inévitablement d'année en année.

Les pertes sur débiteurs: + 119 000 francs

Ces pertes proviennent de deux facteurs:

- de la conjoncture défavorable qui a conduit des entreprises à ne pas honorer leurs dettes vis-à-vis de l'hôtel;
- d'un assainissement important des débiteurs douteux de ces deux dernières années.

A l'avenir, l'hôtel va s'équiper d'un terminal lui permettant de vérifier la solvabilité des détenteurs de cartes de crédit.

Les intérêts versés à la Ville de Genève: + 123 000 francs

Il convient de rappeler que l'Hôtel Métropole ne disposant pas de fonds propres, la totalité de l'investissement est financée par la Ville de Genève. Cette avance est rémunérée au taux moyen des emprunts émis par la Ville. L'accroissement de la dette de l'Hôtel Métropole, provoquée par les pertes d'exploitation, entraîne une augmentation des intérêts.

L'avenir de l'Hôtel Métropole

Depuis 1992, un renforcement des efforts de rationalisation a été entrepris en vue de réduire les charges d'exploitation de l'hôtel. Les résultats obtenus n'ont toutefois pas permis de dégager à nouveau des bénéfices.

La situation de l'hôtel devient d'autant plus préoccupante qu'aucun amortissement n'a pu être opéré ces dernières années.

Le cas de l'Hôtel Métropole n'est pas unique: de nombreux hôtels genevois connaissent des difficultés similaires. Parmi les nombreux facteurs à l'origine de cette situation, on relèvera notamment:

- la mauvaise conjoncture persistante qui pénalise l'hôtellerie en général dans la catégorie des «5 étoiles»;
- un accroissement de la concurrence dans la catégorie des «5 étoiles»; certains hôtels disposant d'importants moyens financiers ont investi des sommes considérables dans la rénovation et l'amélioration de leurs équipements (l'Hôtel Métropole est partiellement climatisé, mal insonorisé et ne dispose pas de parking);
- l'ouverture ces dernières années de nouveaux grands équipements hôteliers sur la rive droite, près de l'aéroport, pratiquant des prix très concurrentiels;
- la hausse persistante des coûts d'exploitation, notamment les charges de personnel à la suite de la mise en vigueur progressive dès le 1^{er} juillet 1992 de la nouvelle convention collective de travail;
- l'augmentation des taux d'intérêts moyens émis par la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est conscient de la situation précaire de l'Hôtel Métropole. En 1992 déjà, il avait entrepris des démarches auprès de Swisshôtel (proche de Swissair) en vue de trouver de nouvelles solutions visant à mieux utiliser la capacité de l'hôtel. Ce projet n'a pas abouti.

Une nouvelle réflexion devra être conduite sur l'avenir de l'Hôtel Métropole. Aucune solution nouvelle ne devra être écartée si l'on veut éviter que cet établissement ne devienne, à terme, une charge réelle pour la collectivité.

Il s'agira principalement d'examiner l'opportunité d'entreprendre des investissements complémentaires pour pallier les handicaps observés après la rénovation de l'hôtel (dont le début de l'exploitation remonte à novembre 1982): climatisation intégrale et insonorisation totale du bâtiment.

L'année 1995 devrait se révéler plus favorable que la précédente, grâce à une meilleure conjoncture et à la venue à Genève, en octobre prochain, de la grande exposition TELECOM.

b) Restaurant de la Perle du Lac

Les résultats de l'exercice 1994 se sont améliorés par rapport à ceux enregistrés en 1993.

L'augmentation du chiffre d'affaires est de 176 000 francs ou de 4% par rapport à l'année précédente. Le restaurant est toujours très dépendant des condi-

tions météorologiques. Le bénéfice net a ainsi passé de 74,15 francs en 1993 à 66 158,51 francs en 1994. Il a permis d'effacer la perte exceptionnelle enregistrée en 1992.

Relevons également que la Perle du Lac a versé l'an dernier à la Ville de Genève un montant de 68 000 francs (56 000 francs en 1993) à titre d'intérêts sur son investissement dans le restaurant.

1.2.4 Encouragement à l'économie

a) **Prix de l'Industrie et de l'Artisanat de Genève**

Le jury a attribué les prix 1994 aux lauréats suivants:

Prix de l'Industrie de Genève:

– Orbisphère Laboratories Genève SA

Feu Dudley Wright, fondateur de l'entreprise, héros de la Seconde guerre mondiale, a bâti une immense fortune dans le domaine de l'industrie électronique. Philanthrope, il a fait don d'une grande partie de ses avoirs à la Fondation Dudley Wright qui a pour but l'enseignement et la propagation de la science, notamment parmi les jeunes. C'est cette fondation genevoise, active dans plusieurs pays, qui organise tous les deux ans à Genève un colloque permettant à quelques-uns des Prix Nobel et des plus grands savants de faire le point sur l'état de la science et de le faire connaître au grand public.

Orbisphère Laboratories est une PMI (petites et moyennes industries) multinationale de 122 personnes, dont 52 à Genève, 25 à Neuchâtel et 45 dans le monde entier.

Cette société est l'exemple, rare dans notre pays, du rachat d'une entreprise par son personnel d'encadrement (en termes techniques : «Management buy-out» ou «MBO»). Le lauréat, société anonyme, appartient maintenant à une société holding dont l'actionnariat est composé de 13 dirigeants de l'entreprise.

Elle est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'instruments électroniques de haute précision pour la mesure des gaz dans des fluides ou des milieux gazeux, destinés à l'amélioration des processus industriels, à l'économie d'énergie et à la préservation de l'environnement.

Le développement de la société n'a pas été aisé et a nécessité une combinaison d'études novatrices dans plusieurs domaines: l'électrochimie, l'optique, l'électronique et la mécanique, qui ont permis de trouver des solutions originales contenues dans plus de 50 brevets.

- Orbisphère a mené en 1994 trois programmes de recherches de haut niveau:
- un programme européen «Eurêka»: recherche sur les capteurs optiques intégrés (Orbisphère est partenaire industriel dans cette recherche, dont les autres associés sont Thomson, Uni Genève et l'EPFL);
 - deux programmes prioritaires du Centre européen de la recherche scientifique (CERS):
 - photo-acoustique dans les liquides (partenaire: Université de Genève);
 - source de lumière compacte réglable (partenaire: EPFZ).

En investissant 10% de son chiffre d'affaires annuel dans la recherche, le nombre de nouvelles applications et de nouveaux marchés pour les instruments d'Orbisphère est amené à augmenter continuellement.

L'entreprise, dont le chiffre d'affaires consolidé a dépassé en 1994 le cap des 30 millions de francs, bénéficie régulièrement d'une expansion annuelle de l'ordre de 15%. Le bénéfice brut représente un pourcentage important du chiffre d'affaires.

Elle exporte 98% de ses produits dans 56 pays.

Orbisphère Laboratories constitue l'exemple même de l'entreprise mondiale d'une taille optimale occupant des créneaux inédits tout en étant un modèle de bonne entente intercantonale puisque la production est localisée dans deux cantons romands.

– *Prix de l'Artisanat de Genève:*

M. Jean-Claude de Crousaz, céramiste, Bernex

M. Jean-Claude de Crousaz, de nationalité suisse, est né à Paris le 26 mars 1931.

Formé à l'Ecole des arts décoratifs de Genève dans la classe de peinture décorative, il a rencontré la céramique lorsqu'une section de cette discipline fut rouverte en 1949 dans cette école, après une interruption de 40 années. C'était l'époque où Vallauris, sous l'impulsion de Picasso, remettait les Arts du feu à la mode. Cet engouement pour ce beau et vieux métier ne l'a jamais quitté. Il ne faut pas oublier que le tesson céramique est un des principaux témoins de l'histoire des civilisations.

Dès 1955, il installe un premier atelier à Bernex, puis en 1961 une galerie au 11, rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette galerie lui a permis de présenter au public genevois et aux amateurs de passage une production continue au fil des années. Depuis 1963, il s'est réinstallé à Bernex dans des locaux plus spacieux.

Au début de sa carrière, M. de Crousaz a reçu la bourse Charles Galland, deux prix et une bourse fédérale à Berne.

Il fait également partie de différentes associations, telles que l'Association des céramistes suisses et l'Académie internationale de la céramique dont le siège est au Musée de l'Ariana.

Distingué lors de nombreux concours à l'étranger, il a également exposé ses œuvres en Allemagne, en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande et en Suisse.

Depuis 1980, M. de Crousaz enseigne la décoration-céramique aux Arts décoratifs de Genève et au Centre d'enseignement professionnel de Vevey. Il a également animé des cours et des séminaires en Espagne et en Allemagne.

Acquis aux techniques du grès de haute température (1300 degrés) cuit en four à gaz, il aime animer les surfaces de décors souples au pinceau ou gravés dans la terre. Des formes tournées, parfois déformées, des pièces montées à la plaque, le modelage de différents types d'animaux, servent de support à ses décors.

b) Artisans et commerçants en fête

Le Prix de l'Industrie et de l'Artisanat, afin de garder sa caractéristique municipale, a été repris par l'Association des communes genevoises en collaboration avec le Département de l'économie publique de la République et canton de Genève.

La Ville de Genève, en collaboration avec la Fédération des artisans et commerçants (FAC), a donc décidé d'organiser chaque année une fête dans un quartier différent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'encouragement à l'économie locale.

En 1994, c'est le quartier des Eaux-Vives qui a été choisi et la manifestation s'est déroulée les 30 septembre et 1^{er} octobre.

Plus de 400 magasins, boutiques, ateliers ont été heureux d'accueillir le public afin de lui faire partager leur art, leur passion et ainsi permettre à la jeunesse de se familiariser avec certains métiers.

De nombreuses animations ont eu lieu telles que musique, concours de vitrines, lâcher de ballons, défilé de mode, concours populaires. Un débat sur Radio-Lac a été consacré au thème: «Vivez les Eaux-Vives».

Cette manifestation a été un magnifique succès. La fréquentation du public a été estimée à environ 35 000 personnes.

En 1995, il est prévu de l'organiser dans le quartier des Pâquis.

c) Centre industriel de la Gravière

Au 31 décembre 1994, les locations représentaient 80% de l'état locatif. Seize entreprises occupent ce centre, magnifique, situé au cœur du quartier industriel des Acacias, tout en étant à proximité immédiate du centre de Genève.

A noter qu'une surface de 818 m², au 1^{er} étage du bâtiment a été louée à l'Union industrielle genevoise (UIG). Ces locaux sont affectés à la formation des apprentis, lesquels reçoivent durant leur première année d'apprentissage une formation théorique hors de leurs entreprises.

1.2.5 Banque cantonale de Genève

a) Résultats de l'exercice

Le cash-flow opérationnel s'élève, provisions comprises, à 120 millions de francs alors que le bénéfice net de l'exercice atteint 15,8 millions de francs.

Le Conseil d'administration proposera, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires le 11 avril 1995, de verser aux collectivités publiques un dividende de 2%. Rappelons que celui-ci avait été budgétisé, pour 1995, à hauteur de 4%. Il en résultera un manque à gagner d'environ 0,9 million de francs.

b) Evolution du bilan

Le total du bilan, qui reflète la tendance conjoncturelle observée à Genève, enregistre un léger repli de 1% et se situe à 15,009 milliards de francs.

Les provisions ont été augmentées de 55,395 millions de francs et atteignent plus de 1 milliard de francs.

Quant aux fonds propres, ils s'élèveront, si l'assemblée générale du 11 avril 1995 accepte les propositions du Conseil d'administration, à 820,4 millions de francs.

2. DÉPARTEMENT MUNICIPAL DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative

Généralités

Durant l'exercice écoulé, le département a respecté les directives du Conseil administratif afin de contenir au maximum les dépenses budgétaires.

Dans cette période de récession, il convient de relever l'effort consenti par le département en faveur de l'engagement de chômeurs en fin de droit qui s'est développé avec d'autant plus de nécessité que la situation économique, dans les domaines liés à la construction, ne s'est pas détendue. Ainsi, dans les activités telles que l'aménagement et la construction, 45 personnes, dont 16 engagées en 1993, ont collaboré dans ce secteur. Sur les 29 personnes engagées en 1994, 27 ont été rémunérées par l'Office cantonal de l'emploi et 2 par la Ville de Genève. Par ailleurs, le chantier pilote de la sauvegarde des serres de Pregny a fourni du travail à 25 chômeurs financés par l'Office cantonal de l'emploi avec le soutien de l'OFIAMT. A la division voirie, 7 personnes, dont 2 engagées en 1993, ont exercé une activité, la rémunération étant couverte par l'Office cantonal de l'emploi.

La préoccupation constante de la population sur les problèmes de sécurité, notamment à proximité des écoles, a conduit le département à poursuivre son effort sur des aménagements modestes visant ce but, ceci au détriment d'embellissements que les moyens limités en effectif n'ont pas permis d'entreprendre.

Fonds de décoration

Le montant engagé par le Fonds de décoration en 1994 est de 538 999 francs.

Cette somme se répartit notamment en:

- achat d'œuvres mobiles (sculptures, tableaux);
- commandes d'œuvres intégrées (espaces urbains et bâtiments);
- mandat d'étude (périmètre Fil du Rhône);
- fin de l'installation des bureaux du Fonds municipal de décoration à la SIP;
- concours pour une fontaine à proximité du groupe scolaire des Cropettes;
- concours pour le bâtiment de Saint-Gervais Genève;
- gestion de la collection (location des dépôts, restauration, encadrement, accrochage);
- administration (matériel de bureau, affranchissement, téléphone, fax, photocopie);
- salaires, jetons de présence.

Les commandes d'œuvres intégrées ont été les suivantes:

- fin de la décoration du théâtre provisoire du Loup (signalétique et polychromie);
- aménagement provisoire de la place du Rhône.

Fonds pour la photographie

7 mandats photographiques ont été réalisés cette année, portant sur les thèmes suivants:

- «Petites Enfances», travail sur les lieux publics, les crèches, les garderies, etc. (coproduction avec d'autres institutions);
- «Les usagers de la Plaine de Plainpalais - studio provisoire»;
- «Portraits de gens de la Genève d'aujourd'hui»;
- «Portraits anonymes», travail sur les habitants d'un quartier et leur environnement;
- «Les résidus» (Voirie);
- «Paysages urbains - Points de vues» (coproduction avec d'autres institutions).

Les travaux réalisés par le Fonds constituent une documentation iconographique au service de l'administration de la Ville de Genève, de la population et, davantage encore, de l'avenir.

Ils participent de l'attention particulière que le Conseil administratif souhaite porter aux archives photographiques de la Ville, lesquelles doivent être nourries de photographies contemporaines (les archives de demain).

Cette documentation photographique alimente de nombreux travaux et recherches de tous genres. Elle offre aussi et surtout un support iconographique de qualité (dans le cadre de publications, d'expositions, d'interventions, etc.).

2.1 DIVISIONS DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

2.1.1 Direction

Télécommunications

Pendant l'année écoulée, les installations existantes ont subi de nombreuses modifications, compléments, nouveaux abonnements, résiliations, etc. Au total, 260 mutations ont été effectuées.

Parallèlement, l'ingénieur chargé des télécommunications a participé au groupe téléphonie de l'action sociale du canton de Genève (nouvelle loi sur l'aide à domicile et création de nouvelles structures téléphoniques sociales), ainsi qu'au comité directeur pour la mise en place du réseau Billetel (constructions des lignes réseaux avec les PTT).

Le projet TVG suit son cours avec, sur le réseau Vilnet, la réalisation de tests assurance-qualité en vue de la réception définitive de cet ouvrage. Les centraux téléphoniques en réseau et les aménagements des câblages des bâtiments ont été mis en soumission publique en décembre.

Expositions

- Communiqués et dossiers de presse à l’occasion d’inaugurations et de concertations dans les quartiers.
- Préparation des affiches du Conseil municipal et pose de celles-ci dans les quartiers concernés.
- Participation au concours de dessins destinés à figurer sur les conteneurs de la voirie.
- Préparation et contacts avec les responsables d’associations diverses de quartier dans le cadre de la démocratie locale.
- Préparation de la manifestation de la remise du prix «Europa Nostra/181» et mise sur pied de l’exposition.
- Préparation du stand Ville de Genève au Salon du livre.
- Préparation du concours et exposition «Réhabilitation de l’immeuble 15, rue des Vieux-Grenadiers».

Activité du chargé de mission

Le titulaire a notamment assumé les charges suivantes:

- participation au projet de la première étape de la sauvegarde des anciennes serres du domaine de Pregny-Chambésy;
- organisation et gestion d’ateliers de chômage en collaboration avec l’Office cantonal de l’emploi;
- secrétariat de la Délégation de l’aménagement et de l’environnement;
- fermeture définitive de l’entrepôt frigorifique FR 2 à la Praille, en coopération avec Marché de Gros de la Viande SA, les usagers, les instances cantonales de contrôle;
- traitement des demandes concernant l’ancien complexe de l’Abattoir municipal;
- formation des cadres;
- tâches administratives et spécifiques.

2.1.2 Service administratif et opérations foncières

Mission du service

Les missions sont hétéroclites, nombreuses et diverses. Citons les principales:

- gestion du budget propre au service ainsi que du personnel alloué au service;
- examen, octroi et gestion des subventions à des tiers propriétaires d’immeubles classés ou à équiper en vue de satisfaire à des besoins pour handicapés physiques;

- gestion des archives administratives historiques et photographiques du département;
- gestion des autorisations de construire et des préavis communaux ainsi que les prolongations propres au département;
- gestion des adjudications et soumissions de tous les travaux de construction, rénovation et entretien des bâtiments soumis à la compétence du département;
- gestion des actes notariés relatifs aux acquisitions, remaniements parcellaires, cession de hors-lignes, etc. de la Ville de Genève;
- examen et gestion des droits de préemption;
- gestion des prêts d'archives;
- négociations des remaniements parcellaires relatifs à des opérations immobilières;
- négociations des droits de superficie;
- négociations et échanges de parcelles suite à des problèmes routiers;
- négociations des achats et ventes de terrains et de bâtiments quelle que soit leur destination;
- participation aux séances relatives à l'aménagement et à l'urbanisation du territoire de la Ville de Genève;
- participation à l'élaboration des plans localisés de quartier;
- participation à des séances de coordination interservices et interdépartementale;

Structure, personnel et locaux

Le service est «domicilié» 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1^{er} étage et comprend 10 collaborateurs.

Activités

Opérations immobilières

Le Service des opérations foncières a procédé;

- à l'acquisition de deux parcelles rue Lombard;
- à la constitution d'une servitude à la rue Bartholoni;
- à l'enregistrement de 6 demandes de crédit totalisant 61 752 789 francs destinés à divers crédits de constructions, transformations, rénovations, d'aménagement et d'études entérinés par le Conseil municipal de la Ville de Genève;
- à l'enregistrement de 1 crédit routier s'élevant à 3 100 000 francs;
- à l'enregistrement de 14 préavis favorables de l'exécutif municipal pour des modifications, par projet de loi, de régimes de zones de construction, des déclarations d'utilité publique et des plans localisés de quartier;

- à l’octroi de diverses subventions pour travaux de restauration, d’entretien, de conservation et d’amélioration de sites et bâtiments privés (par ex. Cathédrale Saint-Pierre, temple de Saint-Gervais);
- 29 terrains dans la zone de développement 3, soumis au droit de préemption, ont fait l’objet d’une demande à la Ville et à l’Etat pour une acquisition éventuelle. Pour tous ces cas, le Conseil administratif a renoncé à exercer son droit de préemption, de même que le Conseil d’Etat;
- 53 actes ont été enregistrés et signés par les magistrats délégués par le Conseil administratif.

Enquêtes publiques

3 enquêtes publiques relatives uniquement aux requêtes en autorisation de construire, de transformer ou de changer d’affectation ont été consultées au département.

Documentation photographique

1180 prises de vue photographiques et cinématographiques ont été effectuées. 650 photographies et documents ont été remis à différents demandeurs. Une documentation thématique sur le Recensement du patrimoine immobilier de la Ville est en cours de réalisation et de publication.

Démolition d’immeubles

5 démolitions telles que garages et locaux ont été entreprises.

Préavis municipaux

635 requêtes en autorisation de construire, transformer, démolir et demandes de renseignements ont été préavisées par le département; les préavis se répartissent comme suit:

	<i>Favorable</i>	<i>Défavorable</i>
APA – Autorisation en procédure accélérée	350	19
DD – Demandes définitives	175	24
M – Démolitions	26	2
LER	10	0
DP – Demandes préalables	21	8
	<hr/> 582	<hr/> 53

avec un détail comme suit: 438 préavis favorables, 144 préavis favorables avec conditions et 53 préavis défavorables.

Le Département des travaux publics a délivré 24 autorisations de construire pour lesquelles la Ville de Genève avait émis un préavis contraire.

Taxes d'équipement et contributions d'épuration

Du 1^{er} octobre 1993 au 30 septembre 1994, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a perçu du Département des travaux publics la somme de 999 452 francs, au titre des sommes perçues pour les taxes d'équipement dans le cadre des autorisations de construire ainsi que 2 915 367 francs au titre de contributions d'épuration et d'écoulement perçues lors des mêmes autorisations de construire, et de 960 589 francs pour les mêmes contributions prélevées avec les taxes d'équipement. Ces sommes ont été portées sur les comptes existant à cet effet.

Soumissions et adjudications

La perception de l'émolument d'inscription s'est élevée pour 1994 à 87 793 francs. En 1994 une baisse de participation aux soumissions d'environ 20% est constatée, les prévisions pour 1995 restent plutôt optimistes puisqu'au 31 décembre 1994 72 procédures de soumissions, dont les estimations s'élèvent à 27 030 000 francs, sont d'ores et déjà engagées, soit une augmentation des possibilités d'adjudication de 237% par rapport à la situation fin 1993.

Archives

Plus de 5000 autorisations de construire ont été inventoriées et traitées informatiquement. La période 1940-1950 s'enrichit ainsi de documents précieux. 250 consultations pour des plans ont été effectuées par des personnes n'appartenant pas à l'administration. Un nouveau système de consultation du cadastre a été mis au point à la suite de l'informatisation du cadastre et du registre foncier.

Commentaires sur les comptes

Le service a respecté sa dotation budgétaire, à l'exception du poste honoraires pour frais de registre foncier et actes notariés. En effet, cette rubrique est liée à un enrichissement de la Ville en nouvelles surfaces cédées par des tiers lors de réalisations immobilières (cession au domaine public).

2.1.3 Service d'urbanisme

Mission du service

Le Service d'urbanisme a pour mission de définir les lignes directrices d'aménagement du territoire de la Ville de Genève selon une conception

d'ensemble. Outre les tâches administratives, il entreprend des réflexions dans les domaines suivants:

- les problématiques générales de l'aménagement du territoire;
- l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour les autorités communales;
- les études d'urbanisme;
- les plans d'affectation,
- et les requêtes en autorisations de construire.

Dans le cadre du droit d'initiative récemment conféré par le Grand Conseil aux communes en matière d'élaboration des plans d'affectation, le service a assumé cette année pour la Ville de Genève la conduite technique et administrative de tels instruments.

Par ailleurs, le service a la responsabilité d'assurer l'organisation et le secrétariat de la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal.

Structure, personnel et locaux

Constitué de quinze postes et demi à plein temps, le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui intègre les métiers du projet d'urbanisme, de la photogrammétrie et de la confection de maquettes, de la géographie urbaine, de l'informatique, des techniques de l'information, de la documentation et du secrétariat. La direction administrative et technique est assumée par son chef de service, qui est secondé dans un esprit de collégialité par deux adjoints chargés de la coordination technique.

Le service se situe à la rue Jargonnant 4, dans des locaux propriétés de la Ville de Genève.

Activités

Dans le cadre de ses domaines de mission, le service a mené en 1994 les activités suivantes:

- relatives aux problématiques générales: suivi et vérification des options du plan directeur communal (industrie, zone de développement, maîtrise de l'urbanisation du centre, identification des secteurs à potentiel de projets), application du règlement transitoire des plans d'utilisation du sol et vérification du projet de règlement définitif, programmation des équipements, études localisées de circulation et mise sur pied d'un instrument de planification de l'espace public;

- relatives aux outils d'aide à la décision: prévision scolaire, constitution d'un observatoire du développement du territoire communal par la mise en place d'un instrument d'analyse des profils urbains, contribution à la mise sur pied dans l'administration d'un système d'information du territoire;
- relatives aux études d'urbanisme: conduite et suivi d'une vingtaine d'études et projets localisés d'aménagement, élaboration de cahiers des charges destinés à guider le travail des requérants;
- relatives aux requêtes en autorisations de construire: synthèse d'avis d'aménagement et PUS sur environ cent cinquante préavis;
- relatives aux plans d'affectation:
 - concertation technique avec le canton et conduite administrative d'une quinzaine de plans localisés de quartier;
 - conformément au droit d'initiative accordé aux communes, prise en charge technique et administrative de quatre plans localisés de quartier dont deux ont été portés à terme au niveau communal (Villereuse et couverture des voies CFF).

Dans le cadre de ce domaine d'activités, de nombreuses affiches de présentation des projets destinées à la population ont été confectionnées et placées dans les lieux publics des quartiers concernés.

Commentaires sur les comptes

Gestion financière

Le service est au bénéfice de rubriques budgétaires majoritairement attribuées au fonctionnement des prestations de ses collaborateurs.

Les quatre autres rubriques intitulées «établissement de projets», «expertises effectuées par des tiers», «annonces publicitaires et publications officielles» et «maquettes» ont permis en 1994 de:

- confier des mandats d'études d'aménagement à sept bureaux d'urbanisme genevois;
- s'entourer d'experts spécialisés dans des domaines tels que l'économie, la démographie, la sociologie, la statistique, le génie civil et la circulation;
- assurer une large information des plans d'affectation auprès du public par l'impression d'affiches, d'encarts et de communiqués de presse.

Quant aux trois demandes de crédits complémentaires d'un montant total de 6600 francs, celles-ci ont permis d'anticiper sur quelques légers dépassements prévisibles de certaines rubriques budgétaires de fonctionnement (téléphones par exemple). Par la suite, la somme octroyée a été très largement compensée par les économies globalement réalisées dans le cadre de toutes les autres rubriques.

Divers

Le Service d'urbanisme, bien qu'étant parfaitement stable dans sa structure comme dans ses ressources humaines et financières, a connu en 1994 deux changements majeurs:

- l'un portant sur une extension de sa mission en matière de plans d'affectation, qui reconnaît à la Ville de Genève une compétence d'aménagement non plus liée aux seules fonctions de préavis mais de proposition et d'élaboration de documents d'aménagement qui auront force de loi,
- l'autre portant sur sa manière de travailler par l'introduction de moyens informatiques liés à la bureautique, au traitement de bases de données et de publication.

2.1.4 Service d'architecture

Mission du service

Le service représente la Ville de Genève pour les études et travaux réalisés par des architectes et ingénieurs mandataires, pour les constructions neuves, les rénovations historiques et les rénovations importantes entreprises par la commune.

Il participe, collabore et contrôle les différentes phases, du programme à la réalisation et jusqu'au décompte final des opérations de construction.

Il doit également préparer, pour la partie architecturale, les préavis municipaux sur les autorisations de construire et de rénover soumises à la commune.

Son atelier d'étude élabore les études de faisabilité, avec les différentes variantes servant d'aide à la décision au Conseil administratif.

Structure, personnel et locaux

Le service est composé de 3 cellules administratives:

- Direction - secrétariat: 1 chef, 1 sous-chef, 1 adjointe administrative, 2 secrétaires; soit 5 personnes pour 4 1/2 postes;
- Opérations: 11 architectes pour 10,5 postes;
- Atelier d'étude: 1 adjoint technique, soit 1 poste; 2 architectes prêtés par le Service d'aménagement urbain; 4 architectes, en fin de droit de chômage, pour des période de 3 ou 6 mois et une stagiaire de l'Ecole d'architecture de Genève pour une période de 6 mois.

Au total 17 personnes pour 16 postes comme en 1993.

Les bureaux sont situés rue de l'Hôtel-de-Ville 4. Ils occupent les 2^e et 3^e étages côté Promenade de la Treille.

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Constructions neuves, transformations, réhabilitations, restaurations, rénovations

Le service a conduit 103 opérations: 38 sont en phase d'étude, 10 sont en chantier, pour 41 les décomptes sont en cours et 14 sont en bouclage devant le Conseil municipal.

Ces opérations représentent un volume de construction d'environ 950 000 000 de francs. En 1994, le service a mandaté pour environ 37 587 000 francs de factures.

Evolution du nombre d'opérations confiées au service et montants des factures mandatées:

	Fr.		Fr.
1989: 140	—	1992: 125	75 329 000
1990: 88	86 519 000	1993: 97	48 100 000
1991: 83	78 750 000	1994: 103	37 587 000

Mise à disposition de locaux

Ecole neuve:

- Baulacre 6 8 classes

Ecoles rénovées:

- Necker 4 4 classes
- France 15 - 1^{re} étape 8 classes
- Bautte 10, Ecole de formation préprofessionnelle (EFP), construction d'une marquise servant de préau couvert

Pavillons scolaires provisoires:

- Ronzades (déplacement du pavillon Frontenex) 8 classes
- Cayla, construction d'une salle d'éducation physique

Propositions de crédits présentées au Conseil municipal

Crédits d'étude

- Avec le 14^e Plan financier quadriennal:
 - Etuves 5, réhabilitation de logements
 - Faucille 4, 6, 8, réhabilitation de logements
 - Groupe scolaire de Peschier, concours
 - Peupliers 15, construction d'une salle d'éducation physique

- Eaux-Vives 82-84, aménagement des combles de l'école des Eaux-Vives
- Impératrice 1, Jardin botanique, restauration du jardin d'hiver
- Carteret 23, restauration de la salle Caecilia
- Bois-des-Frères 83, lieu d'accueil pour les théâtres
- Vessy 14, stade de Vessy, construction d'une salle de gymnastique artistique

Crédits de construction

- Tour Blavignac, maison de quartier
- Musée d'art et d'histoire, accessibilité
- Ecole de Sécheron, écran antibruit et préaux couverts
- Plateau de Frontenex 11, restauration de la loge du gardien

Propositions de crédits votées par le Conseil municipal

- Construction du groupe scolaire des Charmilles II
- Equipements complémentaires au Centre sportif de la Queue-d'Arve
- Salle d'éducation physique provisoire à Cayla
- Marquise de l'école rue Bautre 10

Boucléments de crédits

- Servette 16-20, Louis-Favre 12-14, logements
- Village-Suisse 3, locatif pour jeunes
- Sillem 8, rénovation logements
- Ecole Ferdinand-Hodler, rénovation
- Ecole Le-Corbusier, 2^e étape + abri des biens culturels + mobilier de l'abri
- Construction d'un rural à Longirod (Vaud)
- Ecole des Crêts-de-Champel, extension
- Crédit d'étude du groupe scolaire de Vermont
- Pavillon scolaire provisoire, Allobroges 33bis
- Bibliothèque de la Cité
- Maison des arts du Grütli et aménagements extérieurs
- Colonie de vacances à Genolier (Vaud)

Proposition de crédit refusée par le Conseil municipal

- Restauration du jardin d'hiver du Jardin botanique

Information du public

A l'occasion de chaque projet de réalisation, le public est informé par des dossiers remis à la presse lors des «bouquets» et des inaugurations (13 dossiers) et par l'affichage dans les lieux publics des quartiers concernés, ainsi que sur les clôtures des chantiers.

Des plaquettes ont été éditées à l'occasion de l'inauguration des réalisations importantes:

- école Baulacre;
- musée Voltaire;
- école du XXXI-Décembre;
- îlot médiéval Grand-Rue, Boulangerie, Saint-Germain.

Concertation avec les habitants

La collaboration avec l'Association des usagers des bains des Pâquis s'est poursuivie.

Des séances d'information-concertation ont eu lieu dans les quartiers à l'occasion des projets:

- école de Sécheron;
- école de Micheli-du-Crest;
- école du Mail II.

Démolition

La requête pour la démolition de la villa rue de Montbrillant 21 est toujours en suspens au Département des travaux publics et de l'énergie.

Atelier d'étude

Créé en 1993, cet atelier est dirigé par l'adjoint technique. Il réalise des études de faisabilité et de petites études, relevés ou plans pour les concours.

En 1994, les deux architectes permanents et les 4 architectes en fin de droit de chômage, plus une stagiaire de l'Ecole d'architecture de Genève ont réalisé 32 dossiers.

Préavis sur les autorisations de construire

Le service prépare les préavis de la commune sur les autorisations de construire déposées sur le territoire communal, du point de vue architectural.

L'attention est portée en particulier sur l'habitabilité et sur l'aspect des façades et des toitures.

Evolution du nombre de dossiers:

1988:	260	1992:	278
1989:	300	1993:	271
1990:	386	1994:	240
1991:	222		

Concours d'architecture

Cette année a vu le lancement d'un seul concours, il s'agit du concours restreint à 8 architectes pour la réhabilitation, voire la surélévation de l'immeuble rue des Vieux-Grenadiers 15.

Sont en préparation les concours suivants:

- Groupe scolaire du Stand
- Groupe scolaire de Peschier
- Aménagement des parcelles Châteaubriand (groupe scolaire, crèche et maison de quartier)
- Groupe scolaire de Chandieu
- Demi-groupe scolaire des Moulins-Raichlen
- Musée d'ethnographie

Le service participe à l'organisation du concours d'aménagement du parc des Minoteries.

Commentaires sur les comptes

L'évolution des dépenses de fonctionnement du service pour les cinq dernières années est la suivante:

<i>Année</i>	<i>Francs</i>	<i>Nombre de postes</i>
1990:	2 111 000	18
1991:	2 247 000	18
1992:	2 471 000	17
1993:	2 148 000	16
1994:	2 223 000	16

Ces dépenses étant essentiellement des salaires et les charges inhérentes, elles restent relativement stables, la hausse du coût de la vie compensant la diminution du nombre de postes.

Divers

Le service assure la représentation de la Ville de Genève dans le Conseil de fondation pour la conservation du temple de Saint-Gervais et dans le groupe opérationnel chargé de suivre l'opération de transformation du palais Wilson en Maison de l'environnement.

Il coordonne le groupe interdépartemental chargé de la mise en place des aménagements provisoires sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean.

Le sous-chef de service représente la Ville de Genève à l'Office genevois d'analyse des prix de la construction (OGAPC).

L'adjoint technique participe au groupe interdépartemental chargé d'organiser la Journée européenne du patrimoine.

2.1.5 Service des bâtiments

Mission du service

Entretien et conservation des biens immobiliers de la Ville de Genève qui lui sont confiés.

Structure, personnel et locaux

Le Service des bâtiments est subdivisé en 7 parties, soit:

– la direction	2 personnes
– le secrétariat	1,5 personne
– la comptabilité	1 personne
– la surveillance des travaux	14 personnes
– le bureau de dessin	3 personnes
– la sécurité dans les bâtiments	1 personne
– le recensement du patrimoine immobilier	3 personnes
Effectif du service	<u>25,5 personnes</u>

Activités, gestion des crédits extraordinaires

Activités

Entretien courant du parc immobilier dans le cadre du budget alloué ainsi que des crédits d'investissements qui pallient les diminutions des budgets.

Exécution de travaux de transformations de plus grande importance dans le cadre de crédits d'investissements.

Amélioration des isolations thermiques des immeubles et transformations des chaufferies qui ne répondent pas aux nouvelles normes OPAir'92, ceci en collaboration avec le Service de l'énergie.

Maintien et amélioration des installations de sécurité existantes dans les bâtiments publics et locatifs.

Suite de l'évaluation du parc immobilier par le RPIM (Recensement du patrimoine immobilier). En 1994, 45 immeubles ont été analysés.

En ce qui concerne la méthode Schröder, le Conseil municipal a voté l'acquisition du logiciel et la mise au point des images cadres est terminée. L'évaluation du parc immobilier pourra être faite en 1995 comme prévu.

Gestion des crédits extraordinaires

Crédits d'investissements bouclés

Au 31 décembre 1994, les 10 comptes de construction suivants sont bouclés. Ils feront l'objet d'une procédure au Conseil municipal en 1995, soit:

- I 503.92.03310 Puiserande 2-4, Deux-Ponts 7
- I 503.92.03490 Puiserande 3, Deux-Ponts 5
- I 503.94.01750 Villa Bartholoni
- I 503.94.02470 Contamines 9A
- I 503.94.02740 Casino-Théâtre
- I 503.94.03650 Vessy 14, terrains stabilisés
- I 503.94.04100 Chemin des Vignes 1
- I 503.94.04140 Palettes 1, Usine Waegell
- I 503.94.04500 SIP, 28-30, rue des Bains
- I 503.94.04640 Furet 11, crèche

Pour la transformation et rénovation des bâtiments publics et locatifs:

- 38 bureaux d'architectes sont mandatés pour un volume de travail d'environ 187 millions de francs;

A fin 1994, la situation se présentait comme suit:

Bâtiments publics: 3 projets à l'étude
 3 projets en réalisation
 14 projets terminés

Bâtiments locatifs: 13 projets à l'étude
 2 projets en réalisation
 3 projets terminés

- 23 opérations sont réalisées par le service pour un volume de travail d'environ 51 millions de francs.

Commentaires sur les comptes

Comme pour les années précédentes, l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif et financier est compromis par l'insuffisance des dotations budgétaires. Les interventions se font toujours au coup par coup.

2.1.6 Service d'aménagement urbain

Mission du service

Embellissement des lieux publics et modération de la circulation du domaine public et assimilé de la Ville de Genève, ainsi que son éclairage public.

Structure, personnel et locaux

L'effectif du service est resté stable avec deux architectes en moins, rattachés à l'atelier d'étude du Service d'architecture.

Une redéfinition des missions du service, à la suite d'une analyse, devrait permettre le redimensionnement de celui-ci en 1995.

Activités

Réglementations locales de trafic

Les enquêtes publiques relatives à un projet de réglementation locale de trafic du Département de justice et police et des transports sont assurées, pour la Ville de Genève, par le Service d'aménagement urbain. Cette réglementation définit le statut des rues, le sens de circulation, les modes de stationnement. L'aménagement des rues en dépend largement.

61 dossiers ont été présentés et préavisés en 1994.

85 arrêtés de circulation ont été pris par le Département de justice et police et des transports.

Préavis

Le service est consulté lors de l'élaboration des plans de quartier, afin de déterminer l'ampleur des interventions d'aménagement sur le domaine public et assimilé.

Dans le cadre du préavis communal aux autorisations de construire, le service a été sollicité dans l'examen de 41 requêtes.

Coordination des services

Le service gère deux groupes d'échange d'informations et de coordination des projets, l'un à l'intérieur de l'administration communale, l'autre avec le Département de justice et police et des transports. Dans une conjoncture où les services attachés aux infrastructures routières et de transports collectifs sont dispersés et surchargés, il est important de rassembler les moyens d'intervention, de mener les études de manière intégrée et non plus sectorielle.

En dehors des projets qui lui sont confiés, le service est appelé à apporter ses conseils dans diverses situations: occupation du sol par des terrasses, sécurité du trafic ou du stationnement, etc. Le service a ainsi examiné une trentaine de cas de stationnement illicite en 1994. Constatant que ces cas relèvent d'un usage abusif

du sol de la compétence des services municipal et cantonal de police, qui ne pourront être contrecarrés que par une action de sensibilisation globale, cette contribution sera abandonnée en 1995.

Aménagement de rues, places et cheminements

Les chantiers terminés concernent principalement des lieux nouvellement mis à la disposition des piétons:

- Place Saint-François
- Partie inférieure de la place du Bourg-de-Four
- Square de l’avenue des Grottes
- Passage piétonnier et cour de la rue Saint-Laurent.

Projets d’aménagement

En 1994, 18 dossiers de requête en approbation LER et en autorisation de construire ont été présentés au Département des travaux publics et de l’énergie pour, notamment:

- Place des Volontaires
- Avenue des Tilleuls
- Rue Le-Corbusier, contre la route de Florissant
- Rue Caroline, rue du Grand-Bureau
- Rue Butini, rue des Ronzades, rue Dejean, accès à de nouvelles écoles
- Place des Nations, avenue de France, avenue de la Paix, rue Daubin, avenue Rieu, protection de passages protégés.

Nombre de ces projets sont en instance de réalisation par la Division de la voirie, qui les inclura dans une demande de crédits pour plusieurs opérations de modération de la circulation.

Information publique et concertation

Sur le domaine public, la présence de nombreux intervenants oblige les services à se coordonner. Les passants et les riverains sont curieux des moindres travaux et projets. Cette attitude a entraîné le renforcement de l’information et de la consultation publiques.

Une vingtaine de réunions ont eu lieu pour, notamment:

- Parc des Minoteries
- Cour de l’Ilot 13
- Rue Gourgas
- Barrage du Seujet et réaménagement des quais

- Ecoles de la Cluse, des Ronzades, de Micheli-du-Crest, de Châteaubriand, de Ferdinand-Hodler notamment, sécurité du chemin des enfants à l'école.

Eclairage public

- Consommation

Pour l'éclairage des artères, la consommation électrique est demeurée stable par rapport à 1993. Ce résultat est principalement dû aux conditions climatiques favorables. Par ailleurs, la modernisation des installations a permis une diminution de la consommation de quelque 200 000 kWh entre 1990 et 1994, soit 2,3%.

Pour les bornes et signaux lumineux, la consommation électrique a diminué d'environ 40 000 kWh, ou 15% de la consommation. Ce résultat a été obtenu grâce à la poursuite de la campagne de remplacement des installations électrifiées par des plaques réfléchissantes.

- Maintenance des installations

Le coût d'entretien des installations a été conforme aux prévisions budgétaires, grâce au suivi permanent des opérations confiées aux Services industriels genevois et à la demande de limiter les efforts d'entretien à l'indispensable.

La modernisation des installations d'illumination et l'abandon des bornes et signaux lumineux ont permis également de contenir l'augmentation des frais d'entretien.

- Projets

Un régulateur de puissance a été mis en place à titre d'essai avec les Services industriels genevois à la rue François-Dussaud.

L'étude de l'illumination de l'église de Saint-Germain est en cours. Un essai a eu lieu à l'occasion de la Journée du patrimoine.

- Travaux

Quelque 22 opérations de compléments aux installations ont été réalisées dans le cadre du budget, notamment:

- Parc Barton
- Bois de la Bâtie
- Couverture des voies ferrées à Saint-Jean
- Chemin de la Clairière
- Ruelle du Couchant
- Rue du Devin-du-Village
- Rue François-Dussaud

- Rue de la Servette
- Rues des Grottes, de la Sibérie, de la Faucille
- Avenue de la Jonction
- Rue du Tir
- Quai du Mont-Blanc.

Quelque 5 opérations de compléments aux installations ont également eu lieu dans le cadre de crédits d'investissement, notamment:

- Avenue Trembley
- Avenue de Rosemont
- Boulevard de la Cluse
- Route du Bout-du-Monde
- Chemin de la Gravière.

2.1.7 Service de l'énergie

Mission du service

En 1994, le service a poursuivi ses efforts en menant une politique de l'énergie selon les deux axes suivants:

- la gestion des besoins en chaleur;
- la gestion des consommations d'eau et d'électricité.

Les économies de combustible ont pour la plupart déjà été réalisées. Il s'agit pour la Ville d'appliquer de nouvelles lois et recommandations fédérales et cantonales visant à une meilleure utilisation des énergies fossiles: l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir'92), la loi sur le Décompte individuel des frais de chauffage (DIFC), etc.

En ce qui concerne les économies d'eau et d'électricité, l'effort d'économie doit être maintenu afin de limiter l'impact des hausses et restructurations tarifaires régulièrement appliquées par le distributeur depuis 1990.

Structure, personnel et locaux

L'effectif du service est resté stable. Un poste est vacant suite au départ à la retraite anticipée d'un collaborateur de l'atelier à la fin de l'année précédente.

L'évolution des techniques et notamment la place de plus en plus grande de la micro-informatique dans le domaine des installations du bâtiment, nécessite des efforts soutenus dans la formation et le développement des connaissances de notre personnel.

Activités et résultats d'exploitation

Climat

L'année 1994 a été exceptionnellement douce. La température moyenne s'est élevée à + 11,9°C, soit 2,7°C de plus que la norme. Aux dires des spécialistes de Cointrin, il s'agit là d'un nouveau record. Il est intéressant de constater que tous les mois ont été plus doux que la moyenne, à l'exception d'avril particulièrement pluvieux.

Consommation de combustible

La consommation globale de gaz et de mazout pour les besoins en chaleur des bâtiments publics et administratifs dont nous assurons la maintenance, s'est élevée à 5316 TEP (tonnes équivalent pétrole), soit 11,5% de moins que l'année précédente.

En application de diverses lois fédérales, nous avons procédé à l'assainissement de 10 chaufferies et de 34 citernes à mazout de bâtiments publics et locatifs.

Consommation d'eau et d'électricité

La restructuration informatique engagée par les Services industriels de Genève pour le traitement des factures nous empêche pour l'instant de connaître avec précision le bilan annuel de ces deux formes d'énergie pour l'ensemble de nos bâtiments.

A fin septembre, la tendance montre une diminution sensible des consommations d'eau et d'électricité de l'ordre de 5% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'effort consenti est important puisque la consommation de ces deux énergies est en baisse pour la quatrième année consécutive.

Une présentation détaillée de l'ensemble de nos achats d'énergie avec analyses et commentaires figurera dans le «bilan énergie 1994» que nous publierons prochainement.

Commentaires sur les comptes

Le prix du mazout a subi une baisse lente mais constante tout au long de l'année. Notre prix d'achat moyen s'est élevé à 26,20 francs/100 kg, soit 10% en dessous de celui proposé par la Chambre syndicale des négociants en combustible.

Ces éléments, ajoutés à une grande douceur du climat, nous permettent de boucler le compte d'achat de combustible avec un boni de plus d'un demi-million de francs.

En ce qui concerne les achats d'eau et d'électricité, nos efforts d'économie ne permettent pas de compenser la hausse continue des tarifs, mais en atténuent les effets.

Il faut signaler l'augmentation spectaculaire que subit la taxe d'épuration des eaux, prélevée par les SIG pour le compte de l'Etat. De 545 000 francs en 1990, la somme payée par la Ville s'élève à plus de 1 100 000 francs en 1994.

Divers

Les résultats issus de la politique de maîtrise de l'énergie que nous menons depuis quelques années ont fait l'objet de plusieurs présentations, tant en Suisse qu'à l'étranger, au cours de divers séminaires et conférences.

Dans le domaine de la recherche appliquée, nous avons obtenu un mandat de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en vue d'analyser les performances d'une installation solaire de préchauffage de l'eau chaude sanitaire à l'aide de capteurs sélectifs non vitrés, placés en toiture d'un immeuble de la rue de la Servette.

2.2 DIVISION DE LA VOIRIE

2.2.1 Administration

Etat des postes au budget 1994

Effectif au 31 décembre 1993		476,5
– Réduction de l'effectif de 1,5% au 1 ^{er} janvier 1994	– 8	
– Suppression de postes au 1 ^{er} janvier 1994 selon décision du C.A., suite aux départs anticipés à la retraite dans le courant 1993	–11,5	–19,5
Etat des postes au 31 décembre 1994		<u>457,0</u>

Répartition des postes

Direction et Service administration	17
Service logistique et technique	43,5
Service études et constructions	11
Service entretien du domaine public	110
Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public	275,5
	<u>457,0</u>

Mouvement du personnel

Engagements	25
Départs à la retraite	6
Démissions ou contrats non renouvelés	11
Décès	0
Mise à l'invalidité	1

2.2.2 Logistique et technique

Les activités du Service logistique et technique se sont poursuivies normalement durant 1994.

Parc de véhicules et engins immatriculés

- 76 véhicules et engins ont été préparés et présentés au bureau des automobiles pour les visites périodiques, dont 57 par notre propre atelier et 19 par des réparateurs extérieurs.
- Répartition du parc:

Etudes et constructions	1
Administration	1
Logistique et technique	21
Entretien du domaine public	86
Levée et nettoyage	<u>121</u>
Total	<u>230</u>
- Mouvement:

Nouvelle acquisition:	aucune
Renouvellement:	3
Suppression:	1

Plaintes déposées

Bris de glaces dans les abribus: 183 plaintes.

Groupe d'intervention

Sur appel de la police, du Service d'incendie et de secours, de la police municipale, des Transports publics genevois et diverses autres provenances: 569 interventions.

W.-C. publics, abribus

Sont entretenus par les ateliers du Service logistique et technique: 60 W.-C. publics, 135 abribus.

Une entreprise privée nettoie les W.-C. publics à une cadence de 3 - 2 - 1 passages journaliers selon l'endroit et le taux de fréquentation de l'édicule.

Une entreprise privée nettoie les abribus à raison de 200 passages hebdomadaires.

2.2.3 Service études et constructions

L'année 1994 a été marquée, sur le plan des réalisations, par la poursuite des importants travaux du chantier de couverture des voies CFF à Saint-Jean.

Le 18 novembre 1994, la dernière poutre de couverture a été posée au-dessus des voies CFF, offrant ainsi un espace public prêt à l'aménagement d'une surface d'environ 30 000 m².

La structure d'information mise en place sur ce chantier a permis à tous d'être associés à l'avancement et, surtout, d'en comprendre les contraintes et nuisances.

Quant à un autre chantier d'importance – celui du boulevard de la Cluse – il s'est poursuivi en 1994 et de nouvelles plantations sont apparues en fin d'année déjà.

Etudes et projets en cours

En ce qui concerne les principaux objets, citons plus particulièrement:

- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à Frontenex;
- la reconstruction et le réaménagement de la rue de Montbrillant;
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales entre Châtelaine et le Rhône;
- le quartier de la Petite-Boissière;
- le quartier des Genêts (secteur nord-est);
- diverses études en relation avec les «transports collectifs 2000» et «circulation 2000»;
- diverses études d'actualisation du plan directeur des égouts de la Ville de Genève, en vue d'étendre la mise en place d'un réseau séparatif de collecteur EU/EP;
- diverses études en relation avec les demandes de renseignements émanant de privés, dans le cadre de la définition du nivellement et de l'alignement du domaine public.

Travaux financés par des crédits extraordinaires

Terminés:

- avenue Trembley (tronçon avenue du Bouchet/chemin des Coudriers); aménagements cyclables et piétonniers, collecteur EP;
- chemin des Genêts; collecteurs EU/EP;
- avenue d'Aire; aménagements des accès aux immeubles «Jardins du Rhône»;
- avenue des Tilleuls; collecteur EP (en coordination avec le garage souterrain de Saint-Jean);
- avenue de Rosemont; 1^{re} étape, équipement collecteurs EU/EP.

En cours:

- couverture des voies CFF à Saint-Jean;
- boulevard de la Cluse;
- chemin de l'Essor (raccord du domaine public aux aménagements extérieurs des immeubles en construction);
- rue Maurice-Braillard; chaussée, collecteurs EU/EP, cheminement piétonnier;
- avenue de Rosemont; 2^e étape, aménagement partiel chaussée, trottoirs.

2.2.4 Service entretien du domaine public, manifestations et matériel de fêtes

Chaussées et trottoirs

En collaboration avec les services publics, les principaux travaux suivants ont été réalisés par des entreprises privées:

- Voies TPG: rue de la Servette (tronçon: rue de la Pépinière - rue Louis-Favre).
- Arrêts TPG: rue de la Servette. Route de Chêne. Rue des Deux-Ponts. Angle rue de Montbrillant/rue de Vermont.
- Pistes et bandes cyclables: 3430 m ont été réalisés: avenue d'Aire (tronçons chemin des Sports - route de l'Ain et chemin des Sports - giratoire Vernier).
 - › Rue Caroline (tronçon rue des Mouettes - rue Simon-Durand). Quai du Cheval-Blanc. Rue Crespin (coude supérieur - Florissant débouché inférieur). Rue Henri-Christiné. Rue David-Dufour (débouché sur boulevard Saint-Georges). Rue des Epinettes. Rue Louis-Favre (tronçon rue du Jura - rue de la Servette). Route de Florissant (tronçon avenue Bertrand - avenue Eugène-Pittard). Rue Le-Royer (approche carrefour Acacias). Rue de Montbrillant (tronçons place de Montbrillant - rue du Fort-Barreau et rue Richard-Wagner - rue Thomas-Masaryk). Rue des Plantaporrêts (liaison rue David-Dufour - pont de Sous-Terre). Rue de la Servette (tronçon rue de la Pépinière - rue Jean-Robert-Chouet). Avenue Jean-Trembley (tronçon chemin des Crêts - chemin des Coudriers).
- Poses de potelets métalliques pour deux-roues: équipement de 30 parkings deux-roues.
- Cassis pour personnes handicapées: 12.
- Poses de bornes métalliques sur refuges: boulevard Carl-Vogt. Carrefour rue de la Servette - rue Carteret et rue de la Servette - rue de la Pépinière. Quai Charles-Page.

- Aménagements provisoires: rue de Coutance. Rue Louis-Favre.
- Réfections de chaussées: route de Chêne, au droit de l'avenue de l'Amandolier. Place Claparède. Quai Général-Guisan. Rue François-Grast. Route des Jeunes. Rue de Lyon. Rue de Miléant. Carrefour quai - pont du Mont-Blanc. Rue de la Pépinière. Rue de Rive. Place des Eaux-Vives. Rue Rousseau. Rue Voltaire. Avenue Théodore-Weber.
- Reconstruction de chaussées: rue de la Servette. Route du Bout-du-Monde. Rue Emile-Nicolet.
- Construction de rue à trafic modéré: rue des Plantaporrêts.
- Modifications et réfections de trottoirs: rue Butini. Rue des Délices. Rue François-Dussaud. Avenue Peschier. Rue Rothschild. Rue de la Terrassière. Quai Wilson. Rond-point de la Jonction. Avenue de la Paix. Rue du Stand. Boulevard Carl-Vogt.
- Modifications et réfection de trottoirs suite à la construction d'immeuble: rue de la Chapelle, angle quai du Cheval-Blanc - rue des Allobroges
- Travaux directs: à part les divers travaux d'entretien courant du domaine public, les équipes travaux ont réalisé plus particulièrement: 65 interventions pour la réfection de chaussées et de zones pavées; 30 interventions pour la réfection de trottoirs en béton; 20 interventions pour la réfection de trottoirs en enrobés; 40 interventions pour la réfection d'entourages d'arbres; 17 interventions pour le changement de bornes ou de barrières; 50 interventions pour la pose de nouveaux potelets ou barrières; 2 mises à l'égout de fosses à bennes, ainsi que leurs réfections; 154 emplacements de sable dans les places de jeux et dans les crèches; 3 réfections intérieures de W.-C. publics. Aménagement extérieur des W.-C. publics du Jardin botanique. Construction d'une place de jeux à Villereuse.

Canalisations:

- Reconstructions de collecteurs: route du Bout-du-Monde. Rue de la Coulouvrenière. Rue Hornung. Rue du Grütli. Place de l'Ile.
- Travaux divers: 24 interventions pour remplacer des grilles manquantes ou défectueuses. 52 interventions pour déboucher des sacs EP. 4 interventions pour vider des fosses à bennes. 17 interventions pour déboucher des fontaines ou bassins. 6 interventions pour déboucher les W.-C. publics. 2 interventions pour déboucher des jeux d'enfants. 3 interventions pour le Département de justice et police et des transports. 3 interventions pour déboucher des écoulements d'étangs.

Il a été sorti 1244 tonnes de résidus par le curage des canalisations et le nettoyage des sacs de routes, ainsi que plus de 204 tonnes des séparateurs de garages.

Ouvrages d'art:

Les travaux suivants ont été entrepris: viaduc d'Aïre (pose barrières). Quai des Bergues (expertise du trottoir en porte-à-faux). Pont de la Coulouvrenière (expertise des trottoirs en porte-à-faux). Galerie technique des Rues-Basses (participation au nettoyage). Terre-plein de l'Île (colmatage des fissures du mur). Passerelle rue de l'École-de-Médecine (reconstruction protection de pile). Pont du Mont-Blanc (rampes chauffantes). Pont de la Machine (réfection du revêtement). Île Rousseau (réfection des cadettes). Passerelle Pisciculture (rehaussement du parapet). Pont de Sous-Terre (chauffage). Pont de Vessy (reconstruction).

Des études et/ou examens ont été entrepris ou poursuivis sur les ouvrages suivants: pont de la Fontenette. Pont de Carouge. Passerelle du Bois-de-la-Bâtie. Quai des Bergues. Pont de la Coulouvrenière. Pont de la Machine. Île Rousseau. Mur aval du pont de Sous-Terre. Mur du Jardin anglais. Mur du terre-plein de l'Île.

Inspection du domaine public:

Surveillance de travaux de tiers sur le domaine public:

645 demandes de permissions d'ouvertures de fouilles ont été préavisées par notre service. 2 autorisations pour des ancrages ont été accordées. 66,98% des demandes émanent des services publics.

Surveillance des empiétements de tiers sur le domaine public:

141 demandes d'empiétements sont parvenues au service et ont été acceptées pour des chantiers de constructions ou de réfections d'immeubles. 13 demandes de créations de cassis ont été déposées.

Monuments

Outre le nettoyage et l'entretien systématique, les monuments suivants ont été:

- Nettoyés: Vierge Tiki-Tiki, passage Link, Mur des Réformateurs (2 interventions). Port Noir. David, parc des Bastions. Jérémie, cour Saint-Pierre. Génér-

ral Dufour, place Neuve (3 interventions). Promenade Charles-Martin (protection). Ile Rousseau. Escaliers de l'Athénée. Peintures, rond-point de la Jonction. Sculptures du bassin de l'Ariana (3 interventions). La Graine, Jardin botanique. Encuentro Volcado, place des Alpes. Silences II et III, rue de Saint-Jean. Lynx, avenue Luserna. Escaliers «Stairs» (11 interventions).

- Travaux divers: cathédrale Saint-Pierre (reprise partielle des marches, jointage général, lavage complet). Chevaux gauche et droit, quai Turretini (lavage, réparation, protection). Monument central, quai Turretini (lavage et protection). Place Albert-Thomas (lavage, réparation, jointage, protection, reprise générale des escaliers). Neptune, parc Beaulieu (reprise fondation muret, réparation statue).
- Déposés: Calder, place des XXII-Cantons (restauration). Alter Ego, rond-point de Plainpalais (réparation).
- Reposés: Jeune Fille, parc Beaulieu. Jeune Fille, parc Vermont. L'enfant à la fleur, parc Saint-Jean.

Fontaines

Outre le nettoyage et l'entretien courant, les fontaines suivantes ont été:

- Réparées: Musée de l'Ariana (éléments d'angle, joints, écoulement, alimentation, réfection partielle du fond du bassin). Water-Ring (joints, saignée muret). Dépendances parc La Grange (fer forgé, éléments de façade de la fontaine de Saint-Triphon).
- Reprises des sacs et/ou des écoulements: Rocaille, Jardin anglais. Rue de la Corraterie, face aux N° 15 et N° 22. Rue Beauregard. Promenade Charles-Martin. Avenue Louis-Aubert - avenue Eugène-Pittard. Parc La Grange. Kiosque Chantepoulet. Quai Wilson.
- Restaurées au niveau de l'étanchéité: Temple de Saint-Gervais. Place Saint-Gervais. Ecole Trembley. Pâquis-Gauthier. Basilique de Notre-Dame. Bassin des Franchises. Place René-Payot. Minoteries. Allobroges.
- Entourées d'un pavage: place Chevelu. Place de-Grenus. Place Saint-Gervais (petit bassin). Avenue Peschier (dallage).
- Nouvelles fontaines: rue de la Servette - rue du Cercle (fontaine-borne en simili pierre). Avenue des Grottes (fontaine-borne en fonte). Parc Bertrand (fontaine-borne en simili pierre).
- Fontaines déposées: Pingouins, fontaine de l'école Trembley.

- Fontaines reposées: rue Emile-Nicolet. Quai du Cheval-Blanc - rue des Allobroges. Boulevard de la Cluse - rue de l'Aubépine.
- Divers: entretien des bacs en bois des fontaines. Préparation du bassin en pierre pour le musée de Ballenberg.

Manifestations et matériel de fêtes

La section a répondu favorablement à 1183 demandes de matériel, émanant de sociétés diverses et de requérants privés, regroupés en quatre secteurs, soit: Ville (296), Etat (208), communes genevoises (15), associations culturelles, religieuses, sportives et divers (694).

Le nombre des demandes a augmenté d'environ 9% par rapport à 1993.

66 requérants ont renoncé à leur demande.

Marquages

Les entreprises privées mandatées par la Ville ont posé environ 50 km (ce qui représente environ 40 tonnes) de peintures et de matières à deux composants pour l'entretien des artères et rues principales, places de parcages, passages piétons, voies bus et pistes cyclables.

Pour des travaux similaires, les équipes de marquages du Service entretien du domaine public ont posé environ 13 km (ce qui représente environ 20 tonnes) de peintures et de matières à deux composants.

Rabotages d'environ 15 km de lignes de marquages, suite à des modifications diverses, selon les directives et les plans de l'OTC.

Travaux divers

- Réparations de barrières: quai du Mont-Blanc. Rampe Colladon. Rampe de la Treille. Place du Bourg-de-Four. Avenue William-Favre. Square du Mont-Blanc (nouvelles barrières «à l'ancienne»). Ecole, parc Beaulieu (nouvelles barrières «à l'ancienne»).
- Réparations de portails: Musée Voltaire. Perle du Lac. SEVE, rue de Lausanne 122. Musée de l'Ariana. Bastion Saint-Léger.
- Plaques de rues: contrôle et établissement d'un plan de situation des plaques posées.
- Changement de bornes en roche: parc des Eaux-Vives, sur entrée Gustave-Ador. Cour Saint-Pierre. Rue de la Boulangerie.

- Nettoyages de graffitis: 157 interventions. 17 interventions régulières sur les bâtiments du Grütli et dans la rue Lissignol.
- Journée anti-graffiti: sensibilisation des élèves de l'Ecole internationale (avril 1994).

2.2.5 Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

a) *Levée des résidus ménagers*

Collecte

Les véhicules du service ont collecté pour une population urbaine de:

Année précédente 175 630 habitants
Variation 174 334 habitants
+ 0,74%

Résidus ménagers

– ordinaires 55 908 tonnes
– volumineux 805 tonnes
Total 56 713 tonnes

Déchets de marchés

– marchés de détail 631 tonnes
– volumineux marché aux puces 363 tonnes
Total 994 tonnes

Collecte de déchets revalorisés

– papier 3 524,60 tonnes
– verre 2 747,00 tonnes
– aluminium 13,99 tonnes
– ferraille 213,31 tonnes
– électroménagers 7,73 tonnes
– matières organiques 350,00 tonnes
– feuilles mortes 96,70 tonnes
– cycles abandonnés 35,30 tonnes
– textiles (uniquement la société TEXTURA) 62,21 tonnes
Total 7 050,84 tonnes

Collecte de déchets nettoyage

– balayures 4 177,35 tonnes
– feuilles mortes 387,60 tonnes
Total 4 564,95 tonnes
Total résidus collectés 68 328,62 tonnes

Collecte de déchets ménagers ordinaires par habitant en 1994:

– par année	365,76 kg
– par jour	1,002 kg

Part de la récupération de déchets revalorisés:

– par année	40,44 kg
– par jour	0,111 kg

Collecte de déchets ménagers ordinaires par habitant en 1993:

– par année	385,97 kg
– par jour	1,057 kg

Part de la récupération de déchets revalorisés:

– par année	38,67 kg
– par jour	0,106 kg

Variation

– des déchets ménagers ordinaires	– 5,24%
– de la récupération des déchets revalorisés	4,59%

b) *Détail de la récupération des débarras volumineux*

Débarras volumineux

Levée tous les jours ouvrables sur demande:	804,83 tonnes pour 1994
soit par habitant un total de:	4,62 kg (6,20 kg en 1993 y compris marché aux puces)
Volumineux marché aux puces:	363,03 tonnes
En 1993 la récupération était de:	1080,00 tonnes
La variation est donc de:	87,86 tonnes
soit:	8,14 %
Total des résidus volumineux:	1 168,00 tonnes

Statistiques sur les objets récoltés

Il a été récolté pour l'année 1994	Année	Moyenne mois
– canapés	2 298	192
– chaises	6 443	537
– fauteuils	2 463	205
– armoires	1 879	157
– frigos	1 104	92
– machines diverses	1 060	88
– sommiers	1 236	103

– cuisinières	1 176	98
– matelas	3 213	268
– meubles divers	3 902	325
– télévisions	773	64
– tables	1 801	150
– rouleaux de moquette	2 407	201
– planches à repasser	523	44
– divers autres objets	2 923	244
Total	33 201	2 267

Les véhicules préposés aux débarras ont effectué: 39 122 kilomètres
soit une moyenne mensuelle de: 3 260 kilomètres

La part des débarras en 1994 représente 1,18% du poids total des résidus collectés

Détail de la récupération des vieux frigos

Il a été récolté pour l'année 1994:	<i>Nombre</i>	<i>Coût</i>	<i>Taxe</i>
Frigos sans vignettes	886	62 020	70
Frigos avec vignettes	245	Pris en charge par le propriétaire	
Total	1 131	62 020	

Détail de la récolte des déchets revalorisés

– Papier

Levée porte-à-porte 1 fois par mois:	3524,60 tonnes pr l'année 1994
soit par habitant un total de:	20,22 kg (18,60 kg en 1993)
En 1993 la récupération était de:	3242,53 tonnes
La variation est donc de:	282,07 tonnes
soit:	8,70 %

– Verre

58 lieux de récupération à disposition:	2747,00 tonnes pr l'année 1994
soit par habitant un total de:	15,76 kg (16,54 kg en 1993)
En 1993 la récupération était de:	2884,00 tonnes
La variation est donc de:	-137,00 tonnes
soit:	-4,75 %

La Ville de Genève a participé à l'évacuation du verre pour une somme de 372 337 francs.

– Aluminium

44 lieux de récupération à disposition:	13,99 tonnes pr l'année 1994
soit par habitant un total de:	80,25 grammes (96,08 grammes en 1993)
En 1993 la récupération était de:	16,75 tonnes
La variation est donc de:	– 2,76 tonnes
soit:	–16,48 %

– Matières organiques

L'expérience de levée sélective de matières organiques a débuté le 13 mars 1991. A la fin de l'année 1994, ce sont 11 000 habitants collecteurs qui participent à cette expérience.

523 immeubles sont équipés de conteneurs prévus à cet effet.

La collecte annuelle s'est élevée à:	350,00 tonnes
soit par habitant collecteur un total de:	31,82 kilos

– Ramassage des cycles abandonnés sur la voie publique

Les cycles abandonnés sur la voie publique sont acheminés dans les locaux de la fourrière cantonale.

Les épaves sont conduites à la ferraille.

La récolte pour 1994 est de:	35,30 tonnes
L'année précédente:	37,30 tonnes
La variation est donc de:	– 2,00 tonnes
soit:	– 5,36 %

Les déchets revalorisés représentent 10,32% du poids total des résidus collectés.

c) *Nettoisement du domaine public*

Récolte des divers déchets

– Balayures et déchets	
Balayures sur le domaine public:	4177,35 tonnes
Feuilles mortes impropres:	387,60 tonnes
Feuilles mortes revalorisées:	96,70 tonnes
Total des déchets du nettoisement:	4661,65 tonnes

d) *Viabilité hivernale*

Alertes gel ou neige occasionnant des sorties saumure les:

- 19 janvier 1994 (local)
- 9 février 1994 (local)
- 7 décembre 1994 (local)

Alertes neige occasionnant des sorties lames et salage:

- 14 février 1994
- 16 février 1994

e) *Levée des résidus non ménagers*

Collecte

Poids total collecté:	13671 tonnes
En 1993, les camions des services privés ont collecté:	12401 tonnes
La variation est donc de:	1271 tonnes
soit:	10,25 %

3. DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Alain Vaissade, conseiller administratif

La réforme administrative du département se termine cette année par l'analyse du fonctionnement de la direction du département, grâce à une étude confiée à un mandataire, et par la réforme de l'administration du Musée d'art et d'histoire. L'application des résultats a débuté en automne et se terminera dans le courant de l'année 1995. Une des principales mises en œuvre de la réforme a concerné le fonctionnement du secrétariat du département.

3.1 Secrétariat du département

3.1.1 Fonctionnement

Le secrétariat du département assume une tâche d'assistance directe. Il instruit les dossiers en provenance de l'extérieur et coordonne les opérations administratives et financières entre les 3 divisions du département, les services généraux de l'administration et certains services spécialisés des autres départements municipaux. Des missions lui sont déléguées par le conseiller administratif pour la mise en œuvre de la politique culturelle.

Les décisions sont préparées au sein d'un conseil de direction qui reste ouvert aux directeurs et chefs de service du département en fonction des demandes et des questions présentées notamment à la conférence du département qui se réunit tous les mois.

3.1.2 *Personnel et locaux*

Situé au 19, route de Malagnou, le secrétariat du département est sous la responsabilité d'un directeur et d'une directrice.

La mise en place de cette nouvelle organisation a nécessité une redistribution des locaux tenant compte des surfaces disponibles.

3.1.3 *Activités; gestion des crédits*

Tout au long de l'année, un travail commun a été mené avec l'aide des services municipaux et, de cas en cas, avec les responsables culturels de l'Etat de Genève: coordination de la Fête de la musique et de la commémoration du Tricentenaire de la naissance de Voltaire.

Ce dernier événement, auquel ont collaboré le Département de l'instruction publique et la mairie de Ferney-Voltaire, a constitué une opération de coordination transfrontalière parfaitement réussie et a suscité un vif intérêt. Sur le plan financier, il a bénéficié d'un crédit extraordinaire de 294 750 francs voté par le Conseil municipal. Ce crédit laisse un solde de 145,65 francs.

Deux autres événements culturels nouveaux ont marqué cette année. Du 21 au 24 mars, les Rencontres culturelles de Genève ont eu pour thème: «Les bibliothèques publiques: un instrument d'information et de communication»; «Légiférer: pour quoi faire?»; «Les nouveaux réseaux»; «Le théâtre à Genève: faut-il revoir les règles du jeu?». Ce dernier thème a rassemblé les institutions et les acteurs de l'art dramatique. A cette occasion, un rapport «Théâtre de service public à Genève» a été publié.

A la fin de l'été, le 10 septembre, Genève a vécu sa première Journée et nuit du patrimoine. En plus de visites d'édifices et de parcours urbains offerts à la population, une fête conviviale s'est déroulée dans la Vieille-Ville. Cette manifestation a rencontré un vif succès.

Sur le plan local, le département a participé aux travaux des organismes et groupes suivants: commission du Fonds municipal de décoration, Commission cantonale des biens culturels, bureau de l'Office du tourisme de Genève, commission des programmes de l'OSR, Fondation d'art dramatique, Fondation de Saint-Gervais Genève.

Cette participation s'est également exercée dans le domaine des échanges culturels: sous-commission «Culture, éducation et sports» du Comité régional franco-genevois, du Conseil du Léman, de la COTRAO, Eurocités, réseau des villes transfrontalières, Diamant alpin, Observatoire des politiques culturelles.

Comme chaque année, la Ville de Genève a octroyé une série de bourses réservées à de jeunes artistes. Ce soutien est rendu possible grâce à des fonds privés (Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland). Il a pour but d'encourager et de parfaire la formation professionnelle de jeunes plasticiens dans les domaines de la peinture, de la sculpture et des arts décoratifs.

En 1994, trois bourses de 10 000 francs ont été attribuées:

- Bourse Berthoud - peinture: Alexandre Bianchini
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - peinture: Alexandre Schaller
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - sculpture: Tito Honegger.

L'exposition des œuvres des lauréats a eu lieu du 10 au 22 novembre 1994 à la Salle Simon I. Patiño.

Par ailleurs, le jury de ces mêmes bourses a octroyé pour une nouvelle période de 2 ans allant du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1996 les 7 ateliers pour plasticiens sis dans la Maison des arts du Grütli.

En dépit de la conjoncture, les bourses décernées par la Fondation Simon I. Patiño et la Ville de Genève ont été maintenues. Pour la saison 1994-1995, cinq jeunes artistes (peinture, arts plastiques et médias mixtes) ont bénéficié de l'usage gratuit d'un studio à la Cité internationale des arts de Paris, ainsi que d'une bourse d'entretien de 750 francs par mois.

Dans le cadre de la promotion d'activités culturelles et artistiques, le crédit à disposition, 240 000 francs, a permis de répondre favorablement à 25 demandes de soutien financier.

L'étude entreprise en vue de justifier le maintien du Prix de l'horlogerie de la Ville de Genève se révèle complexe. Elle nécessite un complément. En conséquence, le prix 1994 n'a pas été décerné.

Il en va de même pour le Prix de la Société genevoise des écrivains qui, selon le tournus découlant du règlement, visait à récompenser un essai. La décision du jury est fonction de la qualité des manuscrits reçus et du nombre restreint de ces derniers, à savoir 5 textes parvenus dans les délais.

Décerné pour la 8^e fois dans le cadre du Salon du livre et de la presse, le Prix Jean-Jacques Rousseau a été attribué à Jean-Christophe Ruffin pour son ouvrage «La dictature libérale».

3.1.4 *Commentaire sur les comptes*

Sur la base du budget de fonctionnement voté par le Conseil municipal, un effort constant a été mené pour contenir, voire freiner certaines dépenses.

DIVISION ART ET CULTURE

3.2 **Service administratif**

3.2.1 *Mission du service*

Depuis sa création en 1993, le service apporte une aide logistique dans les domaines administratif, budgétaire et financier.

Il exerce le contrôle de l'ensemble des opérations comptables de la Division art et culture. Il procède à la réception et à l'analyse des comptes (bilan et P.P.) et des rapports d'activités des institutions subventionnées.

3.2.2 *Structure, personnel et locaux*

L'objectif visé est d'offrir des prestations collectives à l'ensemble des services de la Division art et culture. Ce soutien s'exerce principalement sur le plan comptable et administratif.

Le service, composé d'un administrateur, d'un comptable et d'un coursier, occupe des locaux sis au rez-de-chaussée du 19, route de Malagnou.

3.2.3 *Activités*

En plus des tâches administratives et comptables, le service assure l'arrivée, le tri et l'expédition du courrier du secrétariat du département et de la Division art et culture. Il a enfin la charge de l'intendance générale du bâtiment.

Commentaire sur les comptes

L'application des directives en matière budgétaire a rendu possible la présentation de comptes équilibrés. Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse. Cette dernière vise également des événements ponctuels (Tricentenaire de la naissance de Voltaire, Fête de la musique, Fureur de lire).

3.3 **Service de l'art musical**

3.3.1 *Mission du service*

Le Service de l'art musical a pour mission de gérer deux principaux secteurs: l'important chapitre des subventions dans le domaine musical, et la production

d'activités musicales largement ouvertes à la population, sous forme d'animations urbaines ou de concerts, tant de musique dite classique (concerts durant la saison d'hiver) que de jazz et variétés (concerts d'été). Le service est également responsable de l'organisation de la Fête de la musique du 21 juin.

Avec ses plus importants subventionnés le service entretient des relations de partenariat étroites, ces institutions étant également les instruments d'une politique musicale intense. Citons parmi d'autres l'Orchestre de la Suisse romande, l'Orchestre de chambre de Genève, les chorales du Cartel, les corps de musique populaire, ou les associations de jazz (AMR), de rock (PTR), etc.

Le service est également responsable de l'exploitation du Victoria Hall, propriété de la Ville, et de la Bibliothèque musicale, seule institution de la cité offrant au public le prêt de partitions musicales destinées à l'exécution.

3.3.2. *Structure, personnel et locaux*

Pour la gestion des tâches administratives, du traitement des subventions, de l'agenda de location du Victoria Hall et de la production de concerts (mandatés ou coproduits), le service dispose, dans les bureaux de Malagnou, d'un chef de service, d'une collaboratrice administrative et d'une secrétaire à mi-temps. La production des concerts de jazz et de variété est confiée à un mandataire.

Pour l'exploitation du Victoria Hall, un préposé et son adjoint gèrent le personnel (notamment les personnels temporaires de caisse et de salle), tandis que trois régisseurs assurent l'exploitation technique. Durant l'été, l'ensemble de ces personnels est mis à contribution pour la production des concerts de la cour de l'Hôtel de Ville et du Théâtre de Verdure.

Quant à la Bibliothèque musicale, sise au premier étage de la Maison du Grütli, elle dispose d'une bibliothécaire responsable, et de deux bibliothécaires à mi-temps.

3.3.3. *Activités; gestion des crédits*

a) Concerts d'orgue

Les titulaires des nouvelles orgues du Victoria Hall, MM. Lionel Rogg et François Delor, continuent d'en assurer l'entretien, et siègent au sein de la commission d'experts qui, sous la responsabilité du chef de service, en assurent l'exploitation publique. En 1994, fin janvier et début février, quatre récitals exceptionnels ont permis d'entendre successivement les concertistes Marie-Claire Alain, Ludger Lohmann, Lionel Rogg et André Isoir. 1567 auditeurs s'y sont intéressés.

A l'initiative des titulaires, un cours d'interprétation a été pour la première fois organisé sur l'instrument, au début du mois d'août. Annoncé dans le monde entier, il a attiré un tel nombre d'inscriptions qu'il a fallu, avant le début du cours, procéder à une sélection des meilleurs participants. Le cours a été couronné par un concert-récital, le 5 août.

b) Concerts du dimanche

L'Orchestre de la Suisse romande a continué d'assurer la plupart des concerts du dimanche, à l'exception de deux d'entre eux assurés par une formation de solistes du Motet de Genève, qui a donné l'intégrale des six «Motets» de Bach, sous la direction de Philippe Corboz. Tous les autres concerts ont été donnés par l'OSR successivement dirigé par Alan Gilbert (Américain, 1^{er} Prix du Concours international d'exécution musicale), Michel Plasson, Armin Jordan, Alexandre Lazarev dans un programme Tchaïkovski, et Michel Corboz dans l'«Oratorio de Noël» de Bach, donné en collaboration avec les Concerts de la Cathédrale. Le violoniste Vadim Repin, soliste du Concert de l'ONU (repris en concert du dimanche), interpréta, en création genevoise, l'«Offertorium» de Sofia Gubaïdulina, invitée à Genève pour l'occasion.

Ces sept concerts ont attiré au total plus de 7000 auditeurs, dont 1600 personnes âgées, attestant de l'intérêt d'un public populaire pour ces concerts qui ont lieu à 17 h, et qui maintiennent une politique de prix sociale, puisque les places les plus chères plafonnent à 28 francs (les personnes âgées ne payant que 6 francs leur billet).

c) Orchestre de la Suisse romande

Suite à la dénonciation, par la Ville, de la convention qui la liait à l'OSR jusqu'au 31 décembre 1995, les termes en étant devenus caducs suite à la réorganisation des activités de l'orchestre, des négociations intenses ont été poursuivies conjointement avec l'Etat de Genève, en vue de la préparation d'une nouvelle convention.

Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir de l'OSR est en jeu, car la SSR a, elle aussi, dénoncé de son côté la convention qui la liait à la FOSR dans le but de se désengager financièrement. La diminution de ressources, que l'on peut estimer à 1,5 million de francs, pose à l'orchestre un problème de survie.

d) Concerts d'été à la cour de l'Hôtel de Ville

L'abandon des «étés à thème» et la diminution des budgets dévolus aux concerts classiques n'ont pas empêché la présentation de quelques accueils de

qualité – quoique moins nombreux – à la cour de l’Hôtel de Ville. Après les quatre représentations de l’Opéra de chambre de Genève («Zémire et Azor» de Grétry, dans le cadre du Tricentenaire de la naissance de Voltaire), le public a pu apprécier successivement un spectacle madrigalesque (production du Festival d’Ambronay), le Nash Ensemble de Londres, l’Orchestre de chambre de Genève, «Andras Schiff et ses amis», un concert de musique de chambre, l’Ensemble instrumental de Grenoble et l’ensemble baroque le «Swiss Consort» dans un programme entièrement dévolu à Vivaldi.

Cette série estivale fut complétée par trois concerts sérénades de l’OSR, dirigé successivement par Georges Pehlivanian, Laurent Gay et Armin Jordan. Enfin, un accueil des meilleurs lauréats du Concours international de violon Tibor Varga (Sion) a permis de proposer au public un riche programme de sonates violon seul ou violon et piano (Beethoven, Schumann, Brahms et Bartok). Au total, 2800 auditeurs ont assisté à ces concerts.

e) Concerts au Théâtre de Verdure du parc La Grange

Tout était prêt, et le budget voté, pour que soit érigée la coquille acoustique du 700^e anniversaire au Théâtre de Verdure. Son inauguration était prévue le 21 juin, jour de la Fête de la musique. Malheureusement, un recours déposé par les riverains du parc La Grange contre cette installation bloqua le projet, et les concerts gratuits en plein air se déroulèrent dans leur cadre coutumier durant l’été 1994.

Pour sa quinzième saison, le mandataire de la Ville de Genève, Pierre Bouru, présenta 16 concerts en juillet et août, qui attirèrent un nombre de spectateurs estimé à 30 000 personnes.

Quant aux concerts de jazz à la cour de l’Hôtel de Ville, ils attirèrent un total de 44 000 auditeurs, venus entendre successivement Martial Solal et Didier Lockwood, Hank Jones et son trio, Johnny Griffin, Dado Moroni et Georges Robert, la série se terminant par l’organiste Rhoda Scott.

f) Concerts dans les kiosques

Le kiosque à musique des Bastions dispose d’un restaurant dont le gérant, avec l’accord de la Ville, assure à son gré et à ses propres frais l’animation musicale. Il accueille également les concerts de fanfares et harmonies de la Ville. Ces sociétés peuvent aussi se produire sur le kiosque démontable de la rotonde du Mont-Blanc, le kiosque du Jardin anglais étant en trop mauvais état pour être exploité. Toutefois, le crédit de réfection ayant été voté, nous espérons que ce kiosque à musique pourra être à nouveau utilisé en 1995.

47 concerts de musique populaire avaient été prévus dans les deux kiosques à disposition, dont 25 ont eu lieu. 22 ont en effet dû être annulés en raison du temps pluvieux, ou des dégâts causés au kiosque de la rotonde du Mont-Blanc par une tempête qui en arracha la toiture. Au total, on peut estimer à près de 3000 le nombre de personnes qui ont assisté à ces productions.

g) Fête de la musique du 21 juin

Cette manifestation, lancée en 1992, a connu sa troisième édition en 1994, et s'est déroulée le week-end des 19 et 20 juin pour se clore le 21 au soir. Le succès en a été sans précédent : «entrée dans les mœurs des Genevois», selon la presse, ouverte à tous les styles et à tous les musiciens de la région, elle a animé 46 lieux de la ville, accueilli 276 groupes musicaux – dont certains venus de France voisine – et attiré un public estimé à 75 000 spectateurs, soit 50% de plus que l'année précédente.

Tous les genres de musiques s'y sont exprimés: musiques du monde sur la scène du Grütli, qui est resté un point fort de la fête, portes ouvertes au Grand Théâtre et au Victoria Hall, jazz sur la place du Molard et à la rue de la Scie, opéra et musique de chambre à la cour de l'Hôtel de Ville, opérette à la Salle centrale, musique mécanique au Musée d'art et d'histoire, animations musicales dans divers quartiers, ces quelques exemples témoignent de l'extension prise cette année par cette fête.

Réalisée avec le partenariat de l'Etat de Genève et celui de la Radio romande – Espace 2 – la Fête de la musique a bénéficié de l'infrastructure technique de tous les services de la Ville et de l'Etat, celui-ci se chargeant en outre de toute la promotion de la Fête.

h) Concerts Voltaire

Le Tricentenaire de la naissance de Voltaire a donné lieu à un ensemble de manifestations très diverses – théâtre, expositions, publications, etc. – notamment à Genève et à Ferney-Voltaire. Le Service de l'art musical a contribué à cette célébration en mettant sur pied deux concerts, l'un au Musée d'art et d'histoire consacré à une confrontation de musiques française et italienne du XVIII^e siècle, l'autre au Victoria Hall, qui a permis de découvrir en version de concert un opéra de Rameau sur un livret de Voltaire. Les musiciens de l'Ensemble 415 en furent les interprètes, dans le plus pur style baroque.

i) Fonds général pour la création et la production musicales indépendantes

Le crédit d'aide à la création et production indépendantes a permis la réalisation d'une quarantaine de projets dont voici la répartition par genres:

Musique classique, 15 attributions	188 600 francs
Jazz et rock, 16 attributions	178 800 francs
Chanson, 6 attributions	75 000 francs
Ethnomusicologie	54 300 francs

j) Victoria Hall

L'année 1994 a marqué le centième anniversaire de la salle, le premier concert y ayant eu lieu le 28 novembre 1894. Cent ans plus tard, jour pour jour, le Prince Philippe d'Angleterre a assisté à un concert exceptionnel donné par le London Symphony Orchestra placé sous la direction de Vladimir Ashkenazy. Le 26 novembre, une première cérémonie avait marqué ce centenaire par un concert donné par l'Harmonie nautique, société pour laquelle la salle avait été construite à l'origine.

Pour la première fois depuis sa création, la salle du Victoria Hall a accueilli, en 1994, 137 manifestations publiques, dépassant le chiffre record de 125 soirées par an.

Outre les Concerts du dimanche et les récitals d'orgue, de nombreux autres concerts ont lieu également le dimanche à 17 h. Une nouvelle série de concerts de musique de chambre donnés par des musiciens de l'OSR a été fixée le dimanche à 11 h, et a connu d'emblée un grand succès.

L'Orchestre de la Suisse romande enregistre au Victoria Hall de nombreuses œuvres données lors de ses concerts, en préparation de disques du commerce (firmes Chandos, Denon, FNAC, etc.).

Voici les résultats de l'exploitation de la salle en 1994:

Manifestations publiques		137
Concerts et récitals classiques		
Concerts OSR	40	
Autres concerts et récitals	65	
Epreuves du CIEM	4	
Concerts de jazz et variétés		
Jazz	5	
Variétés	6	
Fanfares et harmonies	9	
Conférences et cérémonies	8	
Services		384
Enregistrements - séances	31	
Prises de vue de la TVR	7	
Répétitions diverses	343	
Réceptions au bar du foyer	3	
Total		<u>521</u>

k) Bibliothèque musicale

Au chapitre des acquisitions, la Bibliothèque musicale a souffert d'une diminution de ses crédits (– 13% entre 1992 et 1994), mais plus encore de l'augmentation du prix des partitions: en deux ans, le nombre de partitions qu'elle a pu acquérir a diminué de 36%. En 1994, 765 volumes ont pu être achetés, dont 27% concernent la musique de variété (jazz, chanson, pop-rock).

Un important legs consistant en une collection de plus de 1200 chansons françaises a été remis en 1994 à la bibliothèque. En outre, la BPU a remis 70 volumes (doublets) concernant la musique. Au total, la Bibliothèque musicale a enregistré 2103 dons en 1994.

Achats et dons représentent un accroissement de 2868 pièces en 1994, portant le fonds de la bibliothèque à 38 429 volumes. Durant la même année, 2373 volumes ont été catalogués, nombre inférieur à celui des entrées. L'affluence des usagers et la limitation en personnel ne permettent malheureusement pas d'entreprendre le catalogage rétrospectif des collections, dont 35%, soit plus de 13 000 volumes, ne sont pas encore classés.

Bien que le temps d'ouverture de la bibliothèque ait diminué de 16%, la fréquentation continue d'augmenter: + 13% de prêts et consultations, + 25% de nouveaux usagers. 4384 volumes ont été consultés en 1994, et 9071 ont été prêtés. Ainsi, le total des transactions est passé de 1120 en 1989 à 13 455 en 1994. Dans le même temps, le nombre de personnes inscrites à la bibliothèque est passé de 945 à 2868.

Cette affluence rend indispensable le service de deux bibliothécaires en permanence pendant les heures d'ouverture. De ce fait, dès le 15 août 1994, il a été décidé de diminuer les heures d'ouverture au public qui, de 22 heures réparties sur 5 jours, sont passées à 16 heures sur 4 jours.

Signalons enfin que la Bibliothèque musicale participe régulièrement, depuis décembre 1993, à la commission de coordination des bibliothèques de la Ville, ce qui permet de mener une politique plus cohérente. En outre, elle a décidé de rejoindre le réseau des bibliothèques romandes (RERO) pour se brancher sur le futur système informatique VTLS, qui remplacera le logiciel Sibil dès le 1^{er} janvier 1997.

3.4 Service des arts de la scène

3.4.1 Mission du service

Le Service des arts de la scène a pour mission de gérer les moyens – subventions et locaux, ateliers – à disposition pour la création et la production dramatique, chorégraphique, cinématographique.

Il est en outre le répondant des «Espaces culturels urbains»: Maison des arts du Grütli, Saint-Gervais Genève, l'Usine, Halles de l'Ile, Salle Simon I. Patiño.

3.4.2 *Structure, personnel et locaux*

S'agissant essentiellement d'un service de gestion administrative, qui participe à la prise de décisions mais ne produit pas lui-même des manifestations, sa structure est assez simple: un chef de service, assisté d'une collaboratrice administrative et d'une secrétaire (à mi-temps). A quoi s'ajoutent les membres des commissions de préavis (théâtre et cinéma, chaque fois quatre consultants extérieurs à l'administration).

Il faut aussi compter, dans le domaine de la prestation de services, le personnel des ateliers de construction de décors de théâtre (cinq personnes en 1994) et, au Grütli, un concierge.

Les locaux administratifs du service sont au 19, route de Malagnou, au département municipal des affaires culturelles. Les ateliers de construction de décors au 44, route du Bois-des-Frères, Le Lignon.

3.4.3 *Activités; gestion des crédits*

Théâtre

Publication, en mars 1994, du rapport sur le «Théâtre de service public en Ville de Genève». Participation au débat sur le théâtre lors des Rencontres culturelles, le 24 mars au Grütli.

Refus, par le Conseil municipal, le 28 juin, d'entrer en matière sur le projet de réforme des statuts de la FAD (Fondation d'art dramatique de Genève).

Désignation, par le conseil de Fondation de Saint-Gervais Genève, de Philippe Macasdar en qualité de successeur de Jean-Pierre Aebersold à la tête du théâtre.

Inauguration, le 19 octobre, du Théâtre Para-Surbeck, aux Grottes, dans le complexe dit «des Schtroumpfs», réalisé grâce à un crédit de 150 000 francs voté par le Conseil municipal le 14 septembre 1993 et la participation active des ateliers de construction de décors de théâtre de la Ville de Genève.

Réalisation, par les ateliers de construction de décors, outre 20 travaux de scénographie, des escaliers de «Stairs», de l'aménagement des galeries du CARAR et du Centre d'arts appliqués aux Halles de l'Ile. Participation du chef des ateliers, en qualité de contremaître, à la confection des «cabanes» du MAMCO,

Musée d'art moderne et contemporain. Démission, au 31 décembre 1994, de M. André Jecklin, chef des ateliers. Une nouvelle formule de gestion des ateliers est à l'étude avec les théâtres.

Le crédit d'aide à la création et production indépendante a fait l'objet, lors de l'adoption du budget de 1994 par le Conseil municipal, d'un partage en plusieurs lignes distinctes (en même temps que d'un léger réajustement en faveur du Loup), savoir:

Théâtre du Grütli:	600 000 francs
Théâtre du Loup:	200 000 francs
Montreurs d'Image:	100 000 francs
Cie Para & Surbeck:	90 000 francs
Fonds général:	260 000 francs

La commission de préavis demeure consultative sur la production du Théâtre du Grütli, sur le fonds général et celui des spectacles d'été (372 500 francs). Au total, 76 dossiers de demande ont été présentés. Voici la liste des 22 attributions en 1994:

Au Théâtre du Grütli:	
«Le Paradis des Esquimaux», par Kraft	50 000 francs
«L'Eveil du Printemps», par Courvoisier	89 000 francs
«Gouttes dans l'Océan», par Bisang	65 000 francs
«Les Précieuses Ridicules», par Dubey	120 000 francs
«Horace», par Maître	100 000 francs
«Abel et Bela», par Meister	35 000 francs
«Nina, c'est autre chose», par Barraud	120 000 francs
Maquette prochain spectacle	21 000 francs
Sur le fonds général:	
A Saint-Gervais	
«Fin de Partie», par Robert	20 000 francs
Courteline/Strindberg, par Kullmann	60 000 francs
«La Visite de la vieille Dame», par Porras-Speck	50 000 francs
«Lise l'Ile», par Tondellier	55 000 francs
«Le Théâtre ambulant de Chopalovitch», par Epiney (subvention de 30 000 francs, solde en 1995)	15 000 francs
En d'autres lieux	
Cabaret Karl Valentin, par Vuillemin	10 000 francs
Koltès, par Salama et Polier	10 000 francs
«Johnny Cœur», par Favre	10 000 francs
Les Bamboches de la Manoille	8 000 francs
Pannalal's Puppets	5 000 francs
Bove, par Thébert	2 000 francs

Participation au Prix romand	15 000 francs
Spectacles d'été	
Théâtre poétique de l'Orangerie	150 000 francs
La Bâtie, festival de Genève	222 500 francs

La commission de préavis était composée de M^{me} Catherine Dalphin et de MM. Pierre Biner, Louis Martinet, Pierre Maulini et Pierre Skrebers (président). M. Biner, démissionnaire, sera remplacé à partir de 1995 par M. Victor Durschei.

Danse

Le fonds général d'aide à la création et production chorégraphique, de 372 000 francs, a fait l'objet de 14 demandes. Il a été réparti comme suit:

Association pour la Danse contemporaine	130 000 francs
Vertical Danse	142 000 francs
Ballet Junior, de Consuelo	20 000 francs
«En manque», par Botelho	20 000 francs
«Le Vœu des Amants», par Abramovitch	20 000 francs
«Je ne répondrai pas...», par Marussich	15 000 francs
«Orage», par Hotte	15 000 francs
«Allegro Fortissimo», par Castellino	10 000 francs

Par ailleurs deux appuis de 20 000 francs, prélevés sur le crédit des spectacles d'été, ont été consentis en faveur de «Trace», par Lapzeson, Vertical Danse, et de «Cavale», par Castellino, sur proposition et dans le cadre de La Bâtie, festival de Genève.

Prix romand des spectacles indépendants

Deux prix, de 66 000 francs chacun, ont récompensé, en 1994, les deux productions genevoises suivantes: «La Visite de la vieille Dame», par Porrass-Speck, et «En manque», par Botelho. Parmi les «nominés»: «Horace» et «Gouttes dans l'Océan».

Cinéma

Le crédit voté pour l'aide à la création et production cinématographique s'est élevé, en 1994, à 450 000 francs, à quoi s'ajoutaient 15 000 francs restitués sur un projet qui ne s'est pas réalisé. Au total, il a fait l'objet de 73 demandes. Voici, par genre, les 26 projets soutenus en 1994:

Fiction	
«Le Livre de Cristal», par Plattner (complément)	50 000 francs
«Les Jeudis de Papier-kraft», par Dufourd	20 000 francs

«Joe et Marie», par Stoecklin (complément)	20 000 francs
«Perle-Noire», par Kumbala	15 000 francs
«Tu parles» (ex «Le Sac»), par Stitzel	10 000 francs
«La Valse de l'Etoile filante», par Spitz et Rudaz	10 000 francs
«L'Oie naine», par Schmid et Vecchio	6 000 francs
Documentaire	
«Heinz Holliger, portrait», par Politi	50 000 francs
«Kenwin», par Goel	45 000 francs
«Ses mots pour le dire», par Schweitzer	30 000 francs
CERN, film anniversaire	30 000 francs
«Van Gogh, le suicidé...», Cuny lisant Artaud, par Martin	30 000 francs
«Stairs», par Greenaway	25 000 francs
«Voltaire du côté de Georges Pfund», par Stadelman	15 000 francs
«Pas Perdus», par Magnin	12 000 francs
Plans-Fixes (Berchtold, Bouvier, Noverraz)	12 000 francs
«Everest 1952», par Mayenfisch	12 000 francs
«Mon père, cet ange maudit», par Gilliland	10 000 francs
«Les mystères de l'Ankarana», par Saparelli	10 000 francs
«De Six à Sète», par Berthet	5 000 francs
«Visa para un seno», par Alegre	5 000 francs
«De Plainpalais à Hollywood», par Joly	5 000 francs
«Banners of Pity and Mercy», par Byrn	5 000 francs
Animation	
«Le Trompette de Géricault», par Horvath	10 000 francs
«Symbiote», par Favre	3 000 francs
Manifestations	
Black Movie	20 000 francs

La commission de préavis était composée de M^{mes} Geneviève Morand et Catherine Rapp-Jotterand, de MM. Eric Franck, Serge Lachat et Pierre Skrebers (président). M. Franck, démissionnaire, sera remplacé par M^{me} Christine Ferrier en 1995.

Grütli

Renouvellement, sur le préavis du jury des bourses Berthoud, Galland et Lissignol, des bénéficiaires des 7 ateliers au quatrième, pour une durée de deux ans à partir du 1^{er} janvier 1995. Ont été désignés: M^{mes} Valérie Cedraschi, Sylvie Marceau, Eva Dominique Rogner, MM. Francis Baudevin, Olivier Genoud, Gilles Porret, Christian Robert-Tissot.

Usine

Renouvellement des bénéficiaires de la mise à disposition des troisième et quatrième étages de l'Usine, à partir du 1^{er} juillet 1994 et pour trois ans. Au total, 96 demandes. Commission de préavis pour les plasticiens composée de M^{me} Claude Ritschard et de MM. Roger Fallet, André L'Huillier, Bernard Zumthor, Pierre Skrebers. Les nouveaux bénéficiaires des 14 ateliers sont: M^{mes} Barbara Belghoul, Gisèle Fontana, Laurence Pittet, Alexandra Rajic, Dominique Tronchet, MM. Daniel Berset, Alexandre Bianchini, Christian Dupraz, Yan Duyvendak, Léon Schubiger, Patrick Weidmann, Groupe CRAFT, Groupe Laïka, Stylistes de l'EAD.

L'Association Autrement-Aujourd'hui (handicapés mentaux) est maintenue dans ses locaux, tandis que le service reprend la gestion des deux salles de répétition/studios de danse, pour des affectations temporaires.

Une pétition au Conseil municipal des anciens bénéficiaires a été classée sans suite, après examen.

3.4.4 *Commentaire sur les comptes*

Les comptes n'appellent pas de commentaire particulier, si ce n'est que les recettes prévues aux ateliers de construction de décors n'ont pu, en 1994, être réalisées. Cela tient à une baisse de commandes de la part des théâtres, notamment les indépendants, en raison de la diminution des facultés de production. Par ailleurs, un certain nombre de travaux touchant des objets d'intérêt municipal ont été accomplis gracieusement (Stairs, aménagement des Halles, réalisation du Théâtre Para-Surbeck).

3.5 Conservation du patrimoine architectural

3.5.1 *Mission du service*

La conseillère en conservation du patrimoine architectural a pour mission essentielle d'assister les autorités municipales en matière de restauration et d'entretien du domaine bâti. Elle intervient de manière consultative au niveau des programmes de travaux menés par le département municipal des constructions et de la voirie. Au stade du projet, la conseillère réalise les études historiques, les recherches typologiques et stylistiques. Elle définit ensuite les études techniques complémentaires permettant d'étayer les choix de restauration. Dès le commencement des travaux, elle s'assure de l'application des mesures de conservation et résout les problèmes spécifiques se présentant en cours de réalisation.

En plus de cette mission principale, la conseillère peut être appelée à donner un avis sur la valeur patrimoniale d'édifices situés sur le territoire de la commune, lors de demandes d'autorisation de rénovations.

3.5.2 *Structure, personnel et locaux*

Depuis la création de la Division art et culture, les activités de la Conservation du patrimoine ont été recentrées administrativement. Le service comprend, en plus de la conseillère, une collaboratrice à mi-temps et une secrétaire à temps partiel. Géographiquement, le service est logé au 19, route de Malagnou.

3.5.3 *Activités; gestion des crédits*

Chantiers

La situation conjoncturelle continue d'engendrer des situations gravement préjudiciables à la conservation du patrimoine architectural municipal. Ainsi l'état physique des édifices de la Vieille-Ville de la rive droite (Etuves-Rousseau) s'aggrave chaque année, comme celui d'ailleurs de la villa La Concorde et de la villa Freundler ou encore des dépendances du 18^e siècle de la villa La Grange.

Plusieurs chantiers se sont achevés, alors que d'autres ont débuté. La restauration de l'îlot d'origine médiévale de la Grand-Rue est terminée. Rappelons qu'il s'agit d'une opération pilote en matière de conservation d'habitat ancien et modeste, trop souvent oublié au profit du patrimoine monumental. Le chantier de réhabilitation de l'école Necker s'est également achevé, alors que celui de l'école de Sécheron se poursuit, de même que la restauration des bains des Pâquis et celle de la toiture du Musée d'art et d'histoire. Parmi ceux qui ont commencé, on peut citer les serres de Rothschild à Pregny-Chambésy sur un mode mixte entreprises-chômeurs, l'enveloppe de l'immeuble classé du N° 5 de la rue de l'Hôtel-de-Ville et le palais Wilson. La loge de la villa Dufour à Contamines a également fait l'objet d'une restauration et le portique du 17^e siècle situé dans l'orangerie de Montchoisy du parc La Grange a été consolidé.

D'autres chantiers devraient s'ouvrir en 1995 à la suite d'études pluridisciplinaires: la réhabilitation de la Tour Blavignac, la restauration des décors peints de la chapelle de l'ancien crématoire de St-Georges, la restauration de l'enveloppe de la maison de Villars, la consolidation de la Tour de Champel, la restauration de l'enveloppe de la maison du Plongeon et la restauration de la Salle Caecilia. En outre, les études préliminaires à la restauration du monument Brunswick se poursuivent, de même que celles des panneaux décoratifs de la façade principale du Victoria Hall, dont l'état de conservation est fort inquiétant et a nécessité des mesures de sécurité.

Recherches historiques et inventurisation

A côté des suivis de chantiers de restauration et d'entretien, une des principales tâches du service concerne la documentation historique. Tous les édifices mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de recherches et d'analyses fouillées destinées à étayer les choix de restauration.

D'autres études historiques ont été réalisées, notamment sur le périmètre de Chandieu/Giuseppe-Motta/Vermont, sur la rue de l'Industrie, l'édifice des Vieux-Grenadiers 15, l'école des Pâquis à la rue de Zurich et la Bibliothèque publique et universitaire. En outre, en collaboration avec le Département des travaux publics et de l'énergie, une importante base de données sur l'architecture de la périphérie urbaine a fait l'objet d'une rationalisation qui s'achèvera en 1995.

Par ailleurs, l'élaboration des notices historiques pour le RPIM se poursuit.

Consultations et autres activités

La collaboration étroite avec les autres services municipaux s'est déployée sur tous les fronts. Chaque consultation a fait l'objet d'un rapport écrit. La collection de plaquettes éditées sur la restauration du patrimoine municipal se poursuit par l'école du XXXI-Décembre, la maison «Les Délices», l'îlot 26 Grand-Rue, la maison Picot, les Bains des Pâquis et l'école Necker.

Pour la première fois, la conseillère a organisé, en suscitant la participation de nombreux partenaires privés et publics et avec le soutien de plusieurs services municipaux, la Journée et la Nuit du patrimoine le 10 septembre 1994, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Cette manifestation, qui a pour objectif de mieux faire connaître le patrimoine à la population, fait suite à la première expérience de visites publiques organisées en automne 1993. Elle a remporté un vif succès en Ville de Genève, environ 17 000 personnes y ont participé.

En outre, à la demande de diverses associations, elle a réalisé plusieurs visites guidées du patrimoine municipal au début de l'été, de même qu'elle a collaboré à l'élaboration du dossier de subvention cantonale pour la maison Picot, du dossier sur la maison «Les Délices» pour le prix Europa Nostra 1994 et à la cérémonie de remise du prix Europa Nostra 1993 à la Ville pour la restauration-réhabilitation du Musée Ariana.

La coordination avec les utilisateurs du bâtiment de l'ex-SIP s'est poursuivie et la concertation avec les milieux associatifs pour le projet de Musée d'ethnographie a été réalisée.

Avec le service cantonal des monuments et des sites, la collaboration a été constante, notamment dans le cadre de la Commission des monuments, de la nature et des sites, du recensement de l'architecture de la périphérie urbaine et de la Journée et Nuit du patrimoine.

En outre, une Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 a été créée en avril 1994 et la conseillère a participé aux travaux du conseil et de la commission d'entretien de cette fondation en qualité de représentante de la Ville de Genève.

3.6 Service de la promotion culturelle

3.6.1 Mission du service

Faciliter l'accès aux événements culturels est la mission principale du service. Les activités qu'il réalise dans cette perspective se développent selon trois directions:

Actions socio-culturelles

Le service doit prendre diverses mesures de soutien financier et promotionnel en faveur de catégories spécifiques de la population (les jeunes, les personnes âgées, les groupements populaires). Il soutient aussi les projets culturels des Maisons de quartier et Centres de loisirs de la Ville. Enfin, il participe à la gestion de bourses d'études.

Echanges et coopérations transfrontalières

Le service aide les échanges, les tournées et les accueils d'artistes. Prioritairement centrés sur le domaine transfrontalier et sur les actions menées dans le cadre du Comité régional franco-genevois, les soutiens apportés par le service concernent aussi la Suisse et divers pays, principalement en Europe. Aider financièrement ces échanges a pour objectif de rapprocher producteurs et spectateurs.

Promotion

Enfin, le service est chargé du soutien logistique dans le domaine de la promotion, de la publicité et des relations publiques pour les manifestations organisées par la Division art et culture et pour les manifestations régulières et ponctuelles qui rassemblent plusieurs services.

3.6.2 Structure, personnel et locaux

La mise en place du Service de la promotion culturelle s'est achevée en octobre 1994 par la désignation d'un chef de service.

Cinq personnes travaillent au sein du service (dont trois à mi-temps). En termes de postes de travail, le nombre est donc de 4,5.

Les cahiers des charges de trois des collaborateurs ont été établis en fonction des trois directions indiquées ci-dessus. De plus, deux personnes, à mi-temps chacune, remplissent à la fois des fonctions de secrétaires et d'accueil; installées dans le hall d'entrée, au rez-de-chaussée, elles reçoivent visiteurs, livreurs et simples curieux pour l'ensemble de la maison.

Le personnel du Service de la promotion culturelle est réparti en trois bureaux situés au siège du département.

3.6.3 *Activités, gestion des crédits*

Actions socio-culturelles

Un rapport d'audit commandé par le département a orienté une réflexion sur la réforme nécessaire du système de billetterie populaire, pour les personnes âgées et pour les jeunes.

L'année 1994 aura déjà permis de modifier la gestion du crédit commun Ville-Etat en faveur de la jeunesse. Cette réforme se fonde sur deux principes généraux: délégation des billetteries aux responsables des salles; ouverture à tous les jeunes de moins de vingt ans (et aux étudiants plus âgés).

Spectacles populaires

L'accès aux principales scènes genevoises a été, comme dans les années précédentes, facilité pour les groupements populaires par le subventionnement de billets, par la Ville de Genève, afin de permettre leur vente à des prix réduits. Ces actions concernent principalement le Grand Théâtre, le Grand Casino, la Comédie de Genève, le Poche, le Théâtre de Carouge-Atelier, la Compagnie Para-Surbeck, le Théâtre Am Stram Gram, les Marionnettes de Genève, le Théâtre du Grütli et Saint-Gervais Genève. Pour divers autres théâtres ou troupes, le choix, les achats, la promotion et la vente ont été assurés par la Division art et culture au gré de l'intérêt culturel des spectacles.

A l'exception des places vendues au Grand Théâtre et au Grand Casino, les organisateurs ont donc géré directement leur billetterie, sous le contrôle du service du Droit des pauvres et dans le respect de conventions établies avec la Ville.

Actuellement, près de 150 groupements populaires bénéficient de ces prestations. Ils sont régulièrement informés des diverses propositions que leur font les responsables des salles par le Service de la promotion culturelle.

Spectacles pour personnes âgées

Les billets ont été vendus au prix de 6 francs la place aux différents groupements de personnes âgées domiciliées en Ville de Genève pour des représenta-

tions de théâtre, d'opérettes, de variétés et de concerts en matinée. En outre, plusieurs centaines de cartes d'accès aux répétitions générales de l'OSR ont été gracieusement offertes par les Amis de l'orchestre. Tous les spectacles ont été choisis par une commission spécialisée réunissant les responsables des groupements de personnes âgées participant à cette action. Des billets sont également mis en vente, sous certaines conditions, par l'Hospice général et par l'Arcade municipale d'information de la place du Molard.

Spectacles et concerts en faveur de la jeunesse

Ce crédit annuel est alimenté en commun par la Ville et l'Etat de Genève, à concurrence, pour 1994, de 140 000 francs chacun. Il a permis aux organisateurs de pratiquer un système de tarif réduit pour les collégiens, apprentis et étudiants. La quasi-totalité des théâtres genevois en ont fait usage, ainsi que la plupart des organisateurs de concerts de musique classique. En outre, il a permis de vendre 400 abonnements lyriques pour quatre spectacles, au Grand Théâtre, principalement destinés aux élèves des sections artistiques des Collèges. Enfin, des lots de billets pour les opéras, représentations de ballets et récitals organisés sur la scène de la place Neuve ont pu être proposés aux élèves des Conservatoires, de l'Institut d'études sociales et aux Activités culturelles de l'Université.

A l'exception des spectacles au Grand Théâtre, le département a renoncé à fournir lui-même les billets et à assumer toutes les opérations pratiques et administratives liées à cette prestation. Sur la base de l'expérience acquise, des quotas ont été attribués à chaque institution de production qui délivre désormais elle-même les billets à tous les jeunes de moins de 20 ans et à ceux qui sont porteurs d'une carte d'étudiant. Ces nouvelles dispositions correspondent à la réforme de la gestion du crédit mentionnée ci-dessus.

Maisons de quartier et Centres de loisirs

Destiné à favoriser des productions et des activités culturelles dans les Maisons de quartier et les Centres de loisirs, ce crédit, d'un montant de 135 000 francs, est attribué prioritairement aux activités et projets qui impliquent les habitants du quartier. Afin de faciliter la gestion de leurs salles polyvalentes, le Centre de loisirs des Pâquis et la Maison de quartier de la Jonction ont reçu chacun, en début d'année, un montant de 25 000 francs prélevé sur ce crédit.

Bourses

L'essentiel des bourses financièrement gérées par le service est lié par un accord de partenariat avec la Fondation Simon I. Patiño. Cette heureuse collaboration permet à plusieurs artistes, chaque année, de séjourner dans l'un des studios que la fondation possède à la Cité internationale des arts, à Paris.

Echanges

Le crédit d'échanges concerne un nombre varié d'opérations – coproductions transfrontalières, tournées de compagnies genevoises en Suisse et à l'étranger, invitations à l'extérieur, accueil à Genève.

Le montant disponible (200 000 francs) a été consacré, pour un tiers, aux opérations soutenues par le Comité régional franco-genevois (CRFG). Un autre tiers est allé à des projets de théâtre et le solde a été réparti en faveur d'actions concernant la musique, la danse et la littérature.

Par ailleurs, le service assure le suivi administratif des dossiers du CRFG et il intervient en faveur de la mise en place de réseaux de villes dans le Franco-Genevois (des accords ont été conclus avec Annemasse). La collaboration entre les villes est aujourd'hui d'une grande importance. Elle se manifeste ainsi dans la mise en place du réseau Billetel et dans l'étude menée en coordination avec Lausanne, principalement, de systèmes informatiques permettant non seulement l'échange d'informations culturelles mais aussi, à terme, la réservation de places de spectacles et la réservation hôtelière. L'extension de ces réseaux vers la France voisine a fait l'objet, en 1994, de nombreuses démarches.

3.6.4 *Promotion*

Promotion des activités de la Division art et culture

Sous ce terme sont désignés au sens strict la publicité, les annonces, l'affichage, les impressions, les publications et des prestations de tiers mandatés pour ces activités (graphistes, photographes, auteurs de textes, agences de communication).

Le crédit mis à disposition pour la promotion des activités de la Division art et culture se monte à 409 000 francs). Il a été utilisé pour les imprimés, les annonces, l'affichage et les prestations de tiers destinés aux manifestations suivantes:

Activités régulières: Concerts du dimanche, Récitals d'orgue, Jazz estival, Musique dans les kiosques, Théâtre de Verdure, Eté musical.

Grandes manifestations: Fête de la musique, Journée du patrimoine, Fureur de lire, Manifestations liées au Tricentenaire de la naissance de Voltaire (appoint: ces dernières manifestations ont bénéficié d'un crédit voté par le Conseil municipal). Il est à noter que la plupart des grandes manifestations ont été réalisées en partenariat et qu'elles ont ainsi reçu des contributions diverses dans le domaine de la promotion également.

Par ailleurs, le crédit a servi à financer la publication du Rapport sur le théâtre, la présence de Genève au Salon Avant-Scène de Lyon et le stand Musi-rama au Salon international du livre et de la presse.

Colonnes Morris

Le Service de la promotion culturelle a géré les 43 colonnes Morris de la Ville de Genève consacrées à l’affichage culturel selon les demandes émanant des associations subventionnées et, accessoirement, selon les besoins du département lui-même.

Les espaces disponibles ont été affectés de la manière suivante:

Théâtres régulièrement subventionnés:	108
Théâtre, musique, danse, cinéma (ponctuellement subventionnés et privés):	200
Institutions et manifestations du département:	80

Affichage gratuit SGA

Le service a également géré, en collaboration avec les départements des affaires sociales et des sports, le montant de 250 000 francs d’affichage gratuit concédé par la Société d’affichage à la Ville de Genève en échange du monopole qu’elle possède dans ce domaine. Ce crédit est réparti entre plusieurs départements.

Pour le département des affaires culturelles, ce service gratuit a permis l’amplification de l’affichage, à Genève et en Suisse, pour les activités régulières de l’ensemble du département (en particulier les musées) et pour les grandes manifestations. Des emplacements ont également été mis à la disposition des organisateurs du projet « Stairs».

Sponsoring

Les manifestations qui ont fait l’objet d’apports financiers extérieurs sont: la Fête de la musique; le Tricentenaire de la naissance de Voltaire; la Fureur de lire; la Journée du patrimoine. Le total des apports, cette année à nouveau, a dépassé les 150 000 francs.

D’une manière générale, les grandes manifestations publiques ont été largement soutenues par des appuis privés en nature, prestations et logistique.

Il faut ici souligner que la plupart de ces manifestations ont été réalisées en collaboration avec divers partenaires: le Département de l’instruction publique du canton de Genève, les villes d’Annemasse, de Thonon et de Ferney-Voltaire,

la DRAC-Rhône-Alpes ont été parmi les principaux partenaires. Il ne s'agit pas, ici, de sponsoring au sens strict mais de collaborations qui permettent, à chaque fois, d'amplifier l'événement et sa résonance.

Accueil et relations publiques

Inauguration du buste de la Reine Victoria offert par le Gouvernement anglais à l'occasion du Centenaire du Victoria Hall. A cette occasion, un concert de l'Orchestre philharmonique royal de Londres a été offert, au profit du WWF et en présence du Prince Philippe d'Edimbourg.

DIVISION DES MUSÉES

3.7 Conservatoire et Jardin botaniques

3.7.1 Mission du service

- Explorer l'environnement végétal et en extraire de l'information et des échantillons.
- Conserver ces collections sous forme vivante (jardin) ou fixée (herbier), ainsi que l'information botanique (bibliothèque, bases de données).
- Rechercher, sur la base de ces matériaux, les éléments permettant de faire évoluer la connaissance sur la flore et la végétation.
- Enseigner la botanique à tous les publics, y compris universitaire.
- Protéger, ou contribuer à protéger l'environnement proche ou lointain.

Lorsque ces missions ont été décrites (Guide des CJB, 1990) on ne savait pas qu'elles répondraient parfaitement aux exigences établies dans les articles 8 et 9 de la Convention de Rio (1992). Cette Convention sur la diversité biologique ayant été signée par la Suisse, les activités des CJB doivent donc être considérées dans le cadre municipal comme «conventionnelles».

Les CJB sont dorénavant un des outils (avec le MHN) dont dispose la Ville pour appliquer la Convention sur la diversité biologique (dite «de Rio»). En effet, comme le dit le conseil scientifique de l'Académie suisse des sciences naturelles: «La Suisse est tenue, dans le cadre de la Convention de Rio sur la diversité biologique, de maintenir les locaux abritant les collections systématiques et d'assurer la mise en valeur scientifique de ces dernières [Zur Situation und Entwicklung der Biologie in der Schweiz: Schlussbericht Schweizerische Kommission für Biologie der Schweizerischen Akademie der Naturwissenschaften (SANW) Nr 153/1994].

3.7.2. *Structure, personnel et locaux*

Personnel

Relevons le renforcement bienvenu de l'unité administrative des CJB par M^{me} L. Homberg et M. P. Mützlitz, l'une provenant du Muséum d'histoire naturelle, l'autre de l'Office du personnel. Par ailleurs, dans le cadre de l'occupation temporaire de l'Office cantonal de l'emploi et des fonds de chômage de la Ville, 20 personnes ont pu être engagées dans les différents secteurs du service. Monsieur A. Bolay, collaborateur retraité de la Station fédérale de recherches agronomiques de Changins et éminent spécialiste des rouilles et des charbons de plantes cultivées et sauvages, a légué son herbier aux CJB où il travaille désormais comme conservateur bénévole.

Herbiers

Malgré le moratoire sur l'achat des collections, les CJB ont pu acquérir plus de 20 000 nouveaux échantillons grâce à des échanges réguliers avec d'autres instituts. Ce matériel d'échange provient des récoltes effectuées par les conservateurs sur le terrain.

La porte de l'armoire de désinfection, qui n'était plus étanche, a été réparée par les soins et sur les crédits du Service des bâtiments.

Bibliothèque

L'événement le plus marquant a été, en début d'année, l'installation des nouveaux éléments de rangement dans la bibliothèque de BOT III ainsi qu'à la bibliothèque de La Console. Les rayonnages ajoutés représentent un gain total de 286 mètres linéaires qui devrait permettre d'accueillir l'accroissement de la collection des périodiques pour une durée d'environ 5 ans. Maintenant, il est à nouveau plus facile d'intercaler les ouvrages nouveaux dans les secteurs «très fournis». Par contre, leur consultation est devenue moins aisée. Des nouveaux plans d'orientation ont été dessinés pour guider le lecteur à travers la collection ainsi remaniée.

Jardin

En décembre s'est terminée la première étape de la restauration des serres de Pregny, qui avait débuté en juin. Cette restauration a été effectuée par un atelier de chômeurs conduit par le Service des bâtiments.

Les opérations de correction et de réfection des cheminements du jardin ont permis de supprimer quelque 500m² de revêtement bitumineux au profit de 300m² de surfaces sablées ou gravillonnées et de gazon.

Il convient de déplorer les vols, les actes de vandalisme et autres dégâts causés par le piétinement et de regretter l'absence d'une surveillance plus régulière. De plus, il faut relever que l'installation des supports de vulgarisation grand format est freinée par les coûts supplémentaires engendrés par le vandalisme.

La fenaison des Terres de Pregny et de Penthes a pu enfin être assurée grâce à un parc de machines suffisamment complet. Le foin permet de nourrir les animaux, la vente du surplus constituant une recette pour le service. Ce nouveau traitement des surfaces permet de se passer de l'intervention d'un tiers.

3.7.3 *Activités; gestion des crédits*

Vulgarisation et relations publiques

Le nouveau prospectus des CJB en français se révèle être une excellente «carte de visite» de l'institution.

En collaboration avec le Musée d'ethnographie et l'Académie internationale de l'environnement, l'organisation d'un nouveau Cours populaire d'études de l'environnement s'est concrétisée.

Plus de 300 personnes se sont intéressées aux visites guidées thématiques proposées les 7 et 8 mai. Quant aux guides bénévoles, ils ont conduit 350 personnes au cours de 10 visites.

Recherche et enseignement

Deux collaborateurs ont soutenu leur thèse de doctorat cette année, M^{me} C. Zellweger en présentant un travail sur les systèmes d'information liés à la botanique et M. P.-A. Loizeau en présentant une monographie sur les houx néotropicaux. Ces travaux constituent des étapes essentielles puisqu'ils proposent des instruments et des méthodes susceptibles d'être généralisés.

La mise en place du Réseau suisse de floristique (CRSF), dont l'un des deux centres est localisé aux CJB, a été effective cette année. Elle offre – entre autres avantages – un demi-poste de biologiste payé par la Fondation du CRSF.

L'établissement de collaborations internationales, entre autres avec le Jardin botanique royal de Kew à Londres, a permis d'accélérer la mise au point de méthodes de biologie moléculaire. Ces méthodes d'amplification de séquences d'ADN sont indispensables à toute approche moderne de la classification et de la phylogénie.

Secteur informatique

L'équipe informatique a participé à la poursuite de MUSINFO, projet coordonné d'informatisation des musées.

La grande nouveauté 1994 a été la mise à disposition généralisée de services INTERNET tels que l'accès au World Wide Web (WWW), et à différents serveurs de données.

Environnement, conservation et protection de la nature

La plus importante population de tulipes sylvestres du canton, menacée par un aménagement routier, a pu être sauvegardée en collaboration avec l'Association genevoise pour la protection de la nature.

Une proposition de mise à jour du règlement cantonal sur les plantes protégées a été remise au Conseil d'Etat. Ce texte est une exploitation d'un travail de diplôme de M. N. Wyler effectué aux CJB.

3.7.4 Commentaires sur les comptes

On doit remarquer que sur les postes 312, les mesures d'économies d'énergies ont continué à produire leur effet, avec pour corollaire un non-dépensé important. Concernant les frais de téléphone, un dépassement très important a été compensé sur tous les postes 318 disponibles, n'entraînant de ce fait aucune demande de dépassement de crédit en 1994. Les conséquences budgétaires de ces deux variations ont déjà été répercutées sur le budget 1995. Le manque à gagner sur les ventes de publications est plus faible que prévu, bien que la facturation débiteur ne porte que sur les six derniers mois.

3.8 Musée d'art et d'histoire

3.8.1 Mission du service

Le Musée d'art et d'histoire, avec ses filiales, est une institution de la Ville de Genève «au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation» (extrait des statuts du Conseil international des musées).

Le musée est un élément de la politique culturelle et sociale de la cité. Il fait partie des équipements de formation et de loisirs à disposition de la population. Il contribue à accroître la qualité de la vie et représente une attraction touristique importante.

3.8.2 Structure, personnel et locaux

Structure

Le service du Musée d'art et d'histoire est composé de:

- Musée «Charles-Galland»;
- Musée Rath;
- Musée Ariana;
- Maison Tavel;
- Centre d'iconographie genevoise;
- Musée d'histoire des sciences;
- Musée des instruments anciens de musique;
- Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie;
- Cabinet des estampes;
- Bibliothèque d'art et d'archéologie.

Les services généraux fournissent des prestations collectives à toutes ces institutions. Il s'agit de:

- administration générale (personnel, finances, promotion, transports, etc...);
- laboratoire et ateliers de restauration;
- bureau animation-pédagogie;
- centrale d'inventaire;
- sécurité et entretien.

Personnel

Pour l'ensemble du service, les effectifs réels en 1994 sont les suivants:

personnel fixe	100 postes
personnel temporaire	30 postes
chômeurs, équivalent de	20 postes

Sans un appoint du personnel fourni par l'Office cantonal de l'emploi, les prestations du service devraient être réduites.

Locaux

Hormis les bâtiments des musées, les ateliers de décoration, de restauration et le laboratoire sont installés dans trois lieux différents de la Ville de Genève. Il conviendrait de trouver une solution plus rationnelle pour l'exploitation et plus rentable.

Le gros des collections non exposées est déposé dans des locaux loués et dans l'abri des biens culturels.

3.8.3 *Activités; gestion des crédits*

Musée d'art et d'histoire – introduction

Le 1^{er} février, M. Cäsar Menz succède à M. Claude Lapaire en tant que directeur du Musée d'art et d'histoire et de ses filiales. Pendant presque 22 ans, M. Claude Lapaire a dirigé ce musée et a marqué l'histoire de l'institution.

Le Musée d'art et d'histoire et ses filiales ont organisé, en 1994, 24 expositions, en un riche programme fort apprécié par le public comme le démontre la croissance considérable des visiteurs.

Un des objectifs principaux était de mieux communiquer avec le public et d'attacher les visiteurs à la vie du musée. Dans ce but, le musée a engagé un attaché de presse et une responsable des relations publiques. La couverture de presse – nationale et internationale – des expositions et des manifestations fut excellente et a beaucoup contribué à ouvrir le musée vers l'extérieur.

La collaboration avec le milieu privé a bien fonctionné. Grâce à l'appui des sponsors, le musée a pu réaliser des expositions comme «L'Art des peuples italiens», «Stairs» de Peter Greenaway, «Markus Raetz» et «La Fondation Oskar Reinhart». Enfin, le musée a pu associer tous les milieux intéressés et renforcer les liens avec les Sociétés des amis du musée, l'Université et les autres musées locaux, nationaux et internationaux.

Dans le domaine des collections, le musée souffre du moratoire opéré sur le crédit affecté à l'achat d'œuvres d'art. Malgré le soutien des collectionneurs et des mécènes, qui ont généreusement offert des œuvres importantes ou mis à disposition des sommes considérables pour des acquisitions, le musée n'est plus en mesure d'appliquer une politique d'acquisition digne de ce nom.

La situation de la conservation de plusieurs collections est aujourd'hui précaire. Les collections de numismatique, d'égyptologie et de la préhistoire régionale et suisse, dont la réputation est internationale, n'ont plus de conservateurs. Pour remédier à cette situation, un ajustement du budget a été prévu pour 1995.

Le Musée d'art et d'histoire et ses filiales ont accueilli 342 000 visiteurs (309 178 en 1993). Dans le bâtiment de la rue Charles-Galland 136 643 visiteurs ont été enregistrés (148 159 en 1993).

Le musée a présenté les expositions temporaires suivantes:

- Peter Fischli-David Weiss, Prix BCG 1993, 8 décembre 1993 - 20 février 1994;
- Verena Sieber-Fuchs, Prix Brunshwig 1993, 21 octobre 1993 - 15 janvier 1994;
- L'œuvre d'art sous le regard des sciences, 17 mars - 15 mai;

- Tissus islamiques, collection Bouvier, 2 septembre 1993 - 1^{er} mai 1994;
- Peter Greenaway, Du cadrage au public, 23 avril - 31 juillet;
- Papilles et pupilles, le goût selon Voltaire, 1^{er} juin - 9 octobre;
- Espaces rythmiques, espaces scéniques, Les décors d'Appia, 7 juin - 30 septembre;
- Eventails européens: de l'objet d'art au brevet d'invention, 23 juin - 30 octobre;
- Icônes, donation Mavromichalis, 24 novembre 1994 - 11 juin 1995;
- Pipilotti Rist, Prix BCG 1994, 8 décembre 1994 - 26 février 1995.

Deux expositions préparées par le Musée d'art et d'histoire ont été montrées à l'extérieur: «Tissus d'Égypte, témoins du monde arabe» à l'Institut du monde arabe à Paris et «L'art des peuples italiques – 3000 à 300 avant J.-C.» à la Mona Bismarck Fondation à Paris.

Un large programme d'activités a été établi dans le domaine de l'animation et de la pédagogie avec des visites-conférences pour adultes dans le cadre des manifestations «Entretiens du mercredi» (visites-conférences d'une demi-heure présentées chaque mercredi), des conférences et des visites guidées. Un programme spécial a été offert aux groupes d'enseignants, d'élèves du secondaire et aux associations et groupes privés. 18 sujets ont été proposés et environ 300 groupes ont été reçus.

Le Bureau animation/pédagogie a accueilli en outre 55 groupes dans le cadre du programme extrascolaire «les ateliers jeune public». Il a organisé une série de visites découvertes pour les écoles primaires, «les ateliers du mercredi», «les vacances au musée pour les enfants», «les dimanches en famille». Ces formes d'animation testées en 1993 ont vu, en 1994, leur nombre de participants augmenter tout en se fidélisant.

En dehors des sujets «arts plastiques», retenus en priorité dans les expositions temporaires, des sujets archéologiques, historiques et «arts appliqués» ont été proposés surtout à partir des collections exposées tant au Musée d'art et d'histoire qu'au Musée de l'horlogerie ou à l'Ariana. Le travail d'information et de formation des enseignants s'est poursuivi sous forme de visites réservées, d'envoi aux enseignants de programmes d'animation et de documentation relative aux expositions temporaires, de rencontre avec des élèves dans le cadre de l'orientation professionnelle.

Sur le plan scientifique, les conservateurs du musée ont accompli un travail impressionnant dont témoignent non seulement les catalogues d'expositions mais aussi les publications les plus diverses.

La revue «Genava» rend compte des recherches scientifiques des collaborateurs du musée et fournit une importante documentation sur les collections. Cette revue, créée en 1923 comme rapport annuel du Musée d'art et d'histoire, se présente depuis 1994 sous une forme rajeunie et sera diffusée par un éditeur.

La Centrale d'inventaire du Musée d'art et d'histoire, qui gère l'informatisation de l'inventaire, a enregistré pour l'année 1994, 18 954 numéros d'inventaire, 23 480 mises à jour, dont 10 000 en numismatique. L'inventaire des collections de peintures, sculptures, du verre et de l'art moderne est entièrement informatisé. Pour le mobilier, l'argenterie, la céramique, l'archéologie grecque et romaine, l'inventaire est pratiquement terminé. Le problème de saturation des serveurs des réseaux locaux persiste.

La Centrale d'inventaire et les responsables de collections ont organisé une journée «portes ouvertes sur l'inventaire informatisé» les 10 et 11 novembre 1994, au Musée Ariana.

Avec la Banque de données des biens culturels suisses, des relations fructueuses se sont établies en vue de la création d'une banque de données centralisée accessible sur Internet.

Pour marquer la vingtième année de sa création, le laboratoire de recherche a organisé une exposition intitulée «L'œuvre d'art sous le regard des sciences». Cette exposition se voulait active: tous les instruments scientifiques utilisés pour l'étude des œuvres d'art furent présentés au public d'une manière vivante par des démonstrations et des visites commentées quotidiennes. L'intérêt massivement exprimé par le public démontre la sensibilité grandissante du public à la problématique de sauvegarde du patrimoine culturel.

Musée Rath

Le Musée Rath a enregistré 60 880 visiteurs (26 044 en 1993), attirés par les expositions temporaires suivantes, toutes préparées par les collaborateurs du Musée d'art et d'histoire:

- L'Art des peuples italiens, 3000 à 300 avant J.-C., du 6 novembre 1993 au 13 février 1994 (22 913 visiteurs, dont 6 800 en 1994);
- Henri Michaux, 1899-1984, du 4 mars au 22 mai (10 889 visiteurs);
- Markus Raetz, du 17 juin au 4 septembre (16 777 visiteurs);
- L'Esprit d'une collection. De Caspar David Friedrich à Ferdinand Hodler. Fondation Reinhart, Winterthur, du 30 septembre 1994 au 12 février 1995 (30 032 visiteurs, dont 20 134 en 1994).

Autour de ces expositions, les commissaires responsables et le Bureau animation/pédagogie du Musée d'art et d'histoire ont offert au public de nombreuses visites guidées et conférences.

Musée Ariana

Le musée a accueilli 44 359 visiteurs (29 470 en 1993, après sa réouverture en septembre). M. Roland Blaettler succède à M^{me} Marie-Thérèse Coullery en tant que conservateur.

Après l'ouverture glorieuse du musée le 16 septembre 1993, les activités de 1994, année de transition, se sont concentrées sur des travaux de publication, sur la préparation du programme d'exposition 1995 et sur des aménagements complémentaires dans le musée.

La signalisation des salles d'expositions permanentes a été complétée, parallèlement à la fabrication d'un plan du musée, distribué gratuitement aux visiteurs (français/anglais). Un nouveau mobilier d'exposition temporaire a été fabriqué par les ateliers du Musée d'art et d'histoire.

Les collaborateurs du Bureau animation/pédagogie ont assuré une centaine de visites commentées et une dizaine d'ateliers destinés aux familles («Dimanche en famille» «A la découverte de l'or blanc»). Le conservateur a assuré lui-même une quinzaine de visites non payantes.

Du 21 au 25 septembre, le musée a accueilli une exposition d'arrangements floraux organisée par le Chapitre de Genève d'Ikebana International à l'occasion de son 25^e anniversaire.

Le 20 octobre, M. Cardon de Lichtbuer, président exécutif de l'association «Europa nostra», a remis le prix «Europa nostra» à la Ville de Genève pour la restauration et la muséographie du Musée Ariana.

Maison Tavel

La Maison Tavel a reçu 47 270 visiteurs (43 951 en 1993).

Elle a accueilli les deux expositions temporaires suivantes, préparées par les collaborateurs du Musée d'art et d'histoire:

- Panoramas urbains, photographies récentes, 26 novembre 1993 - 27 février 1994;
- Voltaire chez lui, Genève et Ferney, 16 juin - 31 décembre.

Grâce à un soutien considérable du secteur privé, la Maison Tavel a pu installer un audio-visuel présentant à l'écran et par des éclairages sur la maquette, l'histoire du Relief Magnin et de l'expansion urbaine de Genève.

Centre d'iconographie genevoise

Le Centre d'iconographie genevoise regroupe deux collections, celle du Musée d'art et d'histoire (collection du Vieux-Genève) et celle de la Bibliothèque publique et universitaire (département iconographique). Il forme désormais l'ensemble le plus important d'images de la Ville et du Canton.

Pour la consultation des deux collections réunies, on enregistre 875 demandes (725 en 1993), qui à chaque fois ont nécessité des recherches par le soin des collaborateurs du centre. Pour des études, des publications ou des expositions, 579 photographies (481 en 1993) ont été fournies aux frais des demandeurs.

L'atelier de restauration des œuvres et documents sur papier a poursuivi la restauration systématique des plans et dessins concernant la cathédrale Saint-Pierre et entrepris celle des daguerréotypes de Jean-Gabriel Eynard.

Musée d'histoire des sciences

Le musée, inauguré en 1993, n'est pas encore complètement achevé dans sa muséographie et sa conception didactique.

La présentation des collections dans les salles d'exposition du rez-de-chaussée s'est poursuivie en fonction des moyens en personnel et financiers à la disposition du musée.

Le musée commence à assumer ses services auprès du public, notamment pour l'animation de ses collections. Le musée a accueilli 8 751 visiteurs (7 035 en 1993).

Musée des instruments anciens de musique

Faute de locaux, la collection d'instruments anciens de musique ne peut pas être présentée au public.

La proposition du Conseil administratif de la Ville de Lancy d'installer le Musée d'instruments anciens de musique à la Villa Bernasconi, dans une collaboration étroite avec la Ville de Genève, a été refusée par le Conseil municipal de ladite commune.

D'autre part, le nouveau propriétaire de l'immeuble du 23, rue Le-Fort est toujours prêt à mettre le rez-de-chaussée à la disposition du musée, pour la présentation d'une partie de cette importante collection.

Le musée est en train d'élaborer un projet pour une installation muséographique dans ces locaux.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

39 445 personnes ont visité le musée (37 120 en 1993). Parmi celles-ci, on dénombre 40 classes avec 976 élèves et 9 groupes privés.

Le musée a présenté les expositions temporaires suivantes:

- Montres et Merveilles, collections privées Piaget, 14 avril - 29 août;
- André Lambert, Genève 1892-1985, Bijoux. Donation Gilbert Albert, 17 novembre 1994 - 27 août 1995.

Fidèlement, le musée met à disposition du «Groupement genevois des émailleurs» une vitrine qui lui permet de montrer les travaux de ses membres et de la classe bijouterie, niveau supérieur, de l'Ecole des arts appliqués pour une présentation de leurs créations.

Une nouvelle salle didactique, consacrée au temps et à sa mesure, est ouverte. Fruit de la collaboration entre le musée et le Bureau animation/pédagogie, cet espace, destiné à tout public, a été avant tout conçu pour les enfants.

Cabinet des estampes

4 799 personnes se sont rendues au Cabinet des estampes (6 700 en 1993) pour visiter les cinq expositions temporaires de l'année dans le cadre de la série «Midi-Minuit»:

- Christian Boltanski-Marcel Duchamp, 27 janvier - 20 février;
- Charles de Montaignu-Diter Rot, 3 - 27 mars;
- Donald Judd-Pat Steir, 21 avril - 15 mai;
- Stéphane Brunner-«1918» (Ramenskij / Kruchenykh / Zdanevitch), 21 septembre - 16 octobre;
- Pierre Courtin-Mikhail Karasik, 3 - 27 novembre.

En outre, une exposition d'été fut consacrée à:

- La bella maniera. Pièces maîtresses de la gravure maniériste. 1520-1640. Collection du peintre Baselitz, 9 juin - 11 septembre.

Dans le cadre de l'exposition «Henri Michaux (1899-1984) Rétrospective» au Musée Rath, le Cabinet des estampes a présenté l'œuvre imprimé complet de l'artiste.

Ces expositions ont fait l'objet d'importants catalogues ou de dépliants illustrés et de nombreuses visites commentées et de conférences

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La bibliothèque a accueilli 18 504 lecteurs (17 146 en 1993) et a prêté 35 471 ouvrages et 63 136 diapositives. 2 362 demandes interbibliothèques ont pu être satisfaites.

Dans le cadre de la manifestation «Fureur de lire», la bibliothèque a présenté, du 11 au 15 octobre, l'exposition «Architectes-Artistes. L'École des beaux-arts et l'architecture du XIX^e siècle» et le 13 octobre un programme vidéo retraçant le parcours créatif de quelques architectes et artistes contemporains.

Les statistiques annuelles montrent un accroissement des collections (8 539 documents papier) qui peut paraître important mais qui reste cependant en retard pour les publications récentes; le double blocage des crédits et du personnel ne permet pas de faire davantage, compte tenu du très large éventail des domaines couverts par la bibliothèque, allant de la préhistoire à l'art contemporain. Chaque année laisse un passif de livres à cataloguer et le recatalogage informatisé ne progresse que très lentement en raison du peu de temps et de personnel disponible, de la complexité du travail et du faible taux de recouplement (27 à 55% en moyenne).

Si le choix du nouveau système informatique VTLS est adopté par la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) pour remplacer SIBIL, il reste encore un énorme travail et de nombreuses études à effectuer d'ici fin 1996, reportant d'autant la mise en place de fonctions informatisées attendues depuis longtemps comme le prêt et le bulletinage des périodiques.

Les magasins sont saturés et même si de nouveaux dépôts seront aménagés en 1995, ce ne sera qu'une mesure temporaire. Le Conseil municipal est sur le point de voter la proposition du Conseil administratif N° 347 dans laquelle est incluse au point 89 une somme de 330 000 francs pour l'aménagement des locaux de stockage de livres dans les sous-sols du bâtiment de la Promenade du Pin N° 1.

3.8.4 *Commentaires sur les comptes*

Les budgets du Musée d'art et d'histoire et des filiales ont été dans l'ensemble respectés. Les dépassements de certaines rubriques sont compensés ou se justifient par des recettes provenant de sponsors, respectivement de recettes d'autres institutions ayant coproduit une exposition.

Musée d'art et d'histoire

Comme ce fut le cas les années précédentes, le bouclage des comptes du Musée d'art et d'histoire et des expositions se présente de manière satisfaisante.

Il convient toutefois de relever l'extrême difficulté d'utiliser les rubriques telles qu'elles ont été budgétées, dans la mesure où, lors de l'établissement des budgets, le plan des expositions n'est pas encore définitif et les accords de coproductions ou autres accords financiers ne sont pas encore arrêtés.

C'est donc au niveau général que le résultat doit être interprété.

La forte fréquentation du Musée Rath (plus de 60 880 visiteurs) a permis de réaliser d'excellentes recettes tant pour la vente des publications (390 000 francs) que pour les entrées (320 000).

Le crédit extraordinaire de 36 500 francs accordé par le Conseil municipal dans le cadre du Tricentenaire de Voltaire, pour financer l'exposition «Papilles-pupilles», a été totalement utilisé. Il figure dans les comptes au chapitre des recettes.

Musée Ariana

Les nombreuses locations du hall du musée ont rapporté 143 000 francs entraînant un excédent de recettes de plus de 125 000 francs.

Maison Tavel

Le crédit extraordinaire de 73 000 francs accordé par le Conseil municipal dans le cadre du Tricentenaire de Voltaire, pour financer l'exposition «Voltaire chez lui», a été totalement utilisé. Il figure dans les comptes au chapitre des recettes.

3.9 Musée d'ethnographie

3.9.1 Mission du service

1994 a vu la fin d'une réorganisation du Musée d'ethnographie destinée à lui donner plus d'efficacité dans son fonctionnement administratif et dans ses activités destinées au public. D'autre part, divers partenariats avec des entités externes ont continué, permettant de compenser, dans une certaine mesure, la compression des budgets. Enfin, le musée a commencé à se préparer pour le rôle central qu'il doit jouer en 1995 dans «l'Année de la diversité», manifestation annuelle du département municipal des affaires culturelles, en organisant notamment, en novembre 1994, à Conches sous une bulle gonflable, une «Semaine de la diversité», qui a connu un bon succès.

3.9.2 Structure, personnel et locaux

Après la nomination, en 1993, d'un administrateur, une « responsable des manifestations destinées au public » est entrée en fonction, avec pour mission de dynamiser les expositions, publications et autres expressions dirigées vers l'extérieur du musée. C'est ainsi, par exemple, que la participation et la visite d'écoles ont beaucoup augmenté. Dans l'exposition «Jouets russes», toute une section était réservée aux enfants qui sont venus nombreux y faire des travaux pratiques.

3.9.3 *Activités; gestion des crédits*

Exposition permanente:

Trois nouvelles salles d'exposition consacrées à l'Océanie ont été ouvertes au public le 25 novembre 1994. Elles présentent 150 objets parmi les plus beaux et significatifs que compte la collection de 6000 pièces océaniques du musée.

Un espace d'exposition permanente sur la musique présentant quelques instruments des collections d'ethnomusicologie et une série de planches photographiques a été aménagé dans le couloir du rez-de-chaussée en automne 1994.

Le secteur africain a été enrichi par une présentation des armes de jet africaines d'une grande rareté.

Expositions temporaires:

- Au boulevard Carl-Vogt: Jusqu'au 20 février: « Thanka de l'Himalaya: images de la Sagesse ». Du 27 avril au 16 octobre: «L'Amazonie d'une baronne russe: des Andes à l'Atlantique en 1903». Du 21 juillet au 2 octobre: «Manu: biosphère de l'Amazonie péruvienne (photos d'André et Cornélia Bärtschi). Dès le 18 novembre: «Jouets russes: collection d'art populaire Anatoly Panine».
- A l'annexe de Conches: «La beauté du reste: confession d'un conservateur de musée », jusqu'au 4 avril. «A vos places! écoles primaires entre élitisme et démocratie, Genève 1880-1960», exposition réalisée en collaboration avec la CRIÉE et le DIP, du 31 mai au 4 décembre.
- A l'extérieur: «Fourches en diable» au Château de Clermont (Haute-Savoie), de mars à décembre; «Arabiques: Musique et danse dans la Péninsule» à la Salle Patiño (Genève), en juin.

Nombre total de visiteurs: 34482, se répartissant comme suit: Carl-Vogt: 22897 (dont écoles: 3286; bibliothèque: 2359; visites à des collaborateurs: 283; films et conférences: 767). Annexe de Conches: 11585 (dont écoles: 3140).

Evolution des collections:

En 1994, 261 nouveaux objets sont venus enrichir les collections du musée, à savoir: Afrique: 13; Amérique: 15; Asie: 178; Europe: 45; ethnomusicologie: 10.

Nouvelles publications:

«Bois sculptés des mers du Sud», par R. Fuerst, éd. Priuli & Verlucca, Ivrea (Italie); «Cahiers de musiques traditionnelles, vol 7: Esthétiques», par L. Aubert, éd. Georg, Genève; «Danses d'Afrique», par C. Savary et M. Huet, Editions du Chêne, Paris; Journal «Faut s'parler» pour le Forum de la diversité; «D'Afrique

en Orient. Musiques, danses et arts traditionnels», par L. Aubert, éd. Ateliers d'ethnomusicologie, Genève; «Le pain de la veille», par Ch. Détraz. éd. LEP, Lausanne; «Totem» N^{os} 9, 10 et 11, journal du Musée d'ethnographie.

D'autre part, de nombreux articles ou comptes rendus ont été publiés par le directeur et les conservateurs du musée dans différents quotidiens, magazines ou revues scientifiques.

Editions de disques:

6 nouveaux CD ont été édités en collaboration avec les Archives internationales de musique populaire, soit: 1 coffret de 4 CD «Anthologie musicale de la Péninsule arabique»; 1 CD «Vanuatu: musiques coutumières»; 1 CD «Turquie: musiques villageoises d'Anatolie».

Animation:

Au boulevard Carl-Vogt: Dans le cadre de l'exposition «Thanka de l'Himalaya», le 20 février, réalisation et destruction rituelles d'un Mandala de poudres de marbres colorées par le lama tibétain Tschokdrup Dordjé.

Le 14 août, dans le hall du musée, sculptures en beurre par des moines tibétains du monastère de Zongkar Choede (Sud de l'Inde).

Dans le cadre de l'exposition «L'Amazonie d'une baronne russe», les 5 et 9 octobre, «Quand un conteur rencontre une baronne» ou l'exposition racontée aux enfants par Philippe Campiche. Le 15 octobre, rencontres autour du thème «Amazones en voyage», avec des exposés de L. Necker, A. Monnier, M.-O. Delacour, J.-R. Huleu, J.-M. Belorgey et Ella Maillart.

Dans le cadre de l'exposition «Jouets russes», ateliers pour enfants chaque mercredi, samedi et dimanche du 18 novembre au 31 décembre. D'autre part, une visite-atelier prévue à l'intention des écoles primaires a rencontré un vif succès (55 classes, 1025 écoliers).

A l'annexe de Conches: Du 22 au 25 septembre, débats et colloques autour de l'exposition «A vos places! écoles primaires entre élitisme et démocratie».

Le 20 octobre, dans le cadre de l'exposition «A vos places!», journée de retrouvailles des anciens élèves de l'école Privat. Les 28, 29 et 30 septembre, projections suivies de débats des trois films de SAMIVEL.

Assemblées, colloques, enseignement:

Les collaborateurs scientifiques du Musée ont participé à de nombreux colloques et assemblées de sociétés savantes, tant en Suisse qu'à l'étranger. En outre, MM. L. Necker et B. Crettaz ont poursuivi leurs activités d'enseignement à l'Université de Genève.

3.9.4 *Commentaires sur les comptes*

Des partenariats externes ont permis de compenser partiellement la compression des budgets. Il faut mentionner particulièrement des collaborations avec le Département de l'instruction publique et la Communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance (exposition «A vos places!»), avec la Mission permanente du Pérou auprès des Organisations internationales (exposition «Manu: biosphère de l'Amazonie péruvienne»), avec le cinéaste et collectionneur Anatoly Panine (exposition «Jouets russes»).

3.10 **Muséum d'histoire naturelle**

3.10.1 *Mission du service*

Le Muséum est chargé de conserver et d'enrichir les collections; il doit les mettre en valeur par des publications et les mettre à disposition de la communauté scientifique. Il participe activement à l'étude de la biodiversité zoologique, en respectant le cadre et les obligations des conventions internationales, surtout celles des Conventions de Washington et de Rio. Il accueille des sociétés scientifiques locales, nationales et internationales et collabore avec les écoles et l'Université à la formation des élèves et des étudiants. Il présente au public des expositions permanentes et temporaires et organise des conférences, visites commentées et excursions scientifiques.

3.10.2 *Structure, personnel et locaux*

Le Muséum compte 90 collaborateurs permanents (87,5 postes) répartis dans trois secteurs d'activité: administration (direction, administration, accueil, surveillance, entretien, bibliothèque), départements scientifiques (8 départements de zoologie et sciences de la terre) et ateliers (muséographiques et techniques). L'effectif a été complété par 26 collaborateurs temporaires (10 postes) et 15 chômeurs en fin de droits, pour des périodes de 3 à 12 mois. Toutes les activités se déroulent dans le bâtiment situé au 1 de la route de Malagnou.

3.10.3 *Activités; gestion des crédits*

En 1994, le Muséum a reçu 226 190 visiteurs, soit 17% de moins que l'année précédente. Cette diminution est essentiellement due à une baisse de fréquentation durant les mois de mai à octobre.

– visiteurs individuels:	169 357
(hors ouverture 5 130)	
– enseignement primaire :	10 551
(films 3 764)	

– enseignement secondaire:	1 649
– enseignement privé:	1 344
– écoles suisses et étrangères:	15 720
– groupes et associations:	27 569

En ce qui concerne ces catégories, il convient de souligner que le nombre d'écoliers provenant d'établissements situés hors du canton a pratiquement doublé par rapport à l'année précédente.

La construction des 14 nouvelles vitrines du 2^e étage a été achevée selon les prévisions; seuls les travaux d'installation électrique sont à terminer. Ces travaux ont évidemment perturbé la marche de l'institut et expliquent, en partie, la baisse de fréquentation. Au premier étage, le programme a également été tenu: le grand podium de la savane a été ouvert au public qui lui a réservé un accueil enthousiaste. Un diorama double présentant la faune asiatique assure désormais la liaison entre les deux grandes zones d'exposition de cet étage. Ces aménagements ont nécessité la restauration de mammifères, oiseaux et reptiles, travaux entièrement réalisés par l'atelier de taxidermie du Muséum. Enfin, le décès au mois de mars du caïman, hôte du bassin central à l'entrée, a amené la direction du Muséum à décider de ne plus installer d'animaux vivants de grande taille dans le bâtiment. L'espace ainsi libéré sera désormais réservé à la présentation, sous forme de diorama, des prochaines expositions temporaires visibles au 3^e étage.

L'intensification de l'action éducative s'est concrétisée par l'organisation de 22 conférences publiques et 51 visites guidées, notamment durant la Journée internationale des musées. Désormais, chaque chercheur rentrant d'une mission présente ses travaux sous les auspices de la Société des amis du Muséum. L'animation pédagogique a vu défiler 6 092 élèves des classes primaires, dont 150 écoliers de France voisine dans le cadre d'échanges. Quatre ateliers pratiques ont été mis sur pied, dont deux étaient plus particulièrement destinés à sensibiliser les écoliers sur notre environnement urbain. Ils avaient en effet pour thème les oiseaux de la rade et les animaux habitant les parcs publics. Des cours de formation réservés aux enseignants ont également été organisés sur ces thèmes.

Le Muséum a présenté neuf expositions temporaires, dont deux avaient d'ailleurs été inaugurées à la fin de 1993 déjà:

«Vive l'eau», accueil de l'exposition de la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, jusqu'en janvier, au 3^e étage;

«L'eau à Genève», en collaboration avec les Services industriels, également jusqu'en janvier, au 1^{er} étage;

«Les hobbies des fonctionnaires» en février et mars, au 3^e étage. Bien qu'il s'agisse d'un accueil, tous les travaux muséographiques d'aménagement ont été réalisés par les ateliers du Muséum;

«Montagnes et vallées alpines»: dessins du géologue genevois Augustin Lombard, de fin mars à juin, au 1^{er} étage;

«Les mystères de l'archéologie», accueil de l'exposition réalisée par le Musée d'archéologie de Lons-le-Saunier et réalisation d'un important complément sur l'archéozoologie avec notamment la présentation de la reconstitution inédite du moulage d'un squelette d'aurochs. De fin avril à octobre, au 3^e étage;

«La beauté des poissons», dessins du naturaliste anglais Gordon Howes, juillet et août, au 1^{er} étage;

«Après Tchernobyl», dessins de Cornelia Hesse, de septembre à novembre, au 1^{er} étage; «Les glaces racontent», accueil de l'exposition réalisée à l'initiative du Ministère de l'éducation et de la recherche du Danemark, dès décembre, au 3^e étage; «L'Antartique», en collaboration avec le Comité international pour l'écosystème de la cryosphère (ICE-Geneva), dès décembre, au 1^{er} étage.

L'exposition sur l'eau et celle sur l'archéologie n'ont pas rencontré le succès espéré; elles ont été parcourues par 18 500 personnes, soit 13% du total des visiteurs alors que, habituellement, cette proportion est d'environ 50%. Le prix d'entrée et la conception muséographique étrangère en sont probablement responsables.

A l'extérieur, le Muséum a participé au 4^e Salon international des musées et expositions à Paris, en avril, et à l'exposition «Cent ans du Laboratoire cantonal d'agronomie» à Ballexert, en octobre. L'exposition «Les grandes extinctions», créée au Muséum en 1990, a été présentée au Muséum d'histoire naturelle de Nancy et au Château des ducs de Wurtemberg de Montbéliard alors que l'exposition d'Augustin Lombard a été présentée à la Maison de la mémoire de Saint-Jeoire.

Dans le domaine de la recherche scientifique, le programme a été suivi. En zoologie, les travaux ont porté sur l'étude d'une faune mésolithique de Russie (dans le cadre d'un accord de coopération entre le Muséum et le Musée Sergiev-Posad à Moscou), sur l'exploitation du monde animal par l'homme à l'âge du bronze dans nos régions, l'élaboration d'une monographie sur les mollusques des Galapagos, une autre sur les espèces euro-méditerranéennes de psocoptères, l'analyse des caractères morphologiques des psylles ravageurs de plantes cultivées, le recensement de la faune d'éponges dans le Léman, la biosystématique des vers parasites des rongeurs du Tessin, du Valais et du Jura vaudois ainsi que sur la protection des chauves-souris dans les grottes. En sciences de la terre, des études ont été conduites sur les sédiments du fond du lac dans le cadre de la future traversée de la rade, l'analyse d'œuvres d'art pour le Musée d'art et d'histoire de Genève ou l'Institut d'archéologie de l'Université de Zurich, l'étude des ammo-

nites du Jura méridional, les effets de choc et leurs implications génétiques dans les brèches météoritiques ou, encore, sur les minéraux d'une mine cupro-plombifère marseillaise, ce qui a d'ailleurs donné lieu à la découverte d'une dizaine d'espèces minérales nouvelles. Les travaux de recherche ont donné lieu à de nombreuses publications auxquelles il faut ajouter celles de chercheurs extérieurs à l'institut mais basées sur son matériel. Enfin, rappelons la collaboration avec le Centre de zoologie de l'Université de Genève et la présence, au Muséum, d'une douzaine d'étudiants pour des travaux de diplôme ou de thèse.

La diminution du nombre de postes de surveillants n'a pas encore eu de répercussions sur les heures d'ouverture; en revanche, il a fallu diminuer le temps consacré au nettoyage et à l'entretien du bâtiment, ce qui, à la longue, risque de ternir l'image de l'institut. Au niveau de la surveillance proprement dite, l'acquisition d'un équipement de liaison radiophonique entre les équipes devrait contribuer à la diminution des actes de vandalisme ou des dégâts causés par de petits enfants laissés sans surveillance.

Il faut néanmoins signaler un grave incident survenu en début d'année: des mites ayant attaqué la fourrure des sept tigres constituant une collection unique au monde, il a fallu fermer le bâtiment durant trois jours pour procéder à une désinfection complète de tous les locaux grâce à un crédit de 34 000 francs. Un autre crédit de 11 000 francs a été accordé pour permettre la réparation de l'appareil à rayons X utilisé en minéralogie.

3.10.4 *Commentaires sur les comptes*

En application des directives émises par le Conseil administratif, les comptes de l'institut bouclent de manière équilibrée.

Divers

Comme prévu, d'importants travaux de transformation ont été conduits à la salle de conférences afin de la rendre plus performante, et surtout plus attrayante sur le plan de la location, dans la mesure où il n'est plus nécessaire de recourir à un opérateur. Près de 22 lignes électriques, audio et vidéo, ont été posées entre le podium et les cabines techniques ou entre les cabines techniques elles-mêmes; une demi-douzaine de boîtiers de raccordement ou de télécommande et 3 préamplificateurs ou amplificateurs ont été installés. Tous ces travaux ont été réalisés par les techniciens du Muséum. La salle dispose désormais d'un projecteur vidéo, de trois magnétoscopes et d'un moniteur, d'un projecteur de diapositives, d'un rétroprojecteur à haute définition et d'un vidéo-microscope. En 1994, elle a été louée à 117 reprises en faveur de 40 entreprises, associations ou sociétés.

DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES

3.11 Bibliothèques et discothèques municipales

3.11.1 *Mission du service*

Les Bibliothèques & Discothèques sont un service fondamentalement orienté en direction du public. Toutes les activités et l'organisation qu'elles développent sont pensées en fonction de ce partenaire.

Une bibliothèque de lecture publique a pour mission aujourd'hui de mettre à disposition du public le plus vaste choix possible de livres, de périodiques, de C.D., de vidéos, de logiciels et tout autre document à des fins de loisir, d'information, de culture, de formation. La richesse de cette mission suppose que la bibliothèque concilie, de la façon la plus harmonieuse possible et la moins cloisonnée, plusieurs modes de diffusion, plusieurs publics, plusieurs types de documents, plusieurs finalités et attentes variées. Le rayonnement de la bibliothèque sera fonction des objectifs fixés et des moyens mis en œuvre. Pour accomplir sa mission avec succès, 3 aspects complémentaires doivent être pris en considération, l'aspect financier (le budget), l'aspect matériel (les locaux, les horaires), l'aspect intellectuel (qualité et variété des documents proposés, qualité de la médiation entre le public et les documents).

3.11.2 *Structure, personnel, locaux*

Structure

Les Bibliothèques & Discothèques municipales sont organisées en réseau avec une gestion centralisée tant sur le plan bibliothéconomique que sur le plan administratif.

Personnel

Chaque succursale se trouve sous la responsabilité d'un bibliothécaire principal qui supervise la bonne marche de sa section.

En 1994, les Bibliothèques & Discothèques municipales avaient l'équivalent de 73 postes plein temps. Suite à un départ à la retraite, un poste a été rendu au mois de juin 1994. Trois personnes ont quitté volontairement le service, leurs postes ont été mis au concours. Dans la mesure du possible, les postes sont pourvus par du personnel plus jeune.

Le service comporte actuellement 88 fonctionnaires et 2 auxiliaires fixes, soit 90 personnes se répartissant 73 postes, plus 1/2 poste occupé par une bibliothécaire au Cedeps.

Parmi ce personnel nous comptons, en 1994, 59 bibliothécaires répartis sur tout le réseau.

Les Bibliothèques & Discothèques municipales emploient également du personnel temporaire. En 1994, 40 personnes ont travaillé dans le service pour renforcer les équipes du service du prêt notamment le mercredi et le samedi et pour des remplacements lors de vacances de poste et d'absences pour maternité.

Afin de participer à l'effort de placement des chômeurs, les Bibliothèques & Discothèques ont bénéficié de leur présence essentiellement pour le service de remise en place des ouvrages et l'équipement des documents. En 1994, 42 chômeurs sont passés par les services, dont 12 à 15 employés en même temps.

Locaux

A l'exception de la Bibliothèque de St-Jean et de la Discothèque de Vieusseux, tous les services sont situés dans des locaux Ville de Genève.

La Discothèque des Minoteries espère toujours pouvoir déménager dans un local plus vaste et permettre ainsi à la bibliothèque de s'étendre.

Le local, en sous-sol, de dépôt et bureau du service du Bibliobus mériterait également d'être aménagé dans un lieu plus sain.

Les services de la Prison et de l'Hôpital mettent un local à disposition.

3.11.3 *Activités; gestion des crédits*

Achat et prêt de documents

Le travail de base des Bibliothèques & Discothèques municipales est de maintenir le niveau de qualité des documents mis à disposition du public. Comme dans toutes les grandes bibliothèques européennes, les types de documents sont diversifiés, l'accessibilité au savoir ne se faisant plus uniquement au seul moyen des livres.

En 1994, les Bibliothèques municipales ont acheté et mis en circulation 29 700 volumes et 7 100 moyens audiovisuels.

Au 31 décembre 1994, le stock de livres s'élève à 444 115 volumes (292 268 volumes dans les sections adultes et 151 830 volumes dans les sections jeunesse).

Le stock de documents audiovisuels s'élève à 92 820 documents (CD, CDI, Vidéo, cassettes audio, diapositives, 33 tours vinyle, logiciels, CD ROM...).

Au 31 décembre les Bibliothèques & Discothèques ont prêté 1 131 296 documents (soit 7% de mieux qu'en 1993 avec 1 052 534 documents prêtés). Par section cela représente un prêt de

- 566 133 documents pour les Bibliothèques section adultes
- 419 569 documents pour les Bibliothèques section jeunes

- 136 774 documents pour les Discothèques
- 8 820 documents pour l'espace médiathèque.

La Bibliothèque centrale a prêté 130 804 documents à la section jeunesse (+ 19%) et 216 714 documents à la section adultes (9% de plus qu'en 1993).

Usagers

Au 31 décembre 1994, les Bibliothèques & Discothèques ont inscrit 11 229 nouveaux usagers. Tous services confondus les Bibliothèques et Discothèques ont 100 150 usagers inscrits dans leurs fichiers. Le public adultes est passé de 64 020 en 1993 à 67 582 en 1994 soit une progression de 5,2%.

Informatisation

Les Bibliothèques & Discothèques poursuivent leur effort d'informatisation du service. Au 31 décembre 1994, 60% du fichier du stock et 60% du fichier des emprunteurs étaient accessibles par l'intermédiaire du système informatique ALS.

En 1994, le matériel nécessaire à la mise à niveau de la capacité mémoire de l'unité centrale a été commandé.

Animations

Les 47 animations qui ont été présentées à notre public rencontrent toujours beaucoup de succès. Toutes ces animations ont un lien direct avec les documents mis à disposition du public. La majorité d'entre elles sont complétées par une bibliographie permettant de connaître le fonds des Bibliothèques & Discothèques sur un sujet donné.

La salle d'exposition de la Cité continue d'attirer un public nombreux, notamment lors des vernissages officiels. Elle nous permet une ouverture sur l'extérieur en associant des exposants spécialisés dans leur domaine, ce qui attire des visiteurs qui viennent parfois pour la première fois aux Bibliothèques & Discothèques.

La Fureur de lire et la Fête de la musique sont un moment important pour les Bibliothèques & Discothèques. Ces journées permettent d'activer l'animation des services.

Les Bibliothèques participent aux activités transfrontalières du département par le biais de la création d'un prix littéraire «Lettres frontières» en collaboration avec la DRAC Rhône-Alpes.

3.11.4 *Commentaires sur les comptes*

Personnel temporaire

En 1994, les dépenses pour le personnel temporaire ont largement dépassé le montant du crédit alloué mais celui-ci se trouve équilibré par le budget du personnel fixe.

Crédit achat de livres

Face à la production de nouveaux documents mis en vente, le crédit d'achat ne permet plus d'acheter autant d'ouvrages que souhaité et nécessaire pour faire face à la demande des lecteurs.

Crédit achat médiathèque

Les moyens audiovisuels sont devenus un des moyens d'accessibilité au savoir. Le crédit de 2 500 francs permet en moyenne l'achat de 60 vidéos alors que ce service a prêté 8 820 documents en 1994 et rapporté la somme de 17 000 francs. Le crédit destiné à l'achat de livres est donc mis à contribution.

3.12 **Bibliothèque publique et universitaire**

3.12.1 *Mission du service*

Au cours de l'année 1994, la Bibliothèque publique et universitaire a porté ses efforts de réflexion à long terme sur trois aspects bien précis dont les priorités ont été fixées par la direction: le premier fut de redéfinir la planification de ses développements informatiques, notamment en raison de l'abandon du système Sibil. La seconde réflexion a porté sur la conversion rétrospective de ses anciens catalogues. La troisième étude a eu pour objet l'informatisation des fonctions non bibliographiques.

Mais il est un point encore plus important qui hypothèque lourdement l'avenir de la mission même de la BPU; il s'agit de l'évolution des crédits d'acquisitions (achat de livres et périodiques). Un ouvrage publié en 1994 et comparant les grandes bibliothèques suisses met en évidence que les forces financières de la BPU consacrées aux acquisitions sont largement insuffisantes vis-à-vis des missions et des objectifs de la bibliothèque.

Sur mandat de la direction de la BPU, un groupe d'étudiants de l'Ecole supérieure d'information documentaire (E.S.I.D.) a mené, du 1^{er} au 31 mai 1994, une importante enquête basée sur un questionnaire de quatre pages et portant sur les utilisateurs de la BPU. Cette étude a permis d'affiner la typologie des lecteurs, leurs besoins et de prendre note de leurs remarques. La synthèse réalisée par ces étudiants bibliothécaires a été d'excellente qualité.

3.12.2 *Structure, personnel et locaux*

La préoccupation majeure en matière de locaux reste naturellement la saturation totale des magasins. La direction a mené une enquête auprès des différentes bibliothèques chargées de la conservation du patrimoine imprimé en Ville de Genève. Les résultats ont montré qu'il faut trouver chaque année près de 2 kilomètres de nouveaux rayonnages (0,8 km pour la BPU, 1,2 km pour l'ensemble des autres bibliothèques). Pour l'instant aucune solution n'est envisagée.

Une petite cérémonie a marqué la fermeture de la salle Naville qui quitte donc, selon un plan prévu depuis près de vingt ans, les locaux de la BPU pour s'installer dans le bâtiment de la Faculté des lettres de l'autre côté de la cour des Bastions. Le département des manuscrits s'installera dans les locaux libérés. Par ailleurs, les toilettes publiques de la bibliothèque sont toujours source de désagréments pour nos lecteurs qui, à juste titre, s'en plaignent régulièrement.

3.12.3 *Activités; gestion des crédits*

Acquisitions

En 1994, la bibliothèque a consacré à ses acquisitions 1 174 120 francs, qui se répartissent de la façon suivante: a) 1 097 289 francs compte réserve acquisitions, b) 51 636 francs compte dons et legs, c) 25 195 francs accordés par la Société académique de Genève. Les achats se répartissent de la façon suivante: a) 805 713 francs pour les imprimés, b) 74 513 francs pour les manuscrits, c) 3 334 francs pour les estampes, d) 24 112 francs pour les affiches, e) 16 962 francs pour les CD ROM. Finalement 249 486 francs ont été consacrés à la reliure.

En terme d'accroissement des collections, la bibliothèque a acquis 8 400 monographies, 2 405 brochures, 973 thèses, 3 553 volumes de périodiques, 1 202 affiches et 44 vidéos.

Parmi les achats à noter effectués en 1994, la BPU a pu acquérir un incunable genevois rarissime: l'«Expositio hymnorum» sorti des presses de Louis Cruse vers 1487. En bibliophilie moderne, elle a fait l'acquisition d'une très belle édition en anglais des «Confessions» de Jean-Jacques Rousseau publiée à Philadelphie en 1902. Par ailleurs la bibliothèque a fait l'achat d'un ouvrage remarquable pour sa reliure exceptionnelle: il s'agit de la réunion en une reliure jumelle de trois textes de 1568: le Nouveau Testament, les Psaumes de David mis en rime par Clément Marot et Théodore de Bèze et un rare calendrier historique imprimé en rouge et noir qui manquait à nos collections.

L'intérêt de l'ouvrage réside avant tout dans sa reliure jumelle en veau doré richement décoré avec ses tranches ciselées. Ce type de reliure tête-bêche est extrêmement rare au XVI^e siècle. Il s'agit d'une des trois plus anciennes reliures jumelles connues. Le département des manuscrits a eu la bonne fortune de pouvoir faire l'acquisition d'un livre d'heures enluminé, réalisé dans le duché de Savoie vers 1460 et qui, chose exceptionnelle, se réfère explicitement à l'usage de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Le catalogue des manuscrits persans et turcs ottomans a été achevé et se trouve prêt pour l'impression.

Mais l'avenir des acquisitions de la BPU semble, pour l'instant, plus sombre que jamais. En effet, en juin 1994, le Département de l'instruction publique a fait savoir qu'il n'attribuerait plus la subvention de 191 000 francs en 1995. L'origine de cette attribution budgétaire remontait à 1904.

Catalogage

Les activités de catalogage de la bibliothèque ont été en 1994 particulièrement efficaces. Le nombre de nouvelles notices saisies dans la base de données romande se monte à 17 100 notices, soit 38% de plus qu'en 1993. Par ailleurs, plusieurs personnes mises à disposition dans le cadre de l'action contre le chômage ont travaillé dans la base de données des ouvrages possédés par la BPU et déjà décrits par d'autres bibliothèques romandes. De plus, en décembre 1994, un travail important, entrepris il y a maintenant près de quatre ans, a été terminé: le photocopiage de l'ancien catalogue sur fiches.

En septembre 1994, la bibliothèque a publié la désormais traditionnelle «Bibliographie genevoise» qui répertorie tout ce qui a été écrit dans l'année sur Genève, les Genevois, les événements genevois, etc. Cette année, un exemplaire a été distribué à tous les députés du Grand Conseil.

Prêt

En 1994, 47 778 documents ont été prêtés à domicile, soit une légère baisse. Dans le même temps, le prêt interbibliothèque s'est monté à 5 713 documents, soit une légère augmentation. Ces deux tendances inverses sont parfaitement cohérentes; elles sont la conséquence directe de la diminution des crédits d'acquisitions: les lecteurs ne trouvent plus les ouvrages qu'ils cherchent et l'on est contraint désormais de les demander de plus en plus aux autres bibliothèques suisses. Cette situation est un danger potentiel très important: il suffirait que les autres bibliothèques changent leur politique de prêt pour que le public genevois soit coupé de ses sources d'informations indispensables. C'est désormais par exemple le cas avec la Bibliothèque nationale suisse qui ne prête plus à l'extérieur les ouvrages antérieurs à 1951.

Expositions

La bibliothèque a organisé dans la salle Lullin trois expositions: «Quand Genève était à la campagne: estampes des XVIII^e et XIX^e siècles», «Voltaire imprimé tout vif: un choix d'éditions suisses 1723-1778» et «Livres scientifiques dans les bibliothèques genevoises».

Animation

La BPU a cette année encore été particulièrement active dans le cadre de l'organisation de la «Fureur de lire», une manifestation genevoise désormais traditionnelle. De très nombreuses animations ont eu lieu cette année: portes ouvertes à la BPU, expositions, conférences scientifiques, cafés littéraires, marché aux puces du livre d'occasion, etc. La presse s'est très largement fait l'écho de ces différentes manifestations. A cette occasion, la BPU a publié un porto folio réunissant les meilleurs dessinateurs genevois de bande dessinée.

Le directeur a participé à la table ronde consacrée aux bibliothèques organisée dans le cadre des Rencontres culturelles.

Projets divers

La bibliothèque a conduit, en 1994, plusieurs projets. Le premier portait sur le renouvellement du parc informatique dédié au système Sibil; en effet la Conférence universitaire romande a décidé d'abandonner Sibil, après 25 ans de bons et loyaux services, pour le remplacer par un logiciel plus performant, plus moderne et moins coûteux. Les autorités universitaires romandes ont en effet fixé au 31 décembre 1996 l'arrêt de Sibil. Le système qui le remplacera est celui retenu par la Bibliothèque nationale suisse: VTLS. La BPU, en collaboration avec les autres bibliothèques scientifiques de la Ville, a vérifié l'adéquation de ce système à leurs besoins. Une demande de crédit pour l'ensemble des bibliothèques scientifiques a été inscrite au plan informatique quadriennal (PIQ) et déposée devant le Conseil municipal au mois de décembre 1994. Le second projet porte sur la conversion rétrospective des catalogues. En effet, il devient toujours plus impératif de reconstituer l'unité des catalogues, actuellement encore répartis entre les catalogues manuels et la base de données Sibil. Ce projet nécessite une organisation complexe. Il devrait être prêt au début de 1995. Par ailleurs, une étude a été menée sur la modernisation des collections non bibliographiques: manuscrits, affiches, biographies, etc. Ce rapport met notamment en évidence les étroites relations qui existent entre les différents fonds de la bibliothèque que tout projet informatique doit préserver, voire mieux mettre en évidence. Finalement, grâce à la bonne volonté de différents collaborateurs, il a été possible de créer un petit atelier de microfilmage des quotidiens genevois: il est indispensable de trouver

au plus vite des documents de substitution pour ces documents extrêmement fragiles. Il est prévu de réaliser le travail proprement dit avec la collaboration de personnes mises à disposition dans le cadre de l'action contre le chômage.

3.12.4. *Comptes*

La Bibliothèque publique et universitaire a strictement respecté le budget (trois positions) qui lui avait été alloué. Elle a dû demander deux crédits complémentaires: affranchissements (augmentation du prêt interbibliothèque, frais supportés par les utilisateurs) et films photographiques (demandes supérieures aux prévisions, frais supportés par les utilisateurs).

Au mois de février, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude portant sur différents réaménagements internes consécutifs au déménagement de la salle Naville. Ces transformations prévoient notamment la création d'une salle en libre accès.

3.13 **Institut et Musée Voltaire**

3.13.1 *Mission*

Rattaché à la Bibliothèque publique, l'institut, dont les collections sont soigneusement complétées et tenues à jour, est plus qu'une bibliothèque de conservation. Il est un centre de recherches, qui a pour mission de faciliter la publication de textes et de travaux concernant le XVIII^e siècle.

3.13.2 *Structure, personnel et locaux*

L'inauguration de la maison des «Délices» rénovée de fond en comble a été célébrée le 2 mai, au terme de près de cinq ans de travaux de restauration et d'aménagement intérieur pendant lesquels a pu être tenue la gageure d'assurer, pour ainsi dire sans interruption, l'accès à toute la bibliothèque et de maintenir ouverte, exception faite de trois semaines en 1989 et de quinze jours en 1991, une exposition plus ou moins restreinte.

L'équipe assurant le fonctionnement de l'institut se compose de 2 collaborateurs, le conservateur et un concierge.

3.13.3 *Activités*

La réouverture de la maison s'est doublée du vernissage d'une nouvelle exposition occupant huit pièces et comprenant quelque 270 documents originaux pré-

sentés de manière à permettre au visiteur de suivre les grandes étapes de la vie et de l'œuvre de Voltaire, tout en respirant l'atmosphère d'un bel intérieur du XVIII^e siècle.

L'exposition qui s'est ouverte le 2 mai – le conservateur en a dirigé 85 visites commentées – constitue la principale des manifestations organisées par l'institut pour commémorer le Tricentenaire de la naissance de Voltaire. «Les Délices» ont par ailleurs servi de cadre à deux concerts de musique du XVIII^e siècle donnés par la section artistique du Collège Voltaire et à cinq «Voltairades», c'est-à-dire des lectures-spectacles au cours desquelles quatre comédiennes et un acteur ont présenté une sélection de lettres adressées par le grand épistolier à des femmes.

L'institut a, d'autre part, contribué à des titres divers – conseils scientifiques, recherches, fourniture de photocopies et de reproductions photographiques, prêt de documents, etc. – à nombre des publications, conférences, représentations théâtrales et expositions auxquelles le trois-centième anniversaire de la naissance de Voltaire a donné lieu en Suisse et à l'étranger. Le conservateur a participé en outre à des émissions de radio et de télévision, à des films et à des colloques.

En dépit de toutes ces activités commémoratives, des soins attentifs ont été voués à l'enrichissement, à l'entretien et à la description des collections.

4. DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ

M. André Hediger, maire

Présidence et direction du département

Tout au long de l'année, des contacts étroits ont été maintenus avec les conseillers d'Etat afin de discuter des problèmes liés à leurs départements respectifs.

Des relations régulières sont entretenues avec l'Association des communes genevoises. Elles permettent tant d'élaborer une politique commune, notamment en matière d'autonomie communale, que de trouver des solutions aux problèmes communs.

Les négociations avec l'Association des communes et le Fonds d'équipement communal en vue du financement de la centrale d'alarme du Service d'incendie et de secours ont été couronnées de succès puisque chacune de ces entités s'est engagée pour un tiers de la dépense. La demande de crédit va ainsi être présentée au Conseil municipal.

Les grands championnats internationaux, voire mondiaux, jouent un rôle important, tant pour la renommée de notre Ville que sur le plan touristique. Les travaux de rénovation de la piscine et de la patinoire n'ayant pas permis d'en organiser en 1994, nous avons inscrit Genève pour quatre manifestations importantes en 1995, à savoir: Championnat du monde d'escalade, Championnat du monde de twirling, Championnat d'Europe de natation et de plongeon, Présélection olympique pour les Jeux d'Atlanta de tir à l'arc. De plus, nous avons apporté une importante collaboration à la mise sur pied des World Corporate Games qui se dérouleront, en grande partie, dans nos installations en septembre 1995.

L'aide financière aux clubs et associations est maintenue, de même que l'appui à l'organisation de manifestations. Un effort particulier a été fait en faveur du mouvement «juniors», avec la prise en charge d'une partie de la rémunération des entraîneurs cantonaux, dans 18 disciplines sportives.

L'organisation de camps et stages de formation a également été encouragée, de même que les écoles de sport d'une soixantaine de clubs, auxquelles environ 3 000 enfants ont participé.

4.1 Service des sports

4.1.1 Mission du service

Les missions principales du Service des sports sont de mettre à disposition des usagers des installations sportives, d'organiser ou de participer à l'organisation de manifestations et d'encourager la pratique du sport.

4.1.2 Structures et locaux

Le service est organisé en sept sections regroupant les activités opérationnelles et logistiques. Le centre administratif, de même que les ateliers, sont situés aux Vernets. Le service est fortement décentralisé: quatre centres sportifs (Vernets, Queue-d'Arve, Bois-des-Frères, Bout-du-Monde/Vessy), de nombreux stades (Balexert, Frontenex, Richemont, Bois-de-la-Bâtie, Libellules, Varembe), la piscine couverte de Varembe ainsi que plusieurs salles dispersées sur le territoire de la commune.

4.1.3 Personnel

A la fin février 1994, la plupart des 172 postes attribués au service étaient pourvus. Deux postes, dont la transformation en gardiens de bains polyvalents avait été demandée pour compléter l'équipe de la piscine de Varembe, restaient

vacants. En effet, la piscine des Vernets étant fermée jusqu'en novembre 1994, il n'a pas paru judicieux de procéder à l'engagement de nouveaux collaborateurs avant la réouverture.

Au 31 décembre 1994:

- 168 postes étaient occupés par du personnel fixe, auxquels il convient d'ajouter 1 apprentie de bureau et 1 apprenti menuisier,
- 1 était réservé, occupé par un collaborateur temporaire dont la nomination était envisagée début 1995 s'il s'avérait qu'il répondait aux exigences du poste,
- 3 postes ont été abandonnés:
 - une secrétaire, qui a quitté le service pour se consacrer à sa famille,
 - une employée du Centre sportif de Vessy, mise au bénéfice de l'assurance invalidité après une longue maladie,
 - le poste de chauffeur du minibus scolaire (le titulaire a été transféré à la Section stades et salles, à la suite de la suppression de cette prestation).

Le solde des heures supplémentaires au 31 décembre 1994 est de 3461, soit une diminution d'environ 800 heures par rapport à fin décembre 1993.

Le taux de l'absentéisme, dû en partie à l'augmentation des accidents non professionnels, est en hausse. L'absentéisme pour maladie a également été en progression. Une vingtaine de collaborateurs ont été absents durant deux, trois, six mois et plus.

14 chômeurs en fin de droit ont été occupés durant l'année 1994. C'est un peu moins que les années précédentes, mais l'explication se trouve dans le fait que la patinoire et la piscine des Vernets n'ont pas été exploitées durant une grande partie de l'année.

4.1.4 *Activités*

Centre sportif des Vernets

L'année 1994 a été marquée par la réouverture au public, après d'importants travaux de rénovation, de la patinoire intérieure (le 7 octobre) puis de la piscine (le 8 novembre).

Au total, les Vernets – patinoire et piscine – ont accueilli 181 261 visiteurs, en baisse de 48% par rapport à 1993, compte tenu de la longue période de fermeture des installations. 22% de ces usagers ont fréquenté la piscine, 78% la patinoire.

Pendant les mois d'ouverture, le Centre sportif des Vernets a accueilli au total 21 412 enfants d'écoles (35 252 en 1993).

En terme de recettes, les entrées au Centre sportif des Vernets ont rapporté environ 240 000 francs contre 540 000 en 1993. Cette forte diminution s'explique bien sûr par la longue période de fermeture pendant les travaux. Environ 30% des recettes d'entrées proviennent de la vente des abonnements qui a repris dès la réouverture des installations.

Le parking de l'esplanade a rapporté un peu plus de 115 000 francs (dont 67% proviennent d'abonnements), ce qui correspond à une diminution de seulement 35 000 francs par rapport à 1993. Ce résultat est excellent compte tenu de la longue période de fermeture des installations au public; il démontre la rentabilité du nouveau système de parcomètres collectifs mis en place en juillet 1993.

Le nombre d'entrées à la patinoire s'est élevé à 141 203, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport à 1993. En janvier et février, durant les travaux de rénovation, la patinoire intérieure a pu être ouverte au public. Au cours de ces deux mois, 55 689 personnes, visiteurs et membres de clubs, ont profité de cette installation. En mars, l'activité des clubs s'est concentrée sur la piste extérieure qui est restée en glace jusqu'au 31 mars où les machines frigorifiques datant de 1956 ont été définitivement arrêtées.

Les premiers essais de la nouvelle centrale frigorifique ont démarré le 22 août et la patinoire rénovée fut inaugurée le 3 septembre, d'abord réservée aux clubs, puis lorsque la piste extérieure put être mise en glace, ouverture au public le 7 octobre. Les premiers mois d'exploitation se sont déroulés à la satisfaction de tous, malgré les aléas inévitables liés à la maîtrise d'une nouvelle technologie frigorifique prometteuse de performances énergétiques.

Le nombre de paires de patins loués pendant les cinq mois d'exploitation (janvier, février, octobre, novembre et décembre) s'est élevé à 60 883.

Malgré les travaux, la fréquentation des clubs, qui ont pu s'entraîner tout au long de la saison sur la piste extérieure, a été très importante. Le nombre de cartes magnétiques d'entrée vendues aux clubs s'est élevé à 756, en légère baisse par rapport à l'an passé.

Dès la réouverture de la patinoire intérieure, les animations du vendredi soir ont repris. Sept soirées «disco» et «Embruns souvenirs Radio-Lac» ont été organisées d'octobre à décembre (la première soirée eut lieu le jour de la réouverture et fut gratuite pour marquer l'événement). Ces animations nocturnes ont accueilli au total 5 342 jeunes.

La fréquentation de la piscine pour novembre et décembre s'est établie à 40 058 visiteurs. Petit à petit, les usagers ont repris le chemin de la piscine des Vernets, après une longue période de fermeture, partiellement compensée par une augmentation de fréquentation à la piscine de Varembeé. Dès la réouverture, les

clubs, temporairement «logés» à Varembe, ont pu regagner les Vernets mais certains ont néanmoins conservé des activités à Varembe étendant ainsi les prestations offertes à leurs membres. La fin des travaux a été marquée par l'organisation de «Genève nage 24 heures» les 5 et 6 novembre.

En matière de travaux, la section des ateliers a notamment procédé aux travaux suivants pour l'ensemble du service:

- atelier d'électricité: construction d'une armoire complexe avec modules de commande et régulation des points de température, création d'un nouveau tableau avec automate programmable industriel au stade de Champel et pupitre de commande pour tous les mâts d'éclairage;
- atelier de serrurerie: construction d'un abri à machines agricoles à Champel, fabrication de supports pour les vélos aux Vernets, construction d'une base de 20 m de longueur et de 8 panneaux pour le support des publicités sur la marquise de la patinoire;
- atelier de mécanique: remise à neuf de tous les aérothermes de la patinoire, création d'un système de levage pour sol du Bois-des-Frères, révision d'une vingtaine de machines à tondre et de nombreuses petites machines à main;
- atelier de menuiserie: démontage et reconstruction des deux lignes droites de la piste du vélodrome, fabrication d'armoires pour les vestiaires sous la piste du stade de Champel, diverses constructions en relation avec l'adaptation des locaux aux besoins d'exploitation ou aux manifestations.

La section études et entretien des constructions a été directement engagée dans le suivi de la fin des deux importants chantiers de rénovation patinoire et piscine. Elle a également utilisé ses moyens informatiques modernes à la réalisation de nombreux plans et maquettes en relation avec les manifestations et l'activité du service.

Bassins de quartier

Nos trois bassins de quartier sont toujours très utilisés en dehors des heures scolaires par des clubs et autres associations. Ils ont été particulièrement sollicités en 1994, tous les clubs des Vernets n'ayant pu être «relogés» à la piscine de Varembe, dans l'attente de la fin des travaux de la piscine des Vernets.

Les fonds mobiles du bassin de Liotard, après plus de vingt ans d'utilisation, ont fait l'objet de travaux de réparation et de consolidation en attendant leur remplacement prévu au PFQ.

Bains des Pâquis

Pour la quatrième année consécutive, les Bains des Pâquis ont été gérés directement par l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis, le Service des sports n'assumant ni prestations ni services.

Piscine de Varembe

La piscine couverte de Varembe a connu une fréquentation exceptionnelle (due, en partie, à la fermeture pendant 10 mois de la piscine des Vernets) avec 308 235 entrées (37% de plus qu'en 1993), alors même qu'elle a été fermée pendant tout le mois de décembre! En terme de recettes, ce sont plus de 680 000 francs qui ont été encaissés.

Durant la fermeture des Vernets, les clubs de natation se sont déplacés à Varembe et ont partagé les possibilités horaires avec les clubs résidents. Une ouverture maximum a été mise en place compte tenu du transfert du personnel, de sorte que les heures d'accès au grand public ont pu être préservées. Malgré cette situation particulière, un nombre important de cartes de clubs ont été vendues: 885 au total (contre 1 029 l'année d'avant), ce qui a représenté une recette de 36 970 francs.

La fréquentation des écoles a battu un record avec 23 181 enfants contre 10 945 l'année précédente.

Stades et Centres sportifs

Le Centre sportif de la Queue-d'Arve se fait mieux connaître d'année en année; le public comme les clubs y viennent de plus en plus nombreux pour y pratiquer le tennis, badminton, pétanque et boules, cyclisme, jeu de quilles, handball, volley, rink-hockey, escalade, gymnastique, basket. D'importantes manifestations s'y sont déroulées, par exemple un championnat du monde de full contact, une tentative de record cycliste, un tournoi international de badminton, etc.

Dans la salle omnisports les marquages définitifs à la peinture des terrains de handball et de badminton ont été exécutés. Au vélodrome, les deux lignes droites de la piste ont été refaites par nos menuisiers. Enfin, le Service d'architecture a coordonné les travaux de réalisation d'un monte-charge à ciseaux dans la salle du vélodrome ainsi que d'un bureau pour les responsables du centre.

Parmi les sports offerts, le public donne la préférence à l'escalade et au badminton. Durant la saison 93-94, 324 abonnements pour le mur d'escalade ont été vendus (contre 290 la saison précédente), ce qui représente une recette de 49 700 francs auxquels il convient d'ajouter 6 168 francs pour les 369 locations à la séance. Au total, les recettes pour le mur d'escalade ont dépassé les 55 000 francs.

En ce qui concerne le badminton, et sans compter la fréquentation des clubs, le grand public a joué 17 276 heures sur les 15 terrains disponibles (33% de plus que l'an dernier), ce qui a dégagé une recette de plus de 164 000 francs.

La location à l'heure des tennis intérieurs a légèrement progressé avec 1 573 heures contre 1 431 en 1993. Le nombre d'abonnements reste stable avec environ 25 abonnés par saison.

Grâce à une baisse de prix (10 francs l'heure au lieu de 12) et des efforts de promotion, la fréquentation des jeux de quilles a légèrement repris avec un peu plus de 1 000 heures contre 950 en 1993.

Les recettes des deux horodateurs du parking du centre sportif sont restées stables à environ 20 000 francs pour l'année. Le nombre d'abonnements sur ce parking reste par contre très faible malgré nos efforts pour mieux faire connaître l'endroit.

Le Centre sportif du Bois-des-Frères a connu également une forte fréquentation du public, des clubs et des associations sportives. La fréquentation des tennis a subi une légère diminution avec 9 220 heures (9 693 en 1993) et 217 abonnements de saisons (contre 219). Il s'agit là d'une tendance générale à la baisse que connaît le tennis depuis quelques années. Au total, les recettes de tennis au Bois-des-Frères ont cependant représenté plus de 145 000 francs. Dans ce centre ont eu lieu de nombreuses manifestations dont la plus importante fut le Swiss Open de tennis en fauteuil roulant, véritable rencontre internationale.

Au Centre sportif du Bout-du-Monde, la vitrification du parquet de la salle A a été entièrement refaite et la piste d'athlétisme a été réparée suite à de nombreux décollements du revêtement. Au cours du second semestre, 4 concerts importants ont été organisés au Pavillon de Champel, redonnant une nouvelle jeunesse à cette salle de spectacle. Plusieurs manifestations sportives ont également eu lieu.

La location des courts de tennis à l'intérieur a connu une baisse avec 410 heures seulement contre 930 l'année précédente. Par contre, les abonnements pour la saison d'hiver ont encore augmenté, à 95 unités. Les recettes des tennis dans ce centre se sont élevées à 26 200 francs.

Au Centre sportif de Vessy, le public a occupé les tennis pendant 7 038 heures (contre 7 505 heures en 1993, soit une légère baisse d'environ 6%). Le nombre d'abonnements a également diminué de 36 unités pour s'établir à 247, confirmant ainsi la tendance à la baisse. Au total, les tennis de Vessy ont rapporté 127 500 francs (142 250 francs en 1993).

Dans nos stades, il a fallu quelque 5 000 m² de gazon en rouleaux pour remettre en état 17 terrains de football. Grâce aux travaux réalisés pendant la pause estivale, les quelque 180 équipes représentant environ 3 700 joueurs ont pu pratiquer leur sport favori.

4.1.5 *Organisations du Service des sports*

Loisirs et Sports: ces activités, réservées aux aînés dès 55 ans, ont à nouveau rencontré un grand succès. Ce sont au total 572 personnes (499 en 1993, soit une augmentation de 15%) – dont 55% de femmes – qui se sont adonnées, sous la conduite de moniteurs, au jogging-footing, billard, tennis de table, pétanque, marche, ski de fond et autodéfense. Une nouvelle activité, les quilles, a été rajoutée à notre offre. A nouveau, nous avons organisé à l'intention de ces personnes, moyennant cette fois une participation financière, quatre séjours d'une semaine de randonnée ou de ski de fond.

Insigne sportif genevois: l'année 1994 a marqué un accroissement réjouissant du nombre des inscrits aux épreuves (821 contre 771), vraisemblablement grâce aux nouveautés introduites en 1993, année du vingtième anniversaire. Globalement, on compte un tiers environ de femmes et deux tiers d'hommes. L'épreuve ayant remporté le plus de succès fut le ski de fond (à la Givrine) devant la marche (à Marin sur Thonon).

Hommage aux Champions suisses: pour la 24^e année consécutive, cette cérémonie, qui s'est déroulée au Victoria Hall, a permis au Conseil administratif de récompenser 425 championnes et champions représentant 41 disciplines sportives.

Ecoles de sports: nos onze écoles de sports organisées pendant l'été ont rencontré un succès grandissant parmi les jeunes de 7 à 18 ans avec 1 123 participants contre 1 097 en 1993. Un effort particulier a été apporté en matière de promotion de ces activités (campagne radios locales, annonces presse, brochures aux écoliers, etc.) et deux nouvelles écoles ont été créées (athlétisme et basket) pour mieux répondre aux attentes des jeunes.

Compte tenu du succès rencontré, nous avons organisé une troisième semaine pour «Sporiginal» (découverte de neuf disciplines différentes pendant une semaine). Au total, 346 jeunes ont participé à cette originale découverte du sport. Dès le 12 octobre ont repris les écoles de patinage et de hockey auxquelles se sont inscrits 387 enfants de 5 à 12 ans, ce qui constitue un record (208 la saison précédente).

Au printemps et en automne, nous avons également réorganisé l'école d'escalade (10 mercredis) qui rencontre également un vif succès. Enfin, l'école d'athlétisme est maintenue.

4.1.6 *Autres activités*

Durant l'année, le service a organisé ou participé à l'organisation d'un grand nombre de manifestations: coupes, championnats, finales, meetings, tournois, spectacles, etc.

A nouveau nous avons inscrit au Tour de France à la voile un voilier Ville de Genève, avec un équipage composé de jeunes du Centre d'entraînement à la régates. Cet équipage entièrement amateur s'est classé septième de ces régates de haut niveau.

Pour la sixième année, le service a édité une plaquette présentant ses nombreuses activités et installations et fournissant la liste de toutes les associations cantonales et société sportives.

4.1.7 *Commentaires sur les comptes*

Le service a poursuivi ses efforts pour limiter les dépenses de fonctionnement au strict nécessaire. Les efforts de rationalisation entrepris depuis plusieurs années portent leurs fruits. Toute dépense fait l'objet d'un réexamen au moment de son engagement. Plusieurs offres de fournisseurs sont systématiquement examinées et les entreprises mises en concurrence. Ainsi, les limites financières fixées dans le budget n'ont pas été dépassées.

La fermeture prolongée des Vernets a eu des incidences sur certaines recettes qui n'ont pas atteint le montant budgété, mais le cas inverse est aussi vrai. Par exemple, les recettes d'entrées aux Vernets se sont élevées à 240 000 francs au lieu des 765 000 budgétés mais les entrées à la piscine de Varembe ont totalisé 720 000 francs au lieu des 350 000 budgétés.

4.2 **Service des agents de ville**

4.2.1 *Mission du service*

Outre l'organisation et la surveillance des 22 marchés hebdomadaires et le travail d'îlotage, le service doit assumer les tâches de surveillance, conformément à la convention relative aux attributions de police des agents municipaux de la Ville de Genève. Une étroite collaboration, tant avec les enseignants des écoles primaires qu'avec les services de la voirie, les commerçants et les associations de quartiers, permet de régler un grand nombre de problèmes.

4.2.2 *Structure, personnel et locaux*

Le service comprend 3 entités principales, soit:

- le corps des agents (uniformés), comprenant l'engagement journalier du personnel, la conduite des postes de ville et la tenue des transmissions radio et téléphoniques,
- l'unité de gestion logistique et administrative, réglant les affaires administratives, financières, comptables et informatiques du service. Cette entité comprend en outre la gestion administrative des marchés de la ville et le personnel chargé des enquêtes,

- l’instruction, chargée de la formation de base et continue et du suivi de la procédure d’îlotage par les agents du corps.

La direction du service est assumée conjointement par les responsables des trois entités précitées.

Au 31 décembre 1994, le nombre de postes au budget s’élevait à 90, dont 86,5 occupés, répartis comme suit:

Personnel en uniforme, effectif 76 (dont 1 poste à 50%)

Personnel administratif, effectif 11 (dont 2 postes à 50%)

En plus des locaux du Bld Helvétique où sont groupées les activités administratives, le service dispose de 4 postes situés dans divers quartiers de la Ville et de locaux spécifiques pour la formation, au Bld du Pont-d’Arve.

4.2.3 *Activités*

Décentralisé dans quatre postes de ville, le corps des agents travaille de 6 h 00 à 19 h 30 l’hiver et jusqu’à 23 h 00 environ l’été.

Il exécute les missions qui lui sont dévolues, soit essentiellement la mise en place des marchés et la surveillance des parcs et espaces verts et zones fermées à la circulation de la Ville de Genève. En outre, un réseau d’îlotiers s’efforce depuis trois ans de travailler en collaboration avec la population, assurant une présence quotidienne dans les quartiers de la ville. Ces agents ont essentiellement des tâches préventives et sont chargés de trouver des solutions aux problèmes rencontrés dans leurs secteurs. Ils participent, en outre, aux réunions tenues par les associations et autres groupements.

Les surveillances faites en ville et dans les parcs ont fait l’objet de 47 926 interventions répressives, sans compter les nombreux avertissements et remarques faits aux citoyens irrespectueux des dispositions légales.

La collaboration instaurée avec le Service des écoles pour régler les problèmes inhérents à la présence d’adolescents dans certains préaux ou places de jeux (bruits, nuisances diverses) a permis l’ouverture d’un dialogue avec les personnes intéressées (personnes âgées, parents, corps enseignant, groupements d’adolescents) qui devrait aboutir à une plus grande tolérance.

Afin d’animer la ville trois nouveaux marchés ont été inaugurés en 1994 :

- le marché des peintres, tous les jours de 09 h 00 à 19 h 00, de mai à octobre, sur la place de la Fusterie,
- le marché du livre et du disque, le jeudi de 06 h 00 à 19 h 00, de mai à octobre, sur la place de l’Ile,

- le marché du dimanche, le 18 décembre 1994, qui aura lieu une fois par saison.

Les cours de formation continue sont dispensés à tout le service. Ils comportent notamment

- l'école de formation des aspirants et auxiliaires,
- la formation continue (recyclage) de tout le personnel. Son but est d'offrir au personnel la possibilité de réviser régulièrement les nombreux règlements sur lesquels il s'appuie continuellement dans son travail, lui faire connaître les nouvelles lois ou modification de lois et règlements,
- la mise sur pied de divers cours pour approfondir et améliorer les connaissances et compétences du personnel.

4.2.4 *Commentaires sur les comptes*

Les comptes 1994 font apparaître de manière synthétique les résultats suivants:

Groupe 311 – dépassement de 3 655,60 francs – factures comptabilisées dans un autre groupe de la nouvelle nomenclature.

Groupe 365 – dépassement de 1 200 francs – cotisation à la Conférence des directeurs de police des villes suisses. Le compte correspondant dans l'ancienne nomenclature n'a pas été crédité du montant prévu au budget sur le schéma de la nouvelle nomenclature.

Groupe 316 – dépassement de 1 465,75 francs – salle de judo à l'usage du sport obligatoire. Paiement des montants de la location 1993 et 1994 sur le même exercice comptable – demande de crédit supplémentaire refusée. Le contrat de location a été dénoncé avec effet au 31 décembre 1994.

Groupe 330 – dépassement de 22 990 francs – pertes sur débiteurs non budgétisées.

4.3 **Service d'incendie et de secours**

4.3.1 *Mission du service*

Les interventions réalisées par le SIS en 1994 ont progressé de 6,4% pour atteindre le chiffre de 5 106 sorties. La répartition du territoire ville (59,9%) et du territoire des communes (39,9%) est stable.

L'augmentation constatée est liée aux accords intervenus entre la police et le SIS pour une meilleure gestion de la prise en charge des blessés sur le territoire public. Les transports de blessés par les ambulances sur le CMCE ou la pédiatrie ont doublé pour atteindre près de 800. La formation continue des ambulanciers et l'amortissement du parc d'ambulances nécessitaient une telle augmentation.

<i>Genre de sinistres</i>	<i>Ville de Genève</i>	<i>Communes</i>	<i>Hors canton</i>	<i>Total 1993</i>	<i>Total 1994</i>
Sauvetages de personnes et transports sanitaires	469	342	5	410	109
Incendies et débuts d'incendies y.c. Feux de véhicules	422	375	3	817	800
Feux de cheminées	2	14	-	15	16
Dérangements de calo à mazout	7	3	-	11	10
Chaudières surchauffées	5	5	-	8	10
Alarmes pour fumée	254	126	-	360	380
Explosions	2	1	-	2	3
Constats suite incendie ou autres	15	8	-	38	23
Dérangements inst. électrique	27	20	-	18	47
Alertes injustifiées dues aux avertisseurs	536	369	-	974	905
Odeurs de gaz (ou autres)	108	52	-	167	160
Fuites d'hydrocarbures et chimiques	118	91	-	200	209
Alarmes fallacieuses	6	5	-	3	11
Sauvetages d'animaux	89	88	-	169	177
Dépannages d'ascenseurs	379	173	-	522	552
Préventions chutes de matériaux	92	50	-	192	142
Inondations	229	94	-	307	323
Interventions diverses	299	222	1	564	522
Total général des interventions	3059	2038	9	4777	5106
en %	59.9	39.9	0.2	100	100
Total caserne principale	1798	1317	4	2867	3119
Total poste rive droite	819	494	5	1316	1318
Total poste rive gauche	442	227	-	594	669
Moyenne journalière d'intervention:	13.989				interventions

4.3.2 *Structure, personnel et locaux*

Au 1^{er} janvier 1995, l'effectif était de 185 personnes alors qu'au 1^{er} janvier 1994, il était de 179. Cette différence s'explique par l'engagement de 12 aspirants qui ont commencé l'école de formation le 1^{er} octobre 1994, qui se poursuivra jusqu'en juin 1995. Cette école comprend les remplaçants des hommes du rang qui quitteront le SIS, pour prendre leur retraite, en 1995 et 1996.

Le SIS ne peut, pour ses sections d'intervention, compter que sur du personnel apte physiquement à la fonction de sapeurs-pompiers. Il doit en permanence tenir compte d'un certain nombre d'employés mis hors rang pour des motifs de santé suite à des accidents ou des maladies de longue durée. L'effectif indispensable dans les sections d'intervention pour assurer une présence minimum de 17 personnes la nuit et 33 la journée, oblige parfois le service à supprimer des congés ou à recourir aux heures supplémentaires.

La structure a peu évolué en 1994. Seul le secteur de l'équipement, par la suppression d'un tailleur pour hommes et de la lingère, a été réorganisé dès janvier 1995.

Les fluctuations de personnel au cours de l'exercice sont les suivantes:

- départ à la retraite de 3 personnes en uniforme et de 2 civils,
- un départ volontaire.

Nous devons une fois de plus rappeler que l'exiguïté des ateliers et garage de la caserne I est un souci permanent. De nombreux véhicules ou engins coûteux doivent être stationnés en permanence dans la cour de la caserne I. Cette situation, outre la détérioration accélérée du matériel, risque de mettre en danger des interventions et les manœuvres dans la cour présentent un risque évident.

La caserne II devra dès que possible être remise en état. Une proposition de réaménagement du 1^{er} étage sera soumise en 1995.

Les locaux mis à disposition du SIS sur la parcelle de la Praille sont utilisés comme centre de formation permanent et local de stockage. Une étude de remplacement de ces surfaces devra être entreprise en cas d'une nouvelle affectation de cette parcelle.

4.3.3 *Gestion des crédits extraordinaires*

Le système de mobilisation par téléphone (SMT 750) a été réalisé durant l'année 1994 et l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton est raccordé depuis décembre. Cette installation répond parfaitement aux besoins et le crédit voté correspond aux engagements financiers nécessaires à la réalisation.

Le crédit voté pour le renouvellement des véhicules, pour les quatre ans à venir, a permis de réaliser les objectifs 1994 avec un solde positif. Mais l'augmentation très importante du coût d'achat des véhicules et les augmentations de taxe (TVA) obligeront à revoir les priorités et à renoncer à certains objectifs prévus d'ici 1997.

Sur la base du relevé du 1^{er} février 1995, nous constatons que les dépenses globales sont inférieures et que les recettes ont augmenté de plus de 500 000 francs, soit 20%.

Le compte Achat de marchandises destinées à la revente subit un dépassement de 81 000 francs lié à l'intervention du SIS en gare de Lausanne lors du déraillement des wagons de produits dangereux le 29 juin 1994. Cette dépense exceptionnelle est compensée par une facture de 140 000 francs payée par les CFF.

4.3.4 *Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires*

L'effectif au 31 décembre 1994 s'élève à 246 personnes.

4 officiers volontaires ont été formés dans l'école cantonale. Quelques heures d'instruction complémentaire adaptée à nos missions particulières ont permis d'améliorer la formation de base.

2 écoles de formation avec 26 participants ont permis de conserver les effectifs.

Le Conseil municipal a approuvé le remplacement de la moitié des fourgons. La construction est faite à Genève et le 30 juin 1995, ces 4 fourgons seront opérationnels.

Les 4 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève ont répondu à 22 alarmes pour incendies et inondations.

4.4 **Service de la protection civile**

4.4.1 *Préambule*

En date du 17 juin 1994, les Chambres fédérales ont approuvé, à une très large majorité, la nouvelle législation sur la protection civile. Par ce vote, le Parlement a ainsi montré clairement qu'il approuvait les principes du nouveau plan directeur de la protection civile.

D'une manière générale, la «Protection civile 1995» se doit donc maintenant d'être plus jeune, plus polyvalente, plus efficace et mieux adaptée aux besoins actuels.

4.4.2 Missions

La protection civile a désormais deux missions prioritaires. Elle est chargée non seulement d'assurer la protection, le sauvetage et l'assistance de la population en cas de conflits armés, mais aussi d'intervenir lors de catastrophes ou de situations extraordinaires.

Les organisations de protection civile pourront donc maintenant être engagées dans des opérations d'aide régionales, voire transfrontalières.

Le Service de la protection des biens culturels fait dorénavant également partie intégrante de l'organisation de la protection civile.

Tâches du Service municipal de la protection civile Ville de Genève

Les activités du Service municipal de la protection civile découlent directement de la loi fédérale sur la protection civile qui ordonne aux communes:

- d'incorporer et de gérer l'ensemble des astreints nécessaires à l'organisme de la protection civile de la commune:

Effectif réglementaire	9 600 personnes dont 2 200 cadres
Effectif au 31 décembre 1994	6 600 personnes dont 204 cadres
Soit à former	3 000 personnes dont 2 000 cadres
- d'assurer la formation des personnes astreintes à la protection civile par l'organisation de cours, rapports et exercices;
- de recruter les cadres nécessaires pour la conduite des formations;
- d'assurer la formation de ses cadres et de maintenir leur niveau d'instruction;
- d'acquérir le matériel d'intervention pour les formations de protection civile, d'en assurer l'entretien et la gestion;
- de construire les ouvrages nécessaires aux formations de protection civile et les ouvrages conformes aux besoins du service sanitaire;
- d'attribuer à la population une place protégée dans un abri et d'en contrôler son état;
- d'analyser les dangers par rapport aux nouvelles constructions réalisées sur le territoire de la commune (habitations, industries, etc.) et d'adapter l'organisation de la protection civile selon leurs spécificités.

4.4.3 Personnel, locaux

Compte tenu de notre mission, imposée par la loi fédérale, il n'est possible ni de supprimer ni de transférer des activités.

La recherche d'une plus grande polyvalence a permis, entre 1990 et 1994, de réduire de 8 postes de travail l'effectif du service.

Au 31 décembre 1994, le Service de la protection civile compte 62 collaboratrices et collaborateurs dont 2 personnes à mi-temps, ainsi qu'une apprentie de bureau. La moyenne d'âge du service est de 48 ans.

En outre, durant l'année 1994, 7 chômeurs en fin de droit ont été occupés durant des périodes de durée variable.

Actuellement une surface de 572 m² est utilisée pour entreposer les engins et matériel divers (motopompes, remorques, etc.) dans les dépôts de la Praille. L'éventuelle attribution de la parcelle sur laquelle se trouvent ces dépôts à d'autres fins générerait d'énormes problèmes de stockage!

4.4.4 *Activités régulières du service*

Les cours, rapports et exercices dispensés en 1994 par la section Instruction représentent un total de 7 098 jours de service. En outre, un certain nombre de cours sont également donnés par nos instructeurs pour diverses entreprises privées.

Le Centre de formation de Richelien, en plus d'une exploitation optimale pour les besoins de la protection civile, a été non seulement mis à la disposition de l'administration municipale mais également loué à diverses entreprises pour l'organisation de cours ou de séminaires, soit au total quelque 190 jours de location, 9 166 repas préparés, 3 040 vendus, 6 126 pour les besoins PCi.

En outre, sur les 1 570 lits disponibles dans les constructions pour les locations, 8 210 nuitées ont été enregistrées en 1994, ce qui représente un montant de recettes de 47 662 francs.

Sur le plan de l'information, des Journées portes ouvertes du poste d'attente, poste sanitaire et poste de quartier de l'ouvrage de Cayla, situé sous l'école du même nom, ont été organisées, afin de permettre aux habitants du quartier de découvrir les moyens dont dispose la protection civile.

La réforme 1995 de la protection civile a, par ses mesures de rationalisation, permis de réduire considérablement le nombre de constructions indispensables. A ce jour, les constructions réalisées représentent le 77% des ouvrages prévus pour la ville de Genève.

La section Constructions a, par ailleurs, procédé aux visites de contrôles de 514 abris privés et parmi eux, 85 ont nécessité une remise en état aux frais des propriétaires.

La section Technique a effectué les travaux d'entretien périodiques – réparations diverses et amélioration des installations électriques, sanitaires et ventilation des 28 ouvrages de protection civile situés sur le territoire de la ville de Genève.

4.4.5 *Commentaires sur les comptes*

Outre les économies réalisées sur le plan du personnel, un effort particulier a été apporté aux postes budgétaires d'acquisition et d'entretien (groupe 31) qui ont été réduits de 188 251,45 francs, soit une diminution de 13% par rapport au budget 1993.

4.4.6 *Activités extraordinaires du service*

Toutes professions confondues, les collaborateurs du service ont été engagés dans le cadre de diverses manifestations. Ils ont notamment assuré l'accueil, la permanence sanitaire, les transports et la logistique pour:

- la Coupe suisse et le Championnat de ski nordique à St-Cergue, du 25 au 27 février;
- le Championnat suisse de VTT des 15 et 16 juillet;
- l'action bénévole du Téléthon 94, les 2 et 3 décembre dont la centrale de promesses de dons était installée au Centre de formation de Richelien.

Action de secours en Valais

Suite aux violentes intempéries qui avaient secoué le Valais et la vallée de Zermatt au mois de septembre 1993, le Service de la protection civile est, une nouvelle fois, intervenu sur place pour apporter son soutien à la commune de St-Niklaus, avec l'aide d'une cinquantaine de miliciens volontaires et de 4 instructeurs.

Interventions

Le service du piquet d'alarme est intervenu à une dizaine de reprises, sur demande du Service d'incendie et de secours, pour la prise en charge de personnes sinistrées qui ont été relogées dans les différents centres d'accueil pour environ 100 nuitées.

4.5 Service du domaine public

4.5.1 *Mission du service*

Le service est chargé de la gestion administrative de l'usage accru du domaine public et de la gestion des Halles de Rive.

Le service examine les demandes et délivre le cas échéant les permissions d'utilisation du domaine public.

Conformément au règlement cantonal fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public, le service émet les factures relatives aux émoluments, taxes et redevances.

4.5.2 *Structure, personnel et locaux*

Le service est dirigé par le chef de service qui a sous ses ordres un groupe secrétariat et un groupe comptabilité, ainsi que 3 sections chargées de la gestion des divers types d'occupation du domaine public.

- Section empiétements:
enseignes, tentes, exposition de marchandises, affichage, marquises;
- Section chantiers et installations saisonnières:
installations de chantiers, terrasses de café, glaciers, étalagistes, etc.;
- Section exploitation:
manifestations (cirques, champs de foire, fêtes diverses, stands politiques et divers) Halles de Rive

L'effectif du service

Au 1^{er} janvier 1994, l'effectif était de 24 collaborateurs (+1 apprentie employée de bureau), alors qu'il était de 27 au 1^{er} janvier 1993. Cette diminution s'explique par le transfert de l'atelier, repris par le Service de protection civile, et par la diminution d'effectif du personnel décidée par le Conseil administratif.

Le nombre d'heures supplémentaires au 31 décembre 1994 est de 2285 h.

Le service dispose de bureaux situés au 29, boulevard Helvétique.

4.5.3 *Activités, gestion des crédits extraordinaires*

Les permissions pour les empiétements (enseignes, tentes, panneaux peints etc.) ont été nombreuses cette année. Beaucoup de changements ont eu lieu dans les commerces.

Dans le domaine des chantiers, la gestion a été revue afin de disposer de meilleures informations quant à leur durée et à leur surface.

Les installations saisonnières sont d'un nombre stable. De nombreuses terrasses ont été revues dans leurs dimensions pour assurer la sécurité des piétons.

Les manifestations et surtout les petits stands ont été moins nombreux que l'année précédente.

L'ensemble des locaux des Halles de Rive est occupé. Un nouveau commerçant (produits orientaux) a repris une case devenue vacante.

Enfin les débiteurs et notamment le contentieux ont été suivis de manière à en accélérer le règlement (136 réquisitions de poursuites pour plus de 10 000 factures).

Permissions délivrées en 1994

Enseignes et divers	770
panneaux peints	320
chantiers, fouilles	993
installations saisonnières	578
manifestations	372

4.5.4 *Commentaires sur les comptes*

Les comptes de dépenses ont pu être respectés, voire quelques économies réalisées.

Les recettes sont malheureusement inférieures aux prévisions. En effet, la conjoncture ne s'est pas développée comme prévu, notamment dans le domaine des emprises de chantiers et attributs des commerces.

5. DÉPARTEMENT MUNICIPAL DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Michel Rossetti, conseiller administratif

Généralités

Piloter la prise en charge, dans le cadre du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), des activités parascolaires par les communes a constitué un des dossiers majeurs traités par le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, durant l'année 1994.

Par ailleurs, le département a accueilli dans son giron les patrouilleuses scolaires tandis que deux transferts ont été menés à chef durant l'année écoulée: celui de la buanderie municipale à l'Association Trajets et celui du Foyer de jour de Soubeyran à l'Association Livada.

En ce qui concerne les patrouilleuses scolaires, elles sont venues quasi naturellement s'intégrer au personnel du Service des écoles et institutions pour la jeunesse. Quant aux deux transferts opérés par le Service social, ils ont permis des économies sensibles pour la Ville de Genève sans porter préjudice aux usagers, ceci grâce à l'obtention de subventions fédérales.

Principales mesures

Le département s'est vu confier par l'Etat la mission de coordonner toutes les actions en faveur des sans-abri.

La réputation de Genève, Cité des parcs, peut s'enorgueillir d'un nouveau bijou avec l'agrandissement de la roseraie des Franchises.

Par ailleurs, dans le domaine de la petite enfance, l'ouverture d'un jardin d'enfants intégrant des enfants handicapés, et ceci grâce à un partenariat entre la Ville de Genève et la Fondation Ensemble, permet une nouvelle fois à la Délégation à la petite enfance de faire œuvre de pionnier dans ce secteur.

Direction du département

La direction du département a pour mission essentielle de permettre la mise en œuvre des options politiques du magistrat. Pour cela, elle intervient tant sur le plan administratif que financier.

En 1994, la direction du département a été tout particulièrement active tant dans la conduite de différents dossiers spéciaux, comme la création d'une agence genevoise d'information, que dans le soutien aux chefs de service pour des actions particulières, telles que les transferts d'activité. Dans ce contexte, elle a soutenu le magistrat dans ses efforts de concertation des différents partenaires concernés.

Par ailleurs, la direction du département participe à la mise en place des outils statistiques – que ce soit dans le domaine de la petite enfance ou du secteur parascolaire – qui vont servir d'outils de pilotage dans ces deux secteurs.

En outre, la direction du département gère directement la coopération au développement, l'aide humanitaire et l'aide directe de la Ville de Genève.

Conclusion

Le magistrat responsable du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a été soutenu dans son objectif de rigueur financière par l'ensemble de ses collaborateurs. Cependant, cette rigueur a été affichée sans que les prestations offertes aux usagers en soient préjudicées.

Propositions du Conseil administratif

Les principales propositions du Conseil administratif concernant le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement présentées au Conseil municipal durant l'année 1994 ont été les suivantes:

– N° 221

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un 10^e crédit extraordinaire, de 1 900 000 francs, destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

- N° 250
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 780 000 francs destinés à la construction d'une salle d'éducation physique démontable et récupérable pour le groupe scolaire de Cayla, sis chemin William-Lescaze 12, sur la parcelle N° 3675 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève.
- N° 290 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion N°1030 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 3 décembre 1991, intitulée: modification du règlement sur les constructions scolaires.
- N° 295 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion N° 1056 de M. Bernard Lescaze, acceptée par le Conseil municipal le 8 avril 1992, intitulée: après le Conseil des pages, le Conseil des sages.
- N° 236
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 240 000 francs destiné à la construction d'un préau couvert à l'Ecole de formation préprofessionnelle, Saint-Gervais, rue Bautte 10, sur la parcelle N° 5734, feuille 45 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.
- N° 259
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 550 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 1994, pour les projets inscrits au 13^e Programme financier quadriennal.
- N° 242 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné au financement d'une étude sur la pauvreté en Ville de Genève.
- N° 249 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 770 000 francs destiné à poursuivre l'étude du 3/4 de groupe scolaire des Allobroges, situé sur les parcelles N° 1414/2, 1552, 1564, feuille 57 des communes de Genève, section Plainpalais, et Carouge.
- N° 299
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 380 000 francs destiné à des travaux de rénovation de la villa Le Plongeon, du Kiosque du Jardin anglais, de la chapelle funéraire de l'ancien crématoire et de la SIP, ainsi qu'à des travaux d'aménagement des nouveaux locaux du service social de la Servette et des Eaux-Vives.

- N° 304 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner
 - la proposition N° 304 du Conseil administratif en vue du transfert des activités de la blanchisserie du Service social, ainsi que
 - la pétition N° 40 concernant le service de blanchisserie du Service social de la Ville de Genève.
- N° 268
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 25 046 156 francs, dont à déduire 130 000 francs de subvention fédérale et 1 205 856 francs prélevés sur la contribution de remplacement, soit net 23 710 300 francs, destiné à la construction d'un groupe scolaire avec restaurant, cuisine centralisée, ludothèque, crèche, et d'un ouvrage de protection civile communale comprenant un poste d'attente, un poste sanitaire et un poste de commandement de quartier, situé sur la parcelle N°4409, feuille 49 du cadastre de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, à l'intérieur du périmètre dit des Charmilles.
- N° 328 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du transfert du foyer de jour de Soubeyran.
- N° 184
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 168 008 francs pour l'amortissement de l'équipement de bureau destiné à la Commission mondiale de l'environnement sise antérieurement au Palais Wilson.
- N° 315 A
N° 316 A
Rapports de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:
 - la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève pour saisir le Conseil d'Etat d'un avant-projet de loi modifiant le régime des zones, feuilles 37, 38, 39, 41, section Petit-Saconnex du cadastre communal, situé sur les terrains de la voie ferrée entre le pont des Délices et le pont d'Aire, portant sur la création d'une zone de développement 3;
 - la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève pour saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier, feuilles 37, 38, 39, 41, section Petit-Saconnex du cadastre communal, situé sur les terrains de la voie ferrée entre le pont des Délices et le pont d'Aire, portant sur l'aménagement de la couverture des voies ferrées et la réalisation de bâtiments destinés à des équipements publics, des activités artisanales et commerciales.

- N° 327
Proposition du Conseil administratif en vue de la réaffectation partielle de deux crédits extraordinaires à concurrence de 1 070 000 francs destinés à la mise à niveau des postes de travail (micro-informatique) de l'administration municipale.
- N° 329 A
Rapport oral de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue d'approuver, d'une part, l'adhésion de la Ville de Genève au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), d'autre part, les statuts dudit groupement.
- N° 334 A
Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1994 pour un montant de 1 021 110 francs.
- N° 341 A
Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion N° 283 de MM. Edouard Martin, Raoul Baehler et Jean-Christophe Matt, acceptée par le Conseil municipal le 29 novembre 1989, intitulée: pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations.
- N° 322 A
Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1993.
- N° 361 A
Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires ou nouveaux à ceux existant au budget 1994 pour un montant de 1 092 600 francs.
- N° 367 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition N° 44 de l'Association des parents (APE) écoles Hugo-de-Senger, Micheli-du-Crest, Minoteries, Pré-Jérôme et Roseraie pour la construction d'une nouvelle gymnastique pour l'école de la Roseraie.
- N° 369 A
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion N° 1204 de M^{me} Françoise Erdogan, MM. François Sottas, Daniel Sormanni, Olivier Coste et Jean Delpesch, acceptée par le Conseil municipal le 14 septembre 1994, intitulée: subvention pour le Mouvement populaire des familles (MPF).

– N° 348 A/B

Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1995.

Commissions parlementaires

La commission sociale et de la jeunesse, dont le secrétariat est assuré par la direction du département, a siégé à 24 reprises en 1994. De janvier à juin, sous la présidence de M. Claude Miffon et, dès juillet, sous celle de M. Ueli Leuenberger.

Le conseiller administratif responsable a été entendu 5 fois par la commission sociale et de la jeunesse, 1 fois par la commission des finances. Tous les chefs de service ont été auditionnés une fois par la commission des finances.

Par ailleurs, la commission informatique ad hoc a auditionné M. Robert Rapin, alors chef du Service des écoles et institutions pour la jeunesse, 4 fois.

Interventions parlementaires

En 1994, 9 interventions parlementaires ont été transmises au département (4 motions, 2 questions écrites, 3 questions orales).

5.1 Coopération au développement / Aide humanitaire

5.1.1 Mission

L'objectif principal de la coopération au développement et de l'aide humanitaire est d'aider les pays du Sud et de l'Est, par le biais de projets favorisant la participation des populations locales, en respectant leur mentalité et leur culture, et visant à un développement autonome.

Parallèlement, la Ville de Genève met un accent particulier sur la sensibilisation de ses citoyens aux questions de coopération et d'aide humanitaire.

5.1.2 Structures

Coopération au développement

Les projets sont, pour la plupart, présentés par des associations genevoises d'entraide et de coopération, notamment par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération.

Les subventions sont accordées après consultation de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du département fédéral des affaires étrangères.

Aide humanitaire

Cette aide est accordée en cas de catastrophes ou de guerre, afin d'apporter un soulagement immédiat aux populations qui se trouvent dans une détresse profonde.

5.1.3 *Activités*

Projets présentés par la Fédération genevoise de coopération

	Fr.
Genève tiers-monde	
Projets à Madagascar, au Pérou, au Sénégal et aux Philippines	130 001.—
Enfants du monde	
Projet à Haïti et au Guatemala	163 552.—
Mouvement pour la coopération internationale	
Projet au Pérou, au Vietnam et au Liban	74 286.—
Cecotret	
Projet en Uruguay	33 394.—
Terre des hommes	
Projets au Brésil et au Sénégal	170 242.—
Jardins de Cocagne	
Projet au Mali	44 282.—
Mouvement des familles	
Projet au Brésil	53 688.—
Association Nicaragua-El Salvador	
Projet au Nicaragua	28 956.—
Rafad	
Séminaire au Pérou	33 400.—
Association Alborada	
Projet au Chili	32 099.—
Déclaration de Berne	
– Emploi et dignité humaine «Made in Dignity»	49 350.—
– «Je m'alimonde»: découverte des produits agricoles du Sud par les enfants	36 750.—
Ired	
Publication et diffusion en anglais du livre «Financer autrement»	50 000.—
Total	<u>900 000.—</u>

<u>Aide directe de la Ville de Genève</u>	Fr.
Association des états généraux des étudiants d'Europe Congrès «L'action humanitaire: comment?»	5 000.—
DOCIP Centre de documentation pour les peuples indigènes	10 000.—
Fondation Trigon-Film Soutien à la distribution de films en provenance du tiers-monde	12 500.—
APECCC Centre de formation et recherche en polyculture à Eseka-Cameroun	30 000.—
Mairie de Lomé Levée des ordures à Lomé-Togo	30 000.—
Christian Solidarity international Soutien à une école à Minia (Haute-Egypte)	20 000.—
JATUR Programme de réhabilitation de sans-abri à Madagascar	5 000.—
Coup de pouce Suisse-Haïti Financement d'une génératrice pour le Collège de l'Etoile à Haïti	2 350.—
Ville de Tiszafured Achat de deux fourgons Renault pour livraison de repas à domicile à des personnes âgées (Hongrie)	28 024,70
Institute of teenagers Financement de l'installation de chauffage dans l'orphelinat (Moscou)	4 005.—
Accueil tiers-monde Traduction du film sur les Indiens Yanomami en espagnol	5 000.—
Cycle d'orientation de Budé Financement d'un minibus destiné à une école albanaise	4 900.—
Genève tiers-monde Education à la santé au Bénin	3 000.—
Rencontres médias nord-sud Organisation et Prix Jeunesse	12 000.—
Aide sanitaire suisse aux Palestiniens Installation de générateurs dans deux hôpitaux au Liban	7 000.—
Fondation GIPRI Cours sur la paix 1994	10 000.—
Roum-aide Frais transport d'un convoi à destination de la Roumanie	700.—

	Fr.
La Goutte	
Action Noël en faveur de l'ex-Yougoslavie	1 000.—
Association des victimes oubliées	
Achat de matériel pour crèche de Zlatooust en Russie	16 500.—
Comité pour la vie	
Construction d'une crèche à Rio de Janeiro (Brésil)	15 000.—
Association Korczak	
Déplacement de deux directrices de crèche à Moscou	4 000.—
Les messagers du roi	
300 pupitres et 300 chaises usagés	—.—
Fédération genevoise de coopération	
Frais d'étude de divers dossiers	10 000.—
Towns & Development	
Cotisation 1994	4 000.—
Total	<u>239 979,70</u>
 <u>Aide humanitaire</u>	
Croix-Rouge suisse	
Aide humanitaire au Rwanda	50 000.—
Total	<u>50 000.—</u>
 <u>Aide aux communes suisses</u>	
Parrainage suisse pour communes de montagne	
Travaux d'assainissement à Crestumo et Angone (Tessin)	9 000.—
Total	<u>9 000.—</u>
 <u>Information</u>	
Opération villages roumains	
Bulletin télétexte «Coopération Pays de l'Est»	10 000.—
Fédération genevoise de coopération	
Campagne «Drogue ou Développement»	5 000.—
Total	<u>15 000.—</u>

Aucune demande de crédit extraordinaire n'a été déposée auprès du Conseil municipal en 1994.

5.1.4 *Commentaires sur les comptes*

Le cercle de partenaires s'étant élargi avec l'ouverture de l'Europe de l'Est, la diversification des actions est toujours d'actualité et se fait avec d'autant plus d'attention.

5.1.5 *Divers*

Lors de la séance consacrée au vote du budget, le 17 décembre 1994, le Conseil municipal a accepté l'indexation du budget de coopération au développement proposée par le Conseil administratif.

Le budget 1995 correspondra ainsi au minimum requis par le règlement.

5.2 **Service social**

5.2.1 *Mission*

L'objectif prioritaire du Service social de la Ville de Genève, dans une période de grandes difficultés économiques et sociales, est de contribuer avec tous les acteurs concernés à soutenir les plus défavorisés qui en expriment le besoin. En plus de sa mission traditionnelle auprès des personnes âgées, une action directe et pratique a été renforcée auprès des plus démunis, notamment les personnes handicapées et isolées, ainsi que les sans-abri. Les actions de type réseau ont été favorisées dans certains quartiers.

5.2.2. *Structures*

Pour assurer sa mission, le Service social de la Ville de Genève dispose des structures suivantes:

- 8 centres sociaux de quartier;
- 4 antennes sociales;
- 4 immeubles avec encadrement infirmier;
- 13 clubs d'aînés;
- 1 bureau pour les animateurs.

5.2.3 *Personnel*

Fin décembre 1994, le Service social compte 73 collaborateurs répartis ainsi:

- direction et administration, 14 personnes, soit 19%;
- centres sociaux, 30 personnes, soit 41%;
- immeubles avec encadrement infirmier, 11 personnes, soit 15%;
- maintenance, 7 personnes, soit 10%;
- animation socioculturelle, 11 personnes, soit 15%.

A la suite du transfert de la buanderie municipale et du foyer de jour de Soubeyran, 14 personnes ont quitté l'administration et une personne a été mise à l'invalidité, entraînant la suppression de 14,5 postes. En novembre 1994, une collaboratrice administrative a été transférée de la direction du département pour renforcer le secrétariat central et celui des animations accompagnées. Un poste a été transféré au Service social.

5.2.4 *Locaux*

Durant l'exercice écoulé, plusieurs aménagements ont été mis en chantier et terminés:

- construction et aménagement du nouveau centre social de la Jonction;
- démolition des locaux de l'ex-école Montessori et reconstruction de nouveaux bureaux et salles de soins pour le SASCOM des Eaux-Vives;
- extension du centre social des Grottes par la création de 5 nouveaux bureaux plus salle de conférence, ainsi qu'un espace pour l'Agence genevoise d'information SESAME/RELAIS;
- démarrage du chantier du futur centre social Servette Petit-Saconnex.

5.2.5 *Actions*

Actions financières

Le Service social de la Ville de Genève propose, dans certains cas, des prestations municipales aux personnes bénéficiaires de l'Office cantonal pour personnes âgées (OCPA) comme complément d'aide. Les allocations sont versées à des personnes ou des familles dont le revenu est inférieur au barème établi par la Ville de Genève. En 1994, 4 758 prestations municipales ont été versées à 5 380 personnes et 176 allocations municipales ont été versées à 407 personnes. Le montant total versé au titre de ces deux aides sont:

- prestations: 9 579 890 francs;
- allocations: 492 270 francs;

ce qui représente au total 10 072 160 francs, soit une diminution de 68 115 francs par rapport à 1993.

Structures d'accueil et d'encadrement

a) Centres sociaux de quartier

Les centres sociaux de quartier regroupent trois services d'aide à domicile (SAF, AMAF, SASCOM) et deux services sociaux (HG et SSVG). Le Service social de la Ville de Genève développe ses actions de type communautaire favorables à l'harmonie de la vie de quartier. Des actions sont menées conjointement avec divers services publics et privés, communaux et cantonaux.

b) Immeubles avec encadrement infirmier

Dans les quatre immeubles avec encadrement infirmier (Eaux-Vives, Minoteries, Jonction et Seujet), des professionnels offrent des soins infirmiers et de santé à 334 résidents.

Un travail global d'accompagnement social et à la santé s'est effectué en collaboration avec des animateurs et des assistants sociaux. Il est à relever l'augmentation de cas psychiatriques de plus en plus jeunes dans ces immeubles.

c) Salle à manger de Sainte-Clotilde

Une équipe d'animatrices du Service social offre de nombreuses prestations aux résidents de l'immeuble sis rue Michel-Simon 7:

repas en semaine, repas du dimanche, sorties du mercredi (visites, expos, cinéma, etc.), ateliers créatifs, cours de gym, vendredis dansants sont les principaux axes de cette action.

d) Blanchisserie

Du 1^{er} janvier au 30 juin 1994, 4 219 livraisons ont été effectuées. Pour ce travail, il a été encaissé 87 117 francs. Les activités de la blanchisserie ont été reprises, dès le 1^{er} juillet 1994, par l'Association TRAJETS.

e) La Nouvelle Roseraie

Cette maison de vacances, copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, a accueilli 663 personnes pour un total de 7 791 journées de pension.

Animations socioculturelles

a) Clubs d'aînés

Les 13 clubs d'aînés de la Ville de Genève comptent 1 555 membres. Les animations tendent à se diversifier en répondant de façon plus précise aux demandes exprimées, notamment dans le domaine socioculturel.

b) Vacances-excursions

En 1994, il a été proposé aux prestataires de la Ville de Genève les séjours suivants:

- Abano Terme (Italie);
- Corse (France);
- Weggis (Suisse),

ainsi que des excursions à Servion, Fabulys, Meiringen, Giessbach et Ouchy.

Les vacances-excursions ont représenté 52 journées pour 268 personnes. Les «explorations et randonnées», destinées principalement aux membres des clubs d'aînés, ont représenté 50 journées pour 135 personnes.

c) Animations accompagnées

Cette prestation est très prisée par les personnes âgées et handicapées et fait l'objet d'un effort tout particulier de la part du Service social de la Ville de Genève.

Des voyages en Suisse et à l'étranger ont été réalisés pour 44 journées, auxquels ont participé 288 personnes handicapées, soit 15% de plus qu'en 1993. En outre, il a été offert:

- des repas de quartier et des spectacles;
- des vacances-promenades en été;
- des fêtes (1^{er} août et Noël);
- des randonnées à thème.

Ces activités ont nécessité un grand nombre de visites à domicile auprès des 350 clients concernés et n'ont pu être possibles qu'avec l'appui d'une trentaine de bénévoles.

d) Spectacles et concerts

3 728 billets à prix réduits ont été vendus aux bénéficiaires du Service social de la Ville de Genève pour des spectacles divers (théâtre, concerts, revues, etc.). Le Cirque Knie a rassemblé 2 140 personnes.

e) Fête traditionnelle

La Fête de l'Escalade a rassemblé 322 personnes.

5.2.6 *Gestion des crédits extraordinaires*

Cinq crédits extraordinaires ont été accordés en 1994 au Service social, soit:

- 10 500 francs: matériel et équipement spécifique (extension des centres sociaux de la Jonction, des Grottes, et des antennes sociales de Chandieu et de la Jonction);
- 295 000 francs: location de bâtiments publics (mêmes motifs ci-dessus cités);
- 4 600 francs: frais de réception, réception offerte aux collaborateurs de la buanderie dans le cadre du transfert à Trajets;
- 5 000 francs: liaison informatique, rubrique gérée par la Comptabilité générale et la D.S.I;
- 10 000 francs: huile et chauffage (extourne des frais de chauffage au Bar Le Tube, pour la période de 1988 à 1994).

5.2.7 *Commentaires sur les comptes*

Les comptes 1994 se soldent par un bonus de l'ordre de 2 347 000 francs.

Durant l'année 1994, le Service social s'est efforcé de limiter ses engagements dans les limites des crédits votés, d'où une diminution importante de la masse salariale et des charges y relatives, ainsi que des économies sur toutes les rubriques, notamment celles du groupe 31. Ces résultats satisfaisants mettent en évidence l'effort fourni par la direction et le personnel du Service social dans une gestion financière rigoureuse, conformément aux directives du Conseil administratif.

5.2.8 *Divers*

L'action de coordination, rassemblant toutes les associations concernées, pour les plus démunis, s'est prolongée.

Une affiche d'information sur le thème des sans-abri a été réalisée.

Une réactivation d'un groupe de coordination des travailleurs sociaux transfrontaliers, ainsi qu'une plate-forme réunissant tous les services sociaux communaux, permettent une meilleure diffusion de l'information sociale, ainsi qu'une coordination de ses actions. Ces deux groupes sont présidés par le Service social de la Ville de Genève.

5.2.9 *Conclusions*

En 1994, le Service social a maintenu ses actions diversifiées dans les centres sociaux de quartier, en collaboration avec ses partenaires habituels. Le nombre d'accueils, dans les centres, a sensiblement augmenté. Les problèmes rencontrés sont le signe d'une paupérisation croissante et de difficultés sociales en augmentation, notamment dans les familles à bas revenus. Il est à relever qu'une collaboration plus étroite avec le canton s'est développée et que les relations intercommunales se sont intensifiées en 1994.

5.3 **Service des écoles et institutions pour la jeunesse**

5.3.1 *Mission*

La mission principale du service est de gérer ou subventionner tout ce qui – dans le domaine des compétences de la Ville de Genève – a trait aux écoles enfantines et primaires, ainsi qu'aux loisirs et à la jeunesse.

Dans le cadre de cette mission générale, le service doit, notamment, gérer, entretenir et équiper les bâtiments placés sous sa responsabilité. Ces bâtiments abritent les écoles ou des activités destinées à la jeunesse.

En plus de la poursuite du programme d'équipement scolaire normal, l'année 1994 a été marquée par l'arrivée des patrouilleuses scolaires au sein du personnel du service, ainsi que par la participation au transfert des activités parascolaires.

5.3.2 Structures

a) Organisation

Suite à la nomination de M. Robert Rapin à la tête de la Direction des systèmes d'information le 1^{er} octobre 1994, le Conseil administratif a désigné M. André Nasel au poste de chef du Service des écoles et institutions pour la jeunesse. Le poste de sous-chef de service n'a pas été repourvu.

Le personnel du service est réparti dans les 4 unités suivantes:

- unité «enfance et jeunesse»;
- unité «logistique»;
- unité «moyens communs»;
- unité «patrimoine».

b) Personnel

Le service a occupé 65 employés réguliers, 1 apprentie, 154 employés temporaires et 13 jeunes gens pendant l'été, qui se répartissent comme suit:

	Hommes	Femmes	Total
Postes d'employés réguliers			
Direction, personnel administratif et technique	16	7	23
Concierges d'écoles	40	1	41
Concierges remplaçants	1	—	1
Apprentie	—	1	1
Employés soumis à un contrat temporaire			
Epouses de concierges	—	31	31
Nettoyeurs et nettoyeuses	2	16	18
Aides concierges	7	13	20
Patrouilleuses(-eurs) scolaires	1	80	81
Aide de bureau	1	1	2
Jeunes gens pendant les vacances	8	5	13
Chômeurs en fin de droits	2	0	2
Total	78	155	233

c) Bâtiments gérés par le service

- 52 groupes scolaires;
- 41 salles d'éducation physique;
- 13 centres de loisirs et maisons de quartier;
- 1 auberge de jeunesse;
- 1 résidence pour jeunes «Le Voltaire»;
- 1 résidence pour jeunes, 3, rue du Village-Suisse;
- 9 ludothèques;

- 33 restaurants et cuisines scolaires;
- 2 colonies de vacances;
- 82 places de jeux.

d) Locaux

Les bâtiments scolaires suivants ont été mis en service pour l'année scolaire 1994-1995:

- pavillon provisoire des Ronzades (8 salles d'étude) (transfert du pavillon provisoire du XXXI-Décembre et fermeture de l'école des Allobroges – 3 salles d'étude);
- pavillon Cropettes – Baulacre (8 salles d'étude);
- rénovation de l'école Necker et aménagement des combles;
- salle de gym provisoire de Cayla.

5.3.3 *Activités*

a) Actions financières et appuis logistiques

Le Service des écoles subventionne 15 associations représentant 33 lieux de restauration scolaire.

Le nombre de repas subventionnés a passé de 322 105 à 343 280.

9 ludothèques ont fonctionné en 1994.

Les colonies de vacances subventionnées par la Ville de Genève ont enregistré 22 394 journées de fréquentation, soit une diminution par rapport à l'année précédente.

18 753 journées ont été subventionnées pour les centres aérés dont 9 182 pour les centres aérés d'été organisés par les centres de loisirs et maisons de quartier, soit une diminution de la fréquentation (-14%).

13 centres de loisirs et maisons de quartier ont été fréquentés par les enfants, adolescents et adultes.

Divers groupements, institutions et associations ont été soutenus dans leurs actions en faveur des enfants et adolescents par le versement de subventions budgétisées à 1 940 900 francs.

b) Inaugurations

9 équipements ont été inaugurés (écoles, places de jeux, centre de loisirs).

c) Fêtes des écoles

La fête des écoles enfantines a eu lieu le mercredi 29 juin 1994 et a réuni 4 866 enfants dans le parc des Bastions sous un soleil de plomb.

La fête des écoles primaires s'est déroulée le samedi 2 juillet 1994, aux 3 emplacements habituels. 3 949 élèves ont participé à la manifestation. De plus, 1 414 élèves ont participé à des promotions décentralisées le jeudi 30 juin 1994, et 587 le vendredi 1^{er} juillet 1994.

d) Promotions civiques

Deux cérémonies ont eu lieu au Victoria Hall, les mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 1994. Elles ont réuni 1 113 participants (ville+communes) qui ont assisté à la cérémonie officielle et à la partie récréative composée pour la 3^e fois des «meilleurs moments de la Revue» de M. Pierre Naftule.

e) Marché aux puces

Les 22^e et 23^e «Marchés aux puces par et pour les enfants», qui ont eu lieu les 25 mai et 21 septembre 1994, ont rencontré à nouveau un grand succès.

f) Hébergement social pour jeunes

L'auberge de jeunesse, la résidence pour jeunes «Le Voltaire» et la résidence de la rue du Village-Suisse ont permis d'héberger de nombreux jeunes.

5.3.4 *Gestion des crédits extraordinaires*

Les travaux d'entretien annuels ont été réalisés selon un programme limité par les budgets alloués.

La rénovation de certaines écoles s'est poursuivie dans le cadre des crédits extraordinaires précédemment votés par le Conseil municipal.

5.3.5 *Commentaires sur les comptes*

Le budget de fonctionnement de l'exercice 1994 du service correspondait à environ 8,16% des charges et à 0,18% des revenus du budget total de la Ville.

Ce budget prévoyait:

– un montant de recettes de	1 241 455 francs
– un montant de dépenses de	59 993 227 francs

5.3.6 *Divers*

Par rapport à l'an dernier, il faut relever:

- une moyenne des effectifs par classe qui est restée stable;
- une augmentation du nombre de repas servis dans les cuisines et restaurants scolaires (+6,6%);
- une diminution des nuitées de l'Auberge de jeunesse (–8%);

- une légère diminution des journées colonies de vacances (-3,8%);
- une diminution des journées de centres aérés d'été (-14%).

5.4 Service des espaces verts et de l'environnement

5.4.1 Mission

Si la priorité du service demeure l'entretien des 340 ha d'espaces verts – dont 32 de cimetières –, le maintien de l'image de marque de Genève, cité des parcs, reste également un objectif primordial.

Dans le contexte des restrictions budgétaires et des diminutions d'effectifs, le SEVE poursuit ses études de rationalisation, afin de garantir également ses autres missions. Parmi celles-ci, relevons le fleurissement des manifestations officielles et des lieux publics, la régénération du patrimoine arborisé, le renforcement des mesures de protection de l'environnement et l'information au public.

En collaboration avec d'autres services de l'administration et des entreprises privées, le SEVE participe à la conception et à la réalisation des nouveaux espaces publics urbains. De plus, le service remet en état, chaque année, de nombreuses installations d'arrosage (parfois centenaires), des cheminements. Il rénove et remplace du mobilier urbain (bancs, poubelles, etc.) pour le confort et la sécurité des citoyens.

Quant aux interventions phytosanitaires, elles sont désormais limitées à l'indispensable grâce aux analyses de sols et à l'apport de nouvelles techniques de lutte intégrée, de fumure «raisonnée» et de moyens naturels. Plusieurs biotopes ont été réalisés, d'autres sont en cours de réalisation pour rendre à la faune et à la flore locale le milieu naturel que l'extension des zones urbaines bâties avait supprimé.

5.4.2 Structures

a) Personnel

L'effectif du service a encore été diminué d'un demi-poste. L'effectif du personnel est aujourd'hui de 189 postes. Le mouvement global du personnel (mutation) a été le plus faible de ces dernières années, s'élevant à 3,7%.

Mouvements:	
– retraites ordinaires:	3
– mise à l'AI:	1
– démissions, dont un transfert:	3
– engagements:	9

De plus, 5 apprentis ont réussi leur CFC d'horticulteur. Un sixième collaborateur a obtenu son CFC dans le cadre de l'application de l'article 41 de la LFPr. Au 1^{er} septembre, 4 nouveaux apprentis ont pris la relève. Enfin, deux promotions internes ont été ratifiées.

Pour répondre aux demandes du Tribunal de la jeunesse et du Service de la protection de la jeunesse, le service a occupé jeunes, garçons et filles. Ils ont accompli 107 journées de travail dans les établissements horticoles du service.

Par ailleurs, pendant leurs vacances d'été, 33 étudiantes et étudiants ont travaillé dans différentes équipes. Le service a également occupé 12 personnes ayant accompli au total 47 jours de travail d'intérêt général (TIG) dans le cadre des peines de substitution à l'emprisonnement. Ces personnes sont placées par le Service d'application des peines et mesures de l'Etat (SAPEM).

Dans le cadre des occupations temporaires de chômeurs en fin de droits, le service a fourni des places de travail, d'une durée de 3 à 12 mois, à 32 personnes. Ces collaborateurs ont été payés par le fonds «Action Chômage» (Ville jusqu'en mai, Etat par la suite). Ils ont activement participé aux travaux du service.

Enfin, 17 collaborateurs temporaires, 1 stagiaire et 1 personne sur fonds de réinsertion sociale ont aussi participé aux activités du service.

b) Locaux

La mise à disposition d'une villa désaffectée (chemin des Colombettes 27) a permis de reloger deux équipes d'entretien jusqu'alors fortement excentrées. De même, l'équipe d'entretien du parc Trembley a pu quitter ses locaux insalubres au sous-sol de l'école pour de nouveaux vestiaires situés dans une annexe de la résidence pour personnes âgées des Tilleuls (Moillebeau).

c) Véhicules

Le service dispose d'un parc de véhicules inchangé. L'inventaire comprend:

- 32 véhicules immatriculés;
- 21 véhicules électriques;
- 17 véhicules de chantier;
- 33 remorques et roulottes.

Durant l'année 1994, le camion multibenne, chargé de la tournée quotidienne, a connu une grave défaillance mécanique. Avec l'accord du Conseil administratif, ce camion Saurer de près de quinze ans et ayant parcouru l'équivalent de plus de vingt fois le tour de la terre a été remplacé par un nouveau camion Scania.

Le moratoire toujours en vigueur en matière de renouvellement de machines, engins et véhicules continue de provoquer d'importantes augmentations des budgets d'entretien.

5.4.3 *Activité*

a) Créations

- avenue Trembley: plantation de la berme centrale et installation d'un réseau d'arrosage;
- parc aux animaux du Bois-de-la-Bâtie: construction de deux enclos;
- parc Bertrand: construction d'un cheminement;
- boulevard de la Cluse: création d'un mail avec la plantation de tilleuls;
- plantation d'arbres: avenue d'Aire, route de Meyrin, chemin Maurice-Braillard, rue de la Servette, Jardins du Rhône, bois de la campagne Masset.

b) Améliorations

- roseraie des Franchises: extension de la surface afin d'accueillir les variétés primées lors des Concours internationaux de roses nouvelles de Genève;
- sentier du Promeneur-Solitaire: restauration de l'escalier et des cheminements;
- parc Malagnou: rénovation de l'escalier principal;
- Bout-du-Monde: réaménagement de la cour d'entrée de la Maison de quartier;
- la Treille: suppression des pelouses de la terrasse de l'Etat et création d'une surface en dur;
- remise en état des cheminements: Nant Cayla, parc Barton, parc des Eaux-Vives, parc La Grange.

c) Entretien des espaces verts

Le développement des réseaux d'arrosage s'est étendu aux parcs des Eaux-Vives et Bertrand, au square et à la rotonde du Mont-Blanc. Plusieurs surfaces engazonnées ont été réaménagées dont le parc Saint-Jean et le cimetière de Saint-Georges.

Dans le cadre d'entretiens plus doux des espaces verts, le service a privilégié des zones enherbées conduites en prés de fauche (haut du parc La Grange, villa du Plonjon, promenade Théodore-Weber, parc de l'Impératrice, promenade des Crêts, bas du parc des Franchises et Bois-des-Frères).

Conformément aux lois fédérales sur la protection de l'environnement et à l'Ordonnance fédérale sur les substances dangereuses, le SEVE a progressivement supprimé l'usage d'herbicides dans les espaces verts.

Un plan d'intervention d'entretien différencié est actuellement à l'étude pour l'ensemble des parcs de la Ville. Cette nouvelle approche permettra de distinguer différentes zones d'entretien selon les catégories d'intensité: d'intensif (les roseraies, les parcs historiques, les quais) à extensif (plus naturel).

d) Etudes en cours

- parc La Grange: déplacement du Concours international de roses nouvelles;
- parc des Eaux-Vives (villa du Plonjon): étang et création d'une zone humide;
- pont du Mont-Blanc: modification de la berme centrale;
- route des Jeunes: bermes centrale et latérales;
- parc Bertrand: arrosage 2^e partie;
- le Lacustre: arrosage de la pelouse;
- parc des Franchises: création d'un biotope humide;
- promenade des Crêts: nouveau réseau d'arrosage;
- sentier du Promeneur-Solitaire: réfection de l'escalier;
- rive droite: étude sur le pompage de l'eau du lac;
- parc Geisendorf: salle de verdure.

e) Arbres et arbustes

- plantations: 449 arbres; 2 540 arbustes; 2 350 plantes tapissantes; 280 plantes grimpantes, 5 330 rosiers;
- abattage: 350 arbres;
- élagage: 1 500 arbres.

f) Phytiatrie

L'année 1994 s'est révélée particulièrement favorable sur un plan climatique avec un ensoleillement exceptionnel. Aucune maladie particulière ne s'est développée sur les rosiers en cours de saison. L'oïdium a été maîtrisé par l'application d'un nouveau programme de traitements phytosanitaires dans le cadre de la lutte intégrée.

L'introduction de la lutte biologique contre les vers blancs, les acariens du tilleul et les charançons des plantes ligneuses s'est avérée efficace et sera poursuivie.

g) Production horticole

Conformément aux soucis d'économie du Conseil administratif, la production totale du service (y compris celle du secteur privé) a été ramenée de 553 600 plantes en 1990 à 428 000 plantes en 1994, soit 27,7% de diminution en 4 ans. Ces efforts ont été réalisés grâce à une réorganisation des décorations florales en ville et à une adaptation constante du choix des espèces et variétés cultivées en fonction de leur utilisation. A cet effet, une vingtaine de variétés nouvelles sont expérimentées chaque année en collaboration avec le Groupement technique horticole de Genève (GTHG).

A Beaulieu, la construction d'un abri mobile pour le stockage de la terre végétale a été réalisée. Le Service des bâtiments a procédé à la remise en état de la toiture de l'établissement. La serre N° 7 a été entièrement réhabilitée.

Des nouvelles techniques de broyage des matières organiques (feuilles et branches) ont été testées aux Bornaches. A La Grange des essais comparatifs ont été conduits sur des nouvelles variétés de Pelargonium.

h) Statistiques de production

	Beaulieu	Bornaches	La Grange	Secteur privé	Total	Variation*
Plantes en pots	11 000	2 000	7 500		20 500	0%
Plantes à massifs	198 000	7 500	80 000	25 000	10 500	- 4%
Fleurs coupées	22 000	70 000	5 000		97 000	+ 18%
Total	231 000	79 500	92 500	25 000	428 000	
Variation*	+ 5%	+ 22%	- 18%	- 17%	0%	

* Variations de production par rapport à 1993

i) Crédits extraordinaires

Deux crédits extraordinaires demeurent ouverts au SEVE. Il s'agit de l'acquisition d'arbres en contrats de cultures (solde à disposition au 31 décembre 1994: 673 779,40 francs) et d'un crédit destiné au quadrillage topographique et à l'acquisition de véhicules électriques. Les soldes encore disponibles s'élèvent respectivement à 101 187 francs et 17 681,75 francs au 31 décembre 1994.

5.4.4 *Commentaires sur les comptes*

Le budget du service pour 1994 s'élève à 24 675 419 francs de dépenses et 391 925 francs de recettes. La progression des charges relève principalement de la croissance des coûts de personnel, qui représentent 81% de l'ensemble du budget.

Par rapport à l'ensemble de l'administration municipale, le SEVE représente 3,1% des dépenses (-0,35%).

5.4.5 *Divers*

a) Expositions

Avec des présentations florales et paysagères variées, le SEVE a représenté la Ville de Genève à plusieurs expositions horticoles locales et internationales: 7^e Floralties internationales de Nantes; Fêtes de Genève; H₂O-Palexpo; Floralties de Bourg-en-Bresse; Foire de Genève - Les Moulins d'Europe à Palexpo; Concours hippique international de Genève.

b) Autres activités

La décoration florale des manifestations officielles est une activité importante du service. Ce sont cinq collaborateurs qui assurent plus de 540 prestations

annuelles utilisant près de 130 000 fleurs coupées et 20 500 plantes vertes et fleuries. Ce sont également plus de 500 prêts de plantes, représentant un mouvement de 7 500 végétaux en pots, qui ont été consentis à de nombreuses occasions.

c) Conclusion

L'accroissement régulier des petites surfaces vertes à entretenir, en particulier autour des nouvelles constructions et autres aménagements publics, augmente chaque année les charges du service. L'effort principal reste toutefois concentré sur les grands parcs et les quais (carte de visite).

Par ailleurs, dans la mesure où les moyens (financiers et personnels) le permettent, le service assure l'entretien et l'aménagement des nouvelles surfaces ouvertes au public. Cependant, la réduction de ces moyens entraîne de sérieuses difficultés pour maintenir la qualité actuelle de l'entretien.

5.5 Etat civil

5.5.1 *Mission*

L'état civil a pour mission d'enregistrer tous les événements qui marquent de manière irréversible l'état d'une famille.

5.5.2 *Structures*

L'état civil est organisé en trois sections:

- une section administrative;
- une section mariages et renseignements;
- une section naissances, reconnaissances, décès et registre des familles.

A noter que les cinq conseillers administratifs fonctionnent comme officiers d'état civil suppléants.

5.5.3 *Personnel*

A fin décembre 1994, l'Office de l'état civil comptait 18 collaborateurs (16 postes) répartis de la manière suivante:

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| – direction, administration | 5 |
| – section naissances, décès, RF | 7 (2 postes à 50%) |
| – section mariages, réception | 5 |
| – apprenti | 1 |

5.5.4 *Locaux*

Rien à signaler.

5.5.5 Actions

a) Naissances

Le service a enregistré 2 758 naissances (contre 2 816 en 1993 et 2965 en 1992), lesquelles, par nationalité, se répartissent ainsi:

Genevois	17%	(16%)			
Confédérés	20%	(17%)	Suisses	37%	(33%)
Français	5%	(6%)			
Italiens	6%	(7%)			
Espagnols	5%	(8%)			
Portugais	22%	(22%)			
Yougoslaves	7%	(6%)			
Autres pays	18%	(18%)	Etrangers	63%	(67%)

Le nombre d'enfants dont les parents ne sont pas mariés ensemble passe de 450 à 437, celui des enfants mort-nés de 16 à 17 et celui des naissances à domicile de 20 à 27.

Les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence ont été, dans l'ordre:

Garçons			Filles		
Rang 1994	Prénom	Rang 1993	Rang 1994	Prénom	Rang 1993
1.	David	1.	1.	Sarah	1.
2.	Kevin	2.	2.	Mélanie	3.
3.	Nicolas	13.	3.	Jessica	2.
4.	Michael	3.	4.	Mélissa	8.
5.	Alexandre	4.	5.	Laura	4.
6.	Philippe	—	6.	Marie	—
7.	Daniel	6.	7.	Cindy	7.
8.	Jonathan	5.	8.	Claudia	—
9.	Stéphane	10.	9.	Anne(a)	—
10.	Dylan	17.	10.	Jennifer	12.
11.	André	—	11.	Alexandra	6.
12.	Lucas	19.	12.	Joana	9.
13.	Alex	—	13.	Stéphanie	11.
14.	Julien	9.	14.	Diana	14.
15.	Christophe	—	15.	Elodie	—
16.	Jérémy	12.	16.	Katia	10.
17.	Jean	—	17.	Patricia	—
18.	Loïc	11.	18.	Kelly	—
19.	Antoine	—	19.	Julie	—
20.	Vincent	—	20.	Emilie	13.

b) Décès

Le service des décès a été saisi de 1821 (1821) cas de décès, nombre se détaillant chronologiquement comme il suit (entre parenthèses est indiqué le nombre de l'année précédente):

Janvier	174	(161)	Juillet	154	(145)
Février	142	(127)	Août	156	(124)
Mars	181	(183)	Septembre	155	(151)
Avril	135	(142)	Octobre	140	(136)
Mai	139	(153)	Novembre	134	(155)
Juin	145	(159)	Décembre	166	(185)

c) Mariages

Il a été fixé 864 (904) cérémonies de mariages qui correspondent à 858 (891) mariages célébrés dans l'ancienne Mairie des Eaux-Vives et à 6 mariages non célébrés.

La proportion de mariages dans lesquels les deux fiancés étaient suisses est de 16,78% (16,68%).

Pour les femmes, 44,76% (43,44%) d'entre elles ont conservé le nom qu'elles portaient avant le mariage.

Par contre, seulement 2 hommes ont choisi de porter le nom de leur épouse comme nom de famille.

Il a été délivré 462 autorisations de mariages destinées à des célébrations dans d'autres communes de Suisse et 38 certificats de capacité matrimoniale pour des mariages à l'étranger.

Pour cette année, il n'a pas été présenté de requête en dispense d'âge au Conseil d'Etat.

Les journées les plus chargées ont été celles des vendredis 23 décembre et 16 décembre avec 13 mariages, des vendredis 10 juin, 24 juin et 2 septembre avec 12 mariages célébrés.

Les semaines les plus chargées ont été celles du

29 août au 02 septembre	28 mariages
06 juin au 10 juin	26 mariages
19 décembre au 23 décembre	26 mariages
20 juin au 25 juin	25 mariages
16 mai au 20 mai	23 mariages
27 juin au 01 juillet	23 mariages

Les mois les plus chargés ont été ceux de juin, septembre, juillet et décembre avec respectivement 102, 90, 84 et 84 mariages célébrés.

Mariages célébrés à Genève			
Entre Genevois et	Genevoises	25	(28)
	Confédérées	35	(37)
	Etrangères	85	(84)
Entre Confédérés et	Genevoises	30	(32)
	Confédérées	54	(52)
	Etrangères	85	(109)
Entre Etrangers et	Genevoises	71	(57)
	Confédérées	132	(131)
	Etrangères	341	(363)
Total		858	(893)

d) Divorces

Il a été transcrit au Registre des familles 364 jugements de divorce concernant des ressortissants de la commune, nombre en légère hausse par rapport à 1993 (356).

A Genève, il a été célébré 2 483 mariages et 1 537 divorces ont été prononcés.

e) Reconnaisances

Au cours de l'année écoulée, 376 enfants ont été reconnus par leur père, contre 329 en 1993 et 348 en 1992.

f) Adoptions

Le nombre d'adoptions prononcées s'est monté à 38 (43 en 1993 et 70 en 1992).

g) Naturalisations

Le nombre de naturalisations dans le droit de cité de Genève a été de 632, soit:

Confédérés	99 (98 en 1993)
Etrangers	533 (309 en 1993)

5.5.6 Commentaires sur les comptes

Le budget de l'exercice 1994 prévoyait un montant de recettes de 445 100 francs et un montant de dépenses de 1 963 772 francs. Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

– salaires et charges sociales	81,35%
– frais généraux	4,10%

- amortissements, entretien 7,40%
- fournitures 7,15%

5.5.7 Conclusions

L'état civil a participé aux efforts d'économies entrepris dans l'ensemble de l'administration en comprimant ses dépenses. En ce qui concerne les statistiques mariages, nous constatons encore une diminution par rapport à 1993 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité dès le 1^{er} janvier 1992. Par contre, cette nouvelle loi a fait fortement augmenter le nombre des naturalisations d'étrangers dans le droit de cité de Genève.

5.6 Service des pompes funèbres et cimetières

5.6.1 Mission

Les objectifs principaux du Service des pompes funèbres sont de pourvoir dans la dignité aux obsèques, inhumations et incinérations, des personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger, d'assurer la gestion des différentes installations funéraires municipales et d'y maintenir l'ordre et la décence.

5.6.2 Structures, personnel et locaux

Le Service des pompes funèbres est un service décentralisé:

- direction et administration, 4, rue du Vieux-Marché aux Eaux-Vives;
- les cimetières de St-Georges, Châtelaine, Petit-Saconnex et Plainpalais;
- le centre funéraire-crématoire de St-Georges.

Il dispose également d'ateliers de menuiserie, de peinture, de mécanique et de maçonnerie situés au cimetière de St-Georges. Dans ces ateliers sont exécutés divers travaux pour les autres services du département.

Fin décembre 1994, le Service des pompes funèbres comptait 82 postes répartis de la manière suivante:

- direction et administration: 12 personnes, soit 14,5%;
- centre funéraire crématoire: 23 personnes, soit 28%;
- cimetières: 47 personnes, soit 57,5%.

Durant cette année, il a été enregistré:

Démission	Invalidités	Retraités	Engagements
—	2	1	5

Pour mener à bien cette mission, le Service des pompes funèbres dispose des structures suivantes:

- 1 centre administratif aux Eaux-Vives;
- 2 centres funéraires;
- 1 crématoire;
- 4 cimetières;
- 3 chapelles pour les services funèbres;
- 1 parc de véhicules (corbillards, fourgons, voiture de famille, etc.).

5.6.3 Activités, gestion des crédits extraordinaires

L'activité du service est aussi de proposer, sous certaines conditions aux familles en deuil qui le désirent, la gratuité des obsèques.

En 1994, un crédit extraordinaire de 95 000 francs a été voté afin de procéder au changement de la colonne principale d'eau du cimetière de St-Georges. 85% des travaux ont été exécutés par le personnel du service avec les moyens propres au service. Seul le revêtement bitumeux de l'allée principale a été confié à une entreprise extérieure.

5.6.4 Commentaires sur les comptes

En 1994, 3 329 décès ont été enregistrés dans le canton de Genève. Le Service des pompes funèbres a organisé 2 136 convois, soit le 64% des décès du canton.

1 096 obsèques gratuites ont été organisées, ce qui représente le 51% des deuils traités par le service et le 33% par rapport au nombre de décès enregistrés dans le canton.

Le coût des obsèques gratuites se monte à 657 074,05 francs. Le montant global de la facturation est de 4 240 753,40 francs.

Le budget de l'exercice 1994 prévoyait:
un montant de recettes de 2 396 800 francs;
un montant de dépenses de 11 975 635 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

prestations financières	21,4%
subventions (gratuité)	5,4%
salaires et charges sociales	66,6%
loyers et entretien des locaux	3,9%
frais généraux	2,7%

5.6.5 *Divers*

La mise en réseau informatique de la direction du service a été réalisée en début d'année, ce qui permet une meilleure gestion administrative et offre également un service au public beaucoup plus performant dans le cadre de l'organisation des obsèques. Par ailleurs, l'étude de l'application «FUN», commencée en 1987 et abandonnée à plusieurs reprises, va être réactualisée dans le courant 1995.

La nouvelle manière de procéder aux incinérations débutée en 1993 dans le cadre du respect de la qualité de l'air et de l'environnement a amené à une économie d'énergie non négligeable. Cet effort s'est poursuivi en 1994.

5.7 Délévation à la petite enfance

5.7.1 *Mission*

Le mandat principal de la Délévation à la petite enfance est de concevoir la politique de la petite enfance en Ville de Genève et de coordonner les actions ponctuelles ou permanentes liées à ce champ d'action.

La Délévation a pour mission de mettre à disposition de la population des institutions de la petite enfance en nombre suffisant, tout en garantissant la qualité et la diversité de ces différents types d'accueil. Elle est chargée, notamment, de superviser les structures d'accueil de la petite enfance dans l'application des conditions de subventionnement définies par le règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance.

Pour assurer la continuité de l'engagement des bénévoles, dans le cadre de leurs associations ou fondations, la Délévation à la petite enfance offre à ces derniers une information sur les domaines nécessaires à leur fonction d'employeur.

Dans le cadre du développement des crèches, garderies et jardins d'enfants, la Délévation à la petite enfance initie ou apporte son soutien à certains projets en collaboration avec des associations privées ou fondations.

5.7.2 *Structures, personnel, locaux*

La Délévation à la petite enfance supervise 44 institutions:

- 18 crèches à plein temps;
- 5 crèches à temps partiel;
- 2 crèches familiales;
- 16 garderies et jardins d'enfants;
- 1 garderie mixte (enfants différents avec enfants ordinaires);
- 1 halte-garderie;
- 1 lieu d'accueil parents-enfants.

Personnel

A fin décembre 1994, la Délégation à la petite enfance comptait 9 collaborateurs (7,5 postes) et 1 apprenti.

Locaux

La Délégation à la petite enfance a son siège au 4b, route du Bout-du-Monde, dans le quartier de Champel. La proximité de la ligne TPG N° 3 et un parking privé lui confèrent une accessibilité satisfaisante.

5.7.3 *Activités, gestion des crédits extraordinaires*

La Délégation à la petite enfance a poursuivi la mise en place du développement en nombre et en qualité des modes d'accueil des jeunes enfants dans les institutions selon les points suivants.

- a) Vérification de l'application du règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance

La mission du service a consisté à superviser la gestion des institutions de la petite enfance sur la base des documents comptables. De plus, un dialogue permanent avec les usagers a permis d'établir un climat de confiance qui sensibilise les partenaires à une gestion rigoureuse et plus efficace.

- b) Application de la convention collective de travail pour le personnel de la petite enfance

La base de données du personnel, conçue par le service, a contribué à une vision meilleure de la gestion de l'ensemble du personnel travaillant dans les institutions de la petite enfance.

Cet aspect du mandat de la Délégation à la petite enfance est très varié et conséquent car les 650 postes permanents et les 150 postes temporaires occasionnent le règlement de situations multiples et complexes.

Il faut noter que la convention collective est un document de référence capital et précieux qui contribue à l'harmonisation effective des conditions de travail.

- c) Ouverture de nouvelles institutions ou amélioration d'espaces pour l'obtention de places supplémentaires

Le jardin d'enfants/garderie Carrefour, situé auparavant au 17, route des Acacias, a été déplacé au 11, quai du Cheval-Blanc. Cette institution a été rebaptisée le Cheval à Bascule. Elle accueille 10 enfants de plus dans ses nouveaux locaux.

La crèche de la Jonction a vu sa capacité augmenter d'environ 22 places. En effet, d'importants travaux de transformation ont été effectués. Le deuxième étage, réservé jusqu'alors aux logements des aides, a été destiné à l'agrandissement de la crèche (ouverture de nouveaux groupes).

Une nouvelle dynamique a été mise en place à l'Atelier des Petits/la Toupie. Depuis la rentrée scolaire, la totalité de la maison est attribuée à la petite enfance. De ce fait, un horaire d'accueil plus large a été instauré. De plus, des enfants de première et deuxième enfantine fréquentent également l'institution le mercredi.

La Flottille, deuxième crèche familiale, a été ouverte à la rentrée scolaire au 17, rue du Lac. Cette institution fonctionnera sur le même principe que la Pastourelle et est actuellement gérée par le même comité.

Enfin, un partenariat a été conclu entre la Ville de Genève et la Fondation Ensemble pour créer le jardin d'enfants et la garderie Ensemble. Ce projet d'intégration d'enfants handicapés et valides est une réalisation remarquable par son concept novateur.

La Délégation à la petite enfance a déposé en avril 1994 une demande de crédit supplémentaire de 250 000 francs pour le transfert de la cuisine de la crèche du Lac, ainsi que pour différents travaux d'adaptation liés à cette réorganisation. Le crédit, accepté par le Conseil municipal, a fait l'objet d'une mise en provision. En effet, le mandatement des entreprises n'a été réalisé qu'à la fin du mois de décembre 1994.

5.7.4 Commentaires sur les comptes

Le budget de l'exercice 1994 prévoyait un montant de dépenses de 29 167 528 francs, lesquelles peuvent être ventilées de la manière suivante:

- administration 3,3%
- subventions 97,7%

5.7.5 Divers

Observatoire de la petite enfance

Cet instrument de mesure permanent a permis, dès cette première année de fonctionnement, de mieux connaître l'évolution des demandes de la clientèle et de ses constantes modifications d'usage. Ces informations sont des outils indispensables pour la planification et surtout la vérification de l'adéquation de l'offre par rapport à la demande.

5.7.6 Conclusion

Pour la Délégation à la petite enfance, l'année 1994 fut très riche dans la concrétisation de beaucoup de projets importants et dans sa participation active à l'Année internationale de la famille.

2^e partie

**III. PRINCIPAUX ÉCARTS
ET LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS**

Le Conseil administratif vous présente ci-après:

- un commentaire des principaux écarts de charges et de revenus constatés entre le budget et le compte rendu 1994 de la Ville de Genève;
- les dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

1. Commentaire des principaux écarts de charges et de revenus entre le budget et le compte rendu 1994 de la Ville de Genève

Le compte rendu financier 1994, contrairement aux années antérieures, ne comporte pas une colonne spéciale dans laquelle figurent les écarts entre le budget et les comptes. En effet, en raison du bouclage des comptes 1994 dans l'ancien système, il a été nécessaire de convertir l'ensemble des résultats selon la nouvelle structure administrative et nomenclature des charges et revenus utilisée depuis le vote du budget 1994.

Dès lors, vous trouverez un résumé, par nature de charge, des principaux écarts valables pour l'ensemble de l'administration.

Toutefois, dans certains cas, le Service du budget vous indique, en mentionnant le N° de page, le service et la rubrique, les écarts importants.

La commission des finances ainsi que les commissions spécialisées recevront, pour faciliter leurs travaux, le détail des conversions entre l'ancien et le nouveau système. Les divers services se chargeront, en fonction des éventuelles questions des commissions, de justifier les principaux écarts.

Explications communes à de nombreux dépassements.

a) *Crédits budgétaires supplémentaires votés par le Conseil municipal*

Voir liste détaillée (chapitre III, chiffre 2).

b) *Dépassements liés au traitement du personnel*

Les services municipaux, dans l'attente d'une nomination de collaborateurs, ont la faculté de recourir momentanément à du personnel temporaire qui pourra par la suite, acquérir la qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe (rubrique 301).

De plus, dans certains cas, il est fait appel à du personnel intérimaire (rubrique 308).

Il faut tenir compte également des remboursements de salaires versés par les assurances (accidents, APG) imputés sur la rubrique 436.

Enfin, la ventilation de la restitution de la contribution de solidarité a pour conséquence, sur certains services, de provoquer un dépassement (rubrique 301).

Au niveau du compte rendu, la comparaison des charges doit toujours se faire globalement sur la base de trois rubriques: 301, 308, 436.

c) *Rubrique 304 «Caisse de pension et de prévoyance»*

Au moment de l'élaboration du budget, il est possible de calculer les cotisations à la caisse de retraite pour l'année suivante, en tenant compte des augmentations statutaires de traitement, des annuités extraordinaires ainsi que des promotions ayant lieu de février à mai. Cependant, deux autres facteurs ne peuvent être estimés et calculés à cette époque, ils influencent de manière sensible les chiffres apparaissant aux comptes.

Il s'agit, d'une part, des promotions qui interviennent entre le mois de mai de l'année précédente et le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est préparé le budget et, d'autre part, des mutations dans les effectifs, notamment l'engagement d'employés à des postes vacants depuis un certain temps.

Il est à noter que, selon l'âge et le niveau des bénéficiaires de promotions, les contributions de l'administration peuvent s'élever à plusieurs milliers de francs.

Afin de ne pas charger inutilement le budget, on évite de surestimer ces dépenses, ce qui occasionne immanquablement des dépassements de crédits dans un certain nombre de services.

d) *Les annuités d'amortissement*

Les annuités d'amortissement comptabilisées en 1994 sous la rubrique 331 ont été limitées au maximum au solde restant à amortir figurant sur les comptes de bilan respectifs (voir détail des Investissements).

Autorités

Page 1, 8001.300	Charge budgétisée sur la rubrique 301 «Traitement du personnel».
Page 1, 8001.318	Clichés photographiques ainsi que frais d'expertises non budgétisés en 1994.

Administration générale et département des finances

- Page 3, 000301.311 Les acquisitions de mobilier, machines ont été budgétisées dans la cellule «Administration» du Service des achats en lieu et place de la cellule «Exploitation».
- Page 3, 000302.311
- Page 4, 0005.XXX Le résultat net de ce service est entièrement compensé par une refacturation.
- Page 7, 001000.434 La refacturation des traitements de l'Association des communes genevoises a transité directement par le compte de bilan concerné.
- Page 7, 001050.436 Au niveau des comptes, les remboursements pour perte de gain sont répartis dans les services concernés.
- Page 7, 0011.XXX Effectifs incomplets en 1993.
- Page 9, 100151.XXX Les centimes additionnels sont développés dans le détail «Evolution de la fiscalité» au début du présent rapport.
- Page 9, 100153.329 Le recours à l'emprunt a été moins important que prévu.
- Page 9, 100154.318 La nature des emprunts a permis une forte diminution des frais liés à l'émission.
- Page 10, 1002.318 Répartition au niveau des services des primes d'assurances (Casco, RC pour les véhicules).
- Page 12, 100502.366 Augmentation de l'aide personnalisée due aux diminutions des revenus des locataires en période de crise.
- Page 12, 1006.330 Ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs en raison de la période de crise.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

- Page 16, 210450.314 Diminution des travaux et mise en provision 1993 partiellement utilisée.
- Page 17, 2107.312 Diminution du coût du mazout.
- Page 18, 2302.314 Compensé par la rubrique 315.
- Page 18, 2302.315 Restructuration de l'entretien des véhicules.
- Page 19, 230402.451 Compense une augmentation des charges comptabilisées sous la cellule 400100, rubrique 351.
- Page 21, 230502.469 La participation extraordinaire de l'Etat, en couverture de l'augmentation du prix de traitement des résidus ménagers pour financer la construction de l'usine des Cheneviers III, qui avait été décidée par le Conseil dès 1990 pour une période de quatre ans, n'a pas été reconduite pour 1994.

Département des affaires culturelles

- Page 23, 310200.318 Compensé par un revenu supplémentaire sur la rubrique 439 ainsi que par le disponible des rubriques 318 des cellules 310250 et 310251.
- Page 29, 320200.311 Acquisitions liées à des revenus supplémentaires. Voir rubriques 439 et 469.
- Page 31, 320202.366 Subvention accordée en fonction de l'utilisation de revenus des Fonds spéciaux (rubrique 429).
- Page 32, 320204.439 Revenu supplémentaire lié aux frais des diverses expositions sur Voltaire.
- Page 33, 320250.XXX Les dépassements de charges de cette cellule sont totalement compensées par des revenus supplémentaires.

Département des sports et de la sécurité

- Page 39, 400100.351 Voir cellule 230402 rubrique 451.
- Page 41, 400206.XXX Ecart des charges et des revenus liés à la fermeture des
- Page 42, 400207.XXX Vernets en raison de travaux.
- Page 45, 4004.375 Subventions redistribuées compensées totalement par la rubrique 475.
- Page 47, 4006.427 Revenus en baisse concernant notamment les chantiers.
- Page 47, 4006.439 Ajustement de la provision pour pertes sur débiteurs.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

- Page 49, 500300.314 Coût des travaux exigés par le Département des travaux publics pour la mise en séparation des égouts du bâtiment attribué au Centre de loisirs de Champel dans le cadre de la réfection de la route du Bout-du-Monde
- Page 50, 5004.314 Suite à d'important dégâts, remise en état de serres. Remplacement de deux chauffages de couches horticoles.
- Page 51, 5006.434 Surestimation des revenus des concessions des cimetières et colombarium.
- Page 52, 500700.316 Prolongation des baux en raison du retard dans l'aménagement du Centre social de la Servette.

2. Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
28.06	000301.311	5 000	—.—
06.12	000301.311	10 000	—.—
28.06	100502.301	73 735	69 416,40
28.06	100502.303	8 151	—.—
28.06	100502.304	12 187	—.—
28.06	100502.306	287	287.—
28.06	100502.310	10 000	—.—
06.12	100502.315	34 000	34 000.—
28.06	100503.301	2 000	—.—
28.06	2001 .318	45 000	—.—
28.06	2106 .301	121 480	113 251,40
28.06	2106 .303	12 470	3 434,20
28.06	2106 .304	35 140	—.—
28.06	2106 .310	2 000	—.—
16.02			
06.12	2106 .314	215 000	215 000.—
28.06	2106 .317	3 960	—.—
28.06	2107 .301	20 000	20 000.—
06.12	2107 .316	147 000	144 363,05
28.06	2302 .313	25 000	25 000.—
28.06	230403.314	80 000	79 405,45
28.06	230503.316	10 200	10 156.—
28.06	310254.310	3 000	3 000.—
06.12	320200.301	60 468	60 468.—
06.12	320200.303	3 494	3 494.—
06.12	320200.304	16 010	—.—
06.12	320200.309	28	28.—
06.12	320200.318	22 200	—.—
06.12	320200.351	3 400	3 358,50
06.12	320201.318	6 700	—.—
06.12	320202.318	5 000	5 000.—
06.12	320205.318	19 000	18 790,55
06.12	320206.318	3 000	—.—
28.06	3203 .306	5 000	1 119,40
06.12	3203 .310	5 000	—.—
06.12	3203 .318	16 400	16 400.—
06.12	3204 .315	11 000	9 631,90
06.12	330100.312	12 000	—.—

06.12	330100.316	11 000	—.—
28.06			
06.12	330100.318	53 500	53 500.—
28.06	330200.313	11 200	2 975,10
06.12	330200.317	1 400	1 400.—
28.06			
06.12	330200.318	21 400	18 914,90
28.06	400350.311	2 900	—.—
28.06	4004 .313	19 000	—.—
06.12	4004 .351	4 300	4 300.—
06.12	4005 .318	12 000	1 895,57
28.06	5002 .365	250 000	—.—
28.06	500300.314	233 000	158 911,75
06.12	5004 .311	39 000	39 000.—
06.12	5004 .313	20 000	—.—
06.12	5004 .314	120 000	120 000.—
06.12	5004 .315	20 000	—.—
12.04	500700.304	45 000	—.—
06.12	500700.316	295 000	295 000.—
06.12	500700.318	5 000	—.—
06.12	500700.319	4 600	—.—
15.06	500701.304	142 000	118 920,95
19.01	8001 .319	10 000	10 000.—
28.06	8001 .365	168 008	81 108.—
		<u>2 552 618</u>	<u>1 741 530,12</u>
Total brut des dépassements			21 432 269,27
Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal			<u>1 741 530,12</u>
			19 690 739,15
A déduire:			
Restitution de la contribution de solidarité			<u>5 964 622,80</u>
Total net des dépassements			<u>13 726 116,35</u>

IV. PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établi au 31 décembre 1994.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires, totalisés à la page 176 du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 726 116,35 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement.

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1994 est approuvé:

– pour les revenus	Fr. 688 802 615,47
– pour les charges	Fr. 707 043 742,58
faisant apparaître un excédent de charges sur les revenus de	<u>Fr. 18 241 127,11</u>

Art. 2. – Compte d'investissements.

Les dépenses du compte d'investissements sont de 107 159 975,70 francs et les recettes, subventions comprises, de 14 190 091,45 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 92 969 884,25 francs.

Art. 3. – Financement des investissements.

Les investissements nets de 92 969 884,25 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 59 763 703,20 par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement,

Fr. 4 445 699,90 par les taxes d'équipement,

Fr. 18 241 127,11 moins l'excédent de charges du compte de fonctionnement,

Fr. 45 968 275,99 au total

Le solde non couvert, au montant de 47 001 608,26 francs, a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune.

La diminution de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 18 241 127,11 francs, montant égal à l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1993, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 006 210 827,69 francs, est également approuvé.

